



MRC
du DOMAINE-du-ROY

Planification intégrée de développement et d'utilisation des terres publiques intramunicipales

DOCUMENT PRINCIPAL

DÉCEMBRE 1998



**PLANIFICATION INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT ET D'UTILISATION DES TERRES
PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES**

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ

DU

DOMAINE-DU-ROY

DOCUMENT PRINCIPAL

PARTENAIRES

Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy

OPTIMA Experts-Conseils en aménagement multiressource

Société sylvicole Chambord ltée

Concept Info enr.

STARR

Décembre 1998

TABLE DES MATIÈRES

1.0	MISE EN CONTEXTE	1
2.0	CONTENU DE LA PLANIFICATION	3
2.1	ORIENTATION POURSUIVIE ET APPROCHE RETENUE	3
3.0	MÉTHODOLOGIE	5
3.1	COLLECTE D'INFORMATIONS	5
3.2	CAMPAGNES DE TERRAIN	6
3.3	PORTRAIT DE BASE ET DESCRIPTION DES LOTS	6
3.4	CONSULTATIONS	7
3.5	POTENTIEL MULTIRRESSOURCE	7
3.5.1	<i>Calcul de la possibilité annuelle forestière</i>	<i>8</i>
3.5.2	<i>Évaluation du potentiel forestier</i>	<i>8</i>
3.5.3	<i>Évaluation du potentiel de la biodiversité</i>	<i>8</i>
3.5.4	<i>Évaluation du potentiel minier</i>	<i>9</i>
3.5.5	<i>Évaluation du potentiel agroforestier</i>	<i>10</i>
3.5.5.1	Canneberge	10
3.5.5.2	Bleuet	10
3.5.5.3	Ginseng	11
3.5.5.4	Champignons	12
3.5.6	<i>Évaluation du potentiel récréatif</i>	<i>13</i>
3.6	DÉTERMINATION DES VOCATIONS DOMINANTES (APPROCHE MULTICRITÈRE)	14
	VOCATIONS DOMINANTES	15
4.0	PORTRAIT GÉNÉRAL DU TERRITOIRE	20
4.1	DONNÉES TERRITORIALES ET DROITS CONSENTIS	20
4.2	DONNÉES DESCRIPTIVES DES LOTS	21
4.3	GÉNÉRALITÉS	21
4.3.1	<i>Écologie</i>	<i>23</i>
4.3.2	<i>Hydrographie</i>	<i>24</i>
4.3.3	<i>Infrastructures</i>	<i>24</i>
5.0	PORTRAIT GÉNÉRAL DU TERRITOIRE	26
5.1	INTRODUCTION	26
5.2	DESCRIPTION DU TERRITOIRE	26

5.2.1	Généralités	26
5.2.2	Bloc 1 : La Doré.....	26
5.2.3	Bloc 2 : Saint-Félicien.....	27
5.2.4	Bloc 3 : Saint-Méthode.....	28
5.2.5	Bloc 4 : Bleuetière de Saint-Méthode.....	28
5.2.6	Bloc 5 : Chambord	29
5.2.7	Bloc 6 : Lac Ouiatchouane.....	30
5.2.8	Bloc 7 : Lac-Bouchette.....	30
5.2.9	Bloc 8 : Forêt d'enseignement de Saint-Félicien	31
5.2.10	Bloc 9 : Arboretum de Dablon.....	32
5.3	RESSOURCES FORESTIÈRES	32
5.3.1	Généralités	32
5.3.2	Bloc 1 : La Doré.....	32
5.3.3	Bloc 2 : Saint-Félicien.....	33
5.3.4	Bloc 3 : Saint-Méthode.....	34
5.3.5	Bloc 4 : Bleuetière de Saint-Méthode.....	35
5.3.6	Bloc 5 : Chambord	36
5.3.7	Bloc 6 : Lac Ouiatchouane.....	36
5.3.8	Bloc 7 : Lac-Bouchette.....	37
5.4	RESSOURCES FAUNIQUES	38
5.4.1	Généralités	38
5.4.2	Bloc 1: La Doré.....	38
5.4.3	Bloc 2: Saint-Félicien.....	39
5.4.4	Bloc 3: Saint-Méthode.....	39
5.4.5	Bloc 4: Bleuetière	40
5.4.6	Bloc 5: Chambord	40
5.4.7	Bloc 6: Lac Ouiatchouane.....	40
5.4.8	Bloc 7: Lac-Bouchette	41
5.5	RESSOURCE MINIÈRE	41
5.5.1	Généralités	41
5.5.2	Bloc 1 : La Doré.....	42
5.5.3	Bloc 2 : Saint-Félicien.....	42
5.5.4	Bloc 3 : Saint-Méthode.....	42
5.5.5	Bloc 4 : Bleuetière.....	42
5.5.6	Bloc 5: Chambord	42
5.5.7	Bloc 6: Lac Ouiatchouane.....	42
5.5.8	Bloc 7: Lac-Bouchette	42

5.6	RESSOURCES AGROFORESTIÈRES	42
5.6.1	Généralités	42
5.6.2	Bloc 1 : La Doré.....	43
5.6.2.1	Canneberge.....	43
5.6.2.2	Bleuet.....	43
5.6.2.3	Ginseng	43
5.6.2.4	Champignons.....	43
5.6.3	Bloc 2 : Saint-Félicien.....	44
5.6.3.1	Canneberge.....	44
5.6.3.2	Bleuet.....	44
5.6.3.3	Ginseng	44
5.6.3.4	Champignons.....	44
5.6.4.1	Canneberge.....	45
5.6.4.2	Bleuet.....	45
5.6.4.3	Ginseng	45
5.6.4.4	Champignons.....	45
5.6.5	Bloc 4 : Bleuetière.....	46
5.6.5.1	Canneberge.....	46
5.6.5.2	Bleuet.....	46
5.6.5.3	Ginseng	46
5.6.5.4	Champignons.....	46
5.6.6	Bloc 5: Chambord.....	47
5.6.6.1	Canneberge.....	47
5.6.6.2	Bleuet.....	47
5.6.6.3	Ginseng	47
5.6.6.4	Champignons.....	47
5.6.7	Bloc 6: Lac Ouiatchouane.....	47
5.6.7.1	Canneberge.....	47
5.6.7.2	Bleuet.....	47
5.6.7.3	Ginseng	48
5.6.7.4	Champignons.....	48
5.6.8	Bloc 7: Lac-Bouchette.....	48
5.6.8.1	Canneberge.....	48
5.6.8.2	Bleuet.....	48
5.6.8.3	Ginseng	48
5.6.8.4	Champignons.....	49
5.7	RESSOURCES RÉCRÉATIVES.....	49
5.7.1	Généralités	49
5.7.2	Bloc 1 : La Doré.....	49
5.7.3	Bloc 2 : Saint-Félicien.....	49

5.7.4	Bloc 3 : Saint-Méthode.....	50
5.7.5	Bloc 4 : Bleuetière.....	50
5.7.6	Bloc 5 : Chambord.....	51
5.7.7	Bloc 6 : Lac Ouiatchouane.....	51
5.7.8	Bloc 7 : Lac-Bouchette.....	51
6.0	PORTRAIT SYNTHÈSE DES LOTS ÉPARS.....	53
6.1	GÉNÉRALITÉS.....	53
6.2	DESCRIPTION DU TERRITOIRE.....	53
6.2.1	Bloc 10 : Lots épars de la Plaine.....	53
6.2.2	Bloc 11 : Lots épars des Contreforts.....	54
6.2.3	Bloc 12: Lots épars avec réserve à l'aliénation.....	54
6.2.4	Bloc 13 : Lots intramunicipaux fragiles.....	55
6.2.5	Bloc 14 : Lots intramunicipaux des Chutes-à-Michel.....	56
6.3	RESSOURCES FORESTIÈRES.....	57
6.3.1	Bloc 10 : Lots épars de la Plaine.....	57
6.3.2	Bloc 11 : Lots épars des Contreforts.....	57
6.3.3	Bloc 12 : Lots épars avec réserve à l'aliénation.....	58
6.4	RESSOURCES FAUNIQUES.....	59
6.4.1	Bloc 10 : Lots épars de la Plaine.....	59
6.4.2	Bloc 11 : Lots épars des Contreforts.....	59
6.4.3	Bloc 12 : Lots épars avec réserve à l'aliénation.....	59
6.5	RESSOURCE MINIÈRE.....	60
6.5.1	Bloc 10 : Lots épars de la Plaine.....	60
6.5.2	Bloc 11 : Lots épars des Contreforts.....	60
6.5.3	Bloc 12 : Lots épars avec réserve à l'aliénation.....	60
6.6	RESSOURCES AGROFORESTIÈRES.....	60
6.6.1	Bloc 10 : Lots épars de la Plaine.....	60
6.6.1.1	Canneberge.....	60
6.6.1.2	Bleuet.....	61
6.6.1.3	Ginseng.....	61
6.6.1.4	Champignons.....	61
6.6.2	Bloc 11 : Lots épars des Contreforts.....	61
6.6.2.1	Canneberge.....	61
6.6.2.2	Bleuet.....	61
6.6.2.3	Ginseng.....	61
6.6.2.4	Champignons.....	62
6.6.3	Bloc 12 : Lots épars avec réserve à l'aliénation.....	62

6.6.3.1	Canneberge.....	62
6.6.3.2	Bleuet.....	62
6.6.3.3	Ginseng.....	62
6.6.3.4	Champignons.....	62
6.7	RESSOURCES RÉCRÉATIVES.....	62
6.7.1	Bloc 10 : Lots épars de la Plaine.....	62
6.7.2	Bloc 11 : Lots épars des Contreforts.....	63
6.7.3	Bloc 12 : Lots épars avec réserve à l'aliénation.....	63
7.0	ENSEMBLE DE LA MRC.....	64
7.1	GÉNÉRALITÉS.....	64
7.2	DESCRIPTION DU TERRITOIRE.....	64
7.3	RESSOURCES FORESTIÈRES.....	65
7.4	RESSOURCES FAUNIQUE.....	66
7.5	RESSOURCES MINIÈRES.....	67
7.6	RESSOURCES AGROFORESTIÈRES.....	67
7.7	RESSOURCES RÉCRÉATIVES.....	68
8.0	VOCATIONS DOMINANTES ET MODALITÉS D'HARMONISATION.....	69
8.1	VOCATIONS DOMINANTES.....	71
8.1.1	Bloc 1 : La Doré.....	71
8.1.2	Bloc 2 : Saint-Félicien.....	72
8.1.3	Bloc 3 : Saint-Méthode.....	73
8.1.4	Bloc 4 : Bleuetière.....	74
8.1.5	Bloc 5 : Chambord.....	75
8.1.6	Bloc 6 : Lac Ouatouchouane.....	76
8.1.7	Bloc 7 : Lac-Bouchette.....	77
8.1.8	Bloc 8 : Forêt d'enseignement.....	78
8.1.9	Bloc 9 : Arboretum de Dablon.....	79
8.1.10	Bloc 10 : Lots épars de la Plaine.....	79
8.1.11	Bloc 11 : Lots épars des Contreforts.....	80
8.1.12	Bloc 12 : Lots épars avec réserve à l'aliénation.....	82
8.2	MODALITÉS D'HARMONISATION.....	83
8.2.1	Vocation dominante forestière.....	84
8.2.1.1	Modalités générales.....	84
8.2.1.2	Modalités spécifiques.....	85
8.2.2	Vocation dominante récréoforestière.....	85
8.2.2.1	Modalités générales.....	86

8.2.2.2	Modalités spécifiques.....	86
8.2.3	<i>Vocation dominante agroforestière (canneberge)</i>	87
8.2.3.1	Modalités générales	87
8.2.3.2	Modalités spécifiques.....	87
8.2.4	<i>Vocation dominante de conservation</i>	87
MODALITÉS D'HARMONISATION PAR VOCATION DOMINANTE.....		88
8.2.1 B) SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'HARMONISATION		89
MODALITÉS D'HARMONISATION PAR VOCATION DOMINANTE.....		89
8.2.1 C) SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'HARMONISATION.....		90
8.3	RECOMMANDATIONS.....	91
9.0	TERRES À ALINÉNER.....	94
9.1	LOTS ÉPARS DE LA PLAINE.....	94
9.2	LOTS ÉPARS DES CONTREFORTS.....	94
9.2.1	<i>Partie du lot 4, du rang VIII, du canton Ashuapmushuan</i>	94
9.2.2	<i>Partie du lot 12, du rang III, du canton Dablon</i>	95
9.2.3	<i>Lot 32, du rang IX, du canton Parent</i>	95
9.2.4	<i>Partie du lot 5, du rang XI, du canton Dequen</i>	95
9.2.5	<i>Partie du lot 39, du rang III, du canton Métabetchouan</i>	95
10.0	CONCLUSION	96
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES		98
ANNEXE 1 : LISTE DES LOTS DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY CONSTITUANT LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES		102
ANNEXE 2 : SÈRES PHYSIOGRAPHIQUES DES AIRES ÉCOPHYSIOGRAPHIQUES DE LA PLAINE DU LAC-SAINT-JEAN (15) ET DES CONTREFORTS CEINTURANT LE LAC SAINT-JEAN (20).....		102

1.0 MISE EN CONTEXTE

Le 1^{er} avril 1997, la MRC du Domaine-du-Roy signait avec le ministère des Ressources naturelles (M.R.N.) une « Convention de gestion territoriale ». En vertu de cette convention, le M.R.N. déléguait à la MRC du Domaine-du-Roy des pouvoirs et responsabilités en matière de planification, de gestion foncière et, à titre d'expérience pilote, de gestion forestière sur près de 15 000 hectares de terres publiques intramunicipales¹.

La signature de cette convention s'inscrivait à la suite d'une démarche de concertation régionale qui regroupait plusieurs intervenants du milieu. Ces intervenants étaient préoccupés par la mise en valeur des territoires publics intramunicipaux et leur contribution au développement des communautés locales.

Le Syndicat des producteurs de bois a été le premier intervenant qui questionna le potentiel de développement de ces territoires. À l'automne 93, il suggère une stratégie pour la mise en valeur de la forêt intramunicipale. Elle proposait la mise en place d'une table régionale de gestion des lots intramunicipaux.

Sur la base de cette proposition, les discussions se sont poursuivies et un groupe de travail² a été formé en vue de soumettre différents scénarios de gestion des lots publics non alloués. Les travaux de ce groupe ont porté fruit puisque les intervenants du milieu³ entérinaient au printemps 94 un modèle de gestion des lots intramunicipaux⁴. Ce modèle original confiait un rôle stratégique aux décideurs régionaux de la région dans la prise en charge et la gestion optimale des lots intramunicipaux de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

En juin 1994, le Conseil régional de concertation et de développement de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (C.R.C.D. – Région 02) informait le gouvernement du Québec de son intention de conclure une entente spécifique visant la cession et la gestion des terres publiques intramunicipales sur le modèle développé par les intervenants du milieu. Au terme des discussions, le gouvernement du Québec et le C.R.C.D. – Région 02 signaient une entente sur la « Gestion et la mise en valeur des terres publiques intramunicipales au Saguenay–Lac-Saint-Jean ». Par cette entente, les intervenants du milieu et ceux de la partie gouvernementale convenaient d'une délégation de pouvoirs et de responsabilités de gestion sur les terres publiques intramunicipales aux MRC de la

¹ Les terres publiques intramunicipales ne touchent que les territoires publics situés dans les municipalités locales sur lesquels aucun droit forestier n'a été consenti par le gouvernement aux industriels forestiers.

² Le groupe de travail regroupait des représentants provenant du Syndicat des producteurs de bois, des sociétés sylvicoles, de l'Union des producteurs agricoles, du Syndicat des producteurs de bleuets et des MRC de la région.

³ Le modèle de gestion proposé a été accepté par les trois MRC au Lac-Saint-Jean, le Syndicat des producteurs de bois, les sociétés sylvicoles de Chambord et Mistassini, le Syndicat des producteurs de bleuets et le Syndicat des producteurs de pommes de terre.

⁴ MRC du Domaine-du-Roy, Modèle de gestion proposé – Lots intramunicipaux, 03 mai 1994, 13 pages + annexes.

région en vue de « **favoriser l'apport des terres publiques intramunicipales et des ressources naturelles désignées au développement économique régional et local** ».

La poursuite d'une telle finalité est directement liée au contexte socio-économique dans lequel se trouve la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et la MRC du Domaine-du-Roy en particulier. Comme les autres municipalités régionales de comté des régions-ressources au Québec, le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy a été le théâtre au cours des dernières années d'un exode massif de ses jeunes accompagné d'un vieillissement de sa population résidente.

Au cours de la période 1986-1996⁵, bien que la population globale soit demeurée sensiblement la même, quelque 2 210 personnes ont quitté le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy. De ce nombre, 1 475 personnes étaient âgées entre 10 et 24 ans. Ces pertes ont eu des répercussions majeures sur l'économie locale et le milieu de vie de certaines communautés de la MRC, dont principalement ceux des municipalités des Contreforts.

Ces données (jumelées avec celles de l'emploi où les taux de chômage, d'activité et d'emplois sont défavorables) démontrent que la MRC du Domaine-du-Roy et le reste de la région sont confrontés à des problématiques qui favorisent la dévitalisation de leurs milieux. Malheureusement, selon les projections démographiques effectuées⁶, ce phénomène devrait prendre de l'ampleur dans le futur avec comme résultat que ce seront non seulement les municipalités des Contreforts (Lac-Bouchette, Saint-André, Saint-François-de-Sales, Sainte-Hedwidge et La Doré) qui verront leurs populations décroître mais également certaines municipalités de la plaine agricole.

Dans cette perspective, la convention de gestion territoriale offre donc au milieu une opportunité de développement afin de lutter contre ce phénomène de dévitalisation. Les ressources naturelles de ces territoires pourraient permettre l'émergence de projets porteurs de développement et ainsi contribuer à la revitalisation des collectivités locales.

Tel que mentionné précédemment, la « Convention de gestion territoriale » confie à la MRC du Domaine-du-Roy des pouvoirs et responsabilités en matière de planification, de gestion foncière et de gestion forestière. Au niveau de la planification, la MRC du Domaine-du-Roy a l'obligation d'élaborer « une planification intégrée de développement et d'utilisation du territoire ». Le présent document répond donc à cette obligation et a été conçu dans une perspective de développement et d'utilisation intégrée des terres publiques intramunicipales de la MRC du Domaine-du-Roy.

⁵ MRC du Domaine-du-Roy, Service d'aménagement, Profil socio-économique - MRC du Domaine-du-Roy, mars 1998, 35 pages + annexes.

⁶ Op. Cit., Profil socio-économique - MRC Domaine-du-Roy

2.0 CONTENU DE LA PLANIFICATION

La « Convention de gestion territoriale » demande à la MRC du Domaine-du-Roy de planifier le développement et l'utilisation des terres publiques intramunicipales visées. Elle doit porter sur un horizon de cinq ans et contenir :

- les vocations dominantes;
- les modalités d'harmonisation et les grandes règles d'intégration des utilisations en regard des vocations dominantes;
- les terres d'intérêt particulier identifiées par le gouvernement du Québec au plan d'affectation des terres publiques;
- les terres que la MRC du Domaine-du-Roy entend aliéner (vendre).

Elle devrait également s'appuyer sur les orientations d'aménagement du territoire du gouvernement (lesquelles orientations consistaient en des vocations particulières à retenir pour certains territoires et à des réserves à l'aliénation pour certaines parties de territoire) et de la planification stratégique régionale de développement du C.R.C.D. Dans le cadre de son exercice, la MRC du Domaine-du-Roy a également pris en considération le contenu de son schéma d'aménagement actuellement en vigueur.

La mise en œuvre de la présente planification s'opérera par une modification de son schéma d'aménagement de façon à assurer un arrimage entre le contenu de la planification et celui du schéma d'aménagement. Enfin, lors de réalisation d'initiatives, la MRC du Domaine-du-Roy devra veiller à ce que toutes les interventions sur les terres publiques intramunicipales soient prévues à l'intérieur d'un plan d'intervention et de mise en valeur concordant avec la planification en vigueur.

2.1 ORIENTATION POURSUIVIE ET APPROCHE RETENUE

La planification intégrée de développement et d'utilisation des terres publiques intramunicipales prend assise sur une grande orientation. Avec cette planification, la MRC du Domaine-du-Roy vise à **« revitaliser, consolider et développer le milieu rural par la mise en valeur intégrée des ressources naturelles des terres publiques intramunicipales »**.

Cette orientation se précise à l'aide d'objectifs corollaires qui préconisent le développement durable. Avec cette planification, la MRC du Domaine-du-Roy désire :

- Maximiser le développement et la mise en valeur de l'ensemble des ressources présentes dans les terres publiques intramunicipales;
- Protéger les ressources du milieu forestier ainsi que les zones écologiques sensibles;
- Favoriser le maintien et le développement des activités récréatives tout en préservant la qualité visuelle du milieu environnemental;
- Favoriser le maintien et l'amélioration des conditions des habitats pour la faune terrestre, riveraine et aquatique;
- Favoriser la pérennité de la ressource forestière et améliorer le potentiel forestier en utilisant les techniques et pratiques appropriées à la mise en valeur des autres ressources présentes dans les terres publiques intramunicipales;

- Favoriser la création de projets innovateurs et générateurs de retombés économiques en gestion intégrée des ressources locales.
- Améliorer les pratiques, techniques et méthodes d'intervention de manière à optimiser les réalisations sur le terrain.

L'atteinte de ces objectifs assurera le développement harmonieux des différents potentiels retrouvés dans les terres publiques intramunicipales. La nouvelle politique sur la forêt habitée, le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, le fonds de mise en valeur du territoire public intramunicipal sont tous des moyens qui permettent d'atteindre ces objectifs et de contribuer à la revitalisation du milieu rural.

D'autre part, il est clair que la M.R.C. du Domaine-du-Roy entend favoriser le développement multiressource des terres publiques intramunicipales en faisant appel à une approche qui consiste à accompagner les futurs intervenants dans leur processus de concrétisation de projet. En ce sens, la M.R.C. a entrepris la réalisation d'un guide de conception, d'élaboration et d'analyse de projets de mise en valeur intégrée. Ce guide permettra aux futurs promoteurs de l'aider dans son cheminement de concrétisation de projets et indiquera clairement l'orientation que la M.R.C. entend poursuivre sur le plan de la mise en valeur de l'ensemble des ressources disponibles.

3.0 MÉTHODOLOGIE

L'objectif premier du plan directeur consiste à déterminer les vocations dominantes et complémentaires des terres publiques intramunicipales (T.P.I.) sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy. Cette démarche doit être appliquée de façon rigoureuse si l'on veut s'assurer que l'utilisation des T.P.I. suive les principes du développement durable, notamment au plan de la création d'emplois.

L'approche adoptée pour la planification intégrée des T.P.I. de la MRC du Domaine-du-Roy a retenu les étapes suivantes :

- Mise à jour et validation des informations de base (cartes, fichiers informatiques, documents).
- Points de contrôle multiressource (observations, validations cartographiques).
- Portrait général du territoire (tenure, écologie, hydrographie, potentiel multiressource, etc.).
- Description détaillée des lots intramunicipaux.
- Consultations locales.
- Détermination des vocations dominantes (grille multicritère).
- Identification des modalités d'harmonisation et des grandes règles d'interprétation des utilisations.

3.1 COLLECTE D'INFORMATIONS

La première étape de la planification intégrée de développement et d'utilisation des T.P.I. consiste donc à dresser un portrait général des territoires visés de façon à permettre de porter un jugement sur la situation des ressources en place ainsi que sur leur potentiel. Ce portrait de base a été réalisé à partir des informations disponibles à savoir :

- les cartes écoforestières du M.R.N. à l'échelle 1:20 000
- les cartes cadastrales à l'échelle 1:20 000
- les cartes des régions écologiques à l'échelle 1:1 250 000
- les cartes d'affectation de la MRC du Domaine-du-Roy

Les photographies aériennes à l'échelle 1:15 000 (M.R.N, secteur Forêts, 1991-1994) ont également été consultées, notamment pour vérifier les informations cartographiques, principalement les appellations écoforestières et les infrastructures routières. Ces photographies étaient disponibles aux bureaux de Saint-Félicien et de Roberval du M.R.N., secteur Forêts.

La vérification des droits miniers à l'intérieur des T.P.I. s'est faite à la suite d'une demande écrite d'information auprès du ministère des Ressources naturelles, secteur Mines, à Québec. Une démarche similaire a été réalisée pour vérifier les informations relatives à la réglementation du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec auprès du bureau régional de Jonquière.

Ajoutons que les droits d'usage actuels et les informations sur l'aliénation des lots ont fait l'objet d'une vérification au M.R.N., secteur Terres, à Saint-Félicien.

3.2 CAMPAGNES DE TERRAIN

En novembre dernier, des points de contrôle ont été réalisés par une équipe de deux personnes dans les blocs de la Bleuetière, des lots épars de la Plaine, de Chambord, du lac Ouiatchouane, de Saint-Félicien, Saint-Félicien (secteur Saint-Méthode) et de La Doré. Ces visites ont permis de rendre compte des conditions générales de site en plus de valider les informations cartographiques qui ont été jugées imprécises à la suite de l'examen des photographies aériennes.

Mentionnons que la visite du bloc de Saint-Félicien s'est réalisée en compagnie de M. Martin Villeneuve, de la ville de Saint-Félicien, et celle du bloc de la Bleuetière en compagnie de M. Judes Tremblay, agronome au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (M.A.P.A.Q.) au bureau de Mistassini. M. Tremblay a également accepté d'accompagner l'équipe de terrain pour rencontrer M. Richard Landry à sa plantation de ginseng à Saint-Thomas-Didyme.

3.3 PORTRAIT DE BASE ET DESCRIPTION DES LOTS

L'étape suivante consistait à dresser un portrait de base du territoire de façon à décrire la situation biophysique actuelle en termes de ressources présentes. Cette description a été réalisée suivant une classification tenant compte des considérations écologiques et de la répartition des grands ensembles à l'intérieur des limites municipales respectives de la MRC.

Ainsi, les deux aires écopysiographiques (celles de la Plaine du Lac-Saint-Jean (15) et des Contreforts du bouclier ceinturant le lac Saint-Jean (20)) décrites à la section 4.1.1 ont des caractéristiques propres qui les distinguent tant sur l'organisation du paysage que de la dynamique végétale retrouvée. Cette première distinction entre les blocs de la Plaine et ceux des Contreforts permet de dégager des généralités quant à la description biophysique et l'interprétation multiressource des blocs.

Les T.P.I. de la MRC du Domaine-du-Roy sont constituées en majorité de blocs consolidés aux superficies relativement importantes. Il apparaît approprié de considérer le bloc comme unité descriptive de référence, certains présentant des caractéristiques particulières qui donneront lieu à des modalités d'harmonisation particulières. La carte de localisation des blocs des T.P.I. de la MRC du Domaine-du-Roy est présentée dans l'annexe cartographique qui accompagne le présent rapport.

Pour ce qui est des lots épars, leur description sera donnée globalement pour chaque aire écopysiographique en précisant, selon le cas, les spécifications locales importantes. Dû à leur statut particulier, les lots épars avec réserve à l'aliénation font partie d'un groupe distinct des lots épars de la Plaine et de ceux des Contreforts.

Enfin, les blocs de la Forêt d'enseignement de Saint-Félicien et de l'arboretum de Dablon font l'objet d'une description sommaire, mais sont soustraits de l'analyse à des fins de planification en raison de leur statut particulier. Il en est de même aussi des terres publiques intramunicipales situées à l'intérieur des noyaux urbains des municipalités. Aucune analyse n'a été effectuée et la planification retenue est celle connue aux instruments d'urbanisme locaux (plan et règlements d'urbanisme).

Mentionnons que les Unités Territoriales d'Intérêts, apparaissant au plan d'affectation des terres publiques, ont été prises en compte. Suite à cette vérification, les seuls sites d'intérêts identifiés étaient un potentiel de bleuetière pour le bloc de la Bleuetière et pour celui des lots épars de la Plaine. De plus, s'ajoute une vocation de conservation pour les îles flottantes de la rivière Mistassini.

3.4 CONSULTATIONS

Les informations de base corrigées ont été soumises à un processus de consultation locale de façon à les valider et à les bonifier. Les personnes consultées étaient MM. Marcellin Dumais, Gabriel Martel, Bruno Laroche et André Dallaire, maires des municipalités de Lac-Bouchette, Saint-André, Chambord, et La Doré respectivement.

De plus, M. Martin Villeneuve, directeur des loisirs de la ville de Saint-Félicien, M. Martin Laforge, directeur général du Zoo sauvage de Saint-Félicien, M. Serge Lavoie, directeur général de la Corporation du moulin à eau de la rivière aux Saumons et M. Denis Lebel, directeur de l'Ermitage St-Antoine ont également été consultés.

Ce processus a permis d'échanger avec les personnes concernées sur la planification intégrée de développement et d'utilisation des T.P.I. de la MRC Domaine-du-Roy. Cette étape a permis de vérifier s'il existait des informations reliées aux blocs qui n'auraient pas été relevées lors de la collecte d'informations. Mentionnons que dans l'ensemble, le développement durable dans lequel s'inscrit la présente planification, fait l'unanimité chez les gens consultés.

3.5 POTENTIEL MULTIRESSOURCE

Il est important de souligner qu'une bonne connaissance des caractéristiques biophysiques des territoires visés est essentielle pour porter un jugement éclairé sur les vocations à attribuer aux T.P.I. de la M.R.C du Domaine-du-Roy. Cette connaissance concerne l'état actuel d'une ressource sur le territoire, mais également le potentiel de sa mise en valeur. La mise en valeur d'une ressource peut être possible même si l'importance actuelle de cette dernière est faible sur un territoire donné.

Pour plusieurs ressources, la carte écoforestière⁷ s'avère à ce stade-ci un outil intéressant d'analyse des potentiels. En effet, la description d'un milieu, défini par la combinaison d'un couvert forestier sur un site écologique donné, permet d'interpréter plusieurs ressources comme le potentiel

⁷ Les cartes écoforestières sont un produit du ministère des Ressources naturelles du Québec et visent principalement à représenter cartographiquement le Québec forestier pour éventuellement permettre d'évaluer les stocks forestiers disponibles. L'information cartographique (échelle=1:20000) apparaissant sur ces cartes inclut notamment les catégories de terrain (d'un point de vue écoforestier), une description de la structure des peuplements forestiers (e.g. type de couvert, densité, hauteur, âge, etc.) ainsi qu'une information sur les dépôts de surface (nature du dépôt, régime hydrique et pente). L'utilisation des cartes écoforestières doit tenir compte de la précision de l'information qu'elles contiennent, suivant les normes de cartographies employées.

forestier, le potentiel de la qualité de la biodiversité, le potentiel des ressources agroforestières comme le bleuet, le ginseng et les champignons comestibles, et la récréation en milieu forestier. D'autres approches ont été retenues pour les ressources, comme la canneberge et la tourbe, reliées au milieu ouvert telles les zones dénudées humides.

Les méthodologies d'évaluation sont présentées en détails dans le document Annexe. Les sections suivantes en présentent un résumé.

3.5.1 Calcul de la possibilité annuelle forestière

La connaissance de la possibilité annuelle de coupe s'avère un élément essentiel lors de la planification des travaux tant d'exploitation que d'aménagement. Dans le cas présent, la méthode utilisée de façon temporaire se révèle celle du calcul de possibilité selon les superficies. En effet, cette méthode se base sur les superficies productives et sur l'âge de rotation des peuplements. Ainsi, on obtient une superficie en hectares par année, que l'on peut couper sans altérer la productivité du secteur.

Toutefois, l'on note que cette technique s'avère théorique et suppose un équilibre existant entre les classes d'âge, en plus de considérer la présence de peuplements déjà matures. C'est pourquoi un calcul plus exhaustif sera réalisé ultérieurement à l'aide du système de calcul de possibilité annuel Sylva II.

3.5.2 Évaluation du potentiel forestier

Afin de connaître le potentiel forestier de chacun des blocs traités, on a utilisé la méthode d'évaluation développée par le C.F.R.E. (Centre de Formation de Recherche en Environnement) en 1997. Plus précisément, cette technique se base sur l'évaluation de la qualité des sites en fonction de quelques composantes telles que le régime hydrique, la texture du sol, la pierrosité et l'épaisseur du dépôt minéral. À partir de ces informations, une connotation numérique est distribuée à ces éléments servant ainsi à évaluer la qualité du site. La note attribuée au site fait maintenant référence à un potentiel forestier élevé, moyen ou faible.

C'est donc de cette façon que l'on évalue le potentiel forestier de chacun des blocs traités. Ces résultats permettront par la suite d'établir la ou les vocations d'aménagement attribuées à chacun des secteurs. Toutefois, il est à noter que des informations plus détaillées de cette technique sont offertes dans le document Annexe.

3.5.3 Évaluation du potentiel de la biodiversité

Il existe plusieurs méthodes d'évaluation de potentiel faunique, cependant dans une perspective de développement durable, le gestionnaire d'un territoire doit nécessairement tenir compte des principales ressources qui sont en étroites interrelations entre elles. En présence d'un écosystème forestier, l'une des premières préoccupations consistera à s'assurer de la conservation des habitats et, incidemment, de la qualité de la biodiversité à long terme.

Pour ce faire, l'outil utilisé dans le cadre de cette étude vise à appliquer des indices de qualité d'habitat sur chacun des polygones écoforestiers du bloc. Les indices de qualité d'habitat consistent en des modèles mathématiques élaborés à partir des connaissances acquises jusqu'à présent sur les caractéristiques des différents paramètres d'un habitat en particulier. La valeur obtenue exprime le "niveau" de qualité d'habitat pour une unité territoriale donnée. En considérant la superficie territoriale pour chacun des niveaux de qualité d'habitat, cette évaluation permet par la suite de déterminer la quantité des différents habitats à maintenir en tout temps sur son territoire, de bien les répartir et de s'assurer que les interventions effectuées dans l'avenir ne viennent pas altérer cette planification intégrée.

En faisant appel à des indices de qualité d'habitat, cela implique de choisir des espèces dites représentatives. Cela signifie que chacune d'elles représente une communauté faunique associée à des types de couverts et de stades de développement forestiers essentiels, ou de combinaison de ceux-ci. Les cinq espèces retenues dans le cadre de cette étude sont le lièvre, la gélinotte, la martre, le grand pic et l'orignal. Le lièvre d'Amérique et l'orignal ont été choisis à titre d'espèces représentatives du milieu forestier des T.P.I. associé à une combinaison de couverts et de stades de développement. Le premier occupe un petit domaine vital et le second un grand. Il est donc possible d'effectuer des évaluations sur de grandes et de petites portions de territoire. La martre d'Amérique est représentative de la forêt résineuse mature et surannée, c'est-à-dire de l'élément le plus vulnérable de la mosaïque forestière. Le grand pic est associé aux stades matures et surannées de la forêt feuillue, tandis que la gélinotte huppée occupe le stade gaulis et perchis de ce couvert forestier. L'ensemble donnera une appréciation sur la qualité de la biodiversité du territoire.

Il importe aussi de considérer le domaine vital de ces espèces représentatives. Il ne sert à rien d'évaluer la qualité de l'habitat de la martre d'Amérique, qui possède un domaine vital de 10 km², sur un bloc qui ne mesurerait que 200 ha par exemple. Pour cette raison, la dimension de chacun des blocs sera comparée par rapport à la dimension du domaine vital de chacune des espèces représentatives. Toutefois, dans le cas de l'orignal, cette espèce exige à la fois un couvert feuillu pour sa nourriture mais aussi, dans une protection moins grande, des peuplements forestiers résineux ou à dominance résineuse en guise de couvert de protection hivernale. Pour cette raison, même si la dimension du bloc analysé est inférieure à celle du domaine vital de l'orignal, une évaluation de cette composante sera réalisée pour un territoire d'une dimension minimale de 500 ha. Cette considération est d'autant plus justifiée que les terres publiques intramunicipales sont entourées de terres privées, lesquelles sont, de façon générale fortement exploitées, procurant après quelques années une abondance de nourriture mais mettant en relief, par contre, le manque d'un couvert de protection de qualité.

3.5.4 Évaluation du potentiel minier

L'analyse de cette ressource a pour premier objectif de vérifier l'enregistrement de droits miniers sur l'ensemble des blocs. Pour ce faire, le ministère des Ressources naturelles, secteur Mines, fut mis à contribution. Cependant, compte tenu des importants secteurs dénudés humides des blocs de la Plaine du Lac-Saint-Jean, une étude plus approfondie (C.F.R.E., 1997) sur le potentiel d'exploitation de la tourbe a été entreprise en parallèle, afin de mieux connaître la possibilité et les

contraintes de mise en valeur. Cela a donné lieu à une consultation auprès de ministères des deux paliers de gouvernement, d'institutions d'enseignement ainsi que de l'entreprise privée.

3.5.5 Évaluation du potentiel agroforestier

Le potentiel agroforestier est essentiellement basé d'une part, sur les exigences de croissance des espèces retenues et d'autre part, sur des considérations culturelles qui leur sont associées.

3.5.5.1 Canneberge

La détermination des sites potentiels à la culture de la canneberge a été effectuée en collaboration avec M. Judes Tremblay, agronome au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. À l'aide de photographies aériennes et de cartes de base du ministère des Ressources naturelles du Québec respectivement à l'échelle 1:15 000 et 1:20 000, les sites désignés comme dénudés humides (et qui semblent répondre aux exigences d'approvisionnement en eau en considérant la possibilité d'une alimentation des bassins par gravité) ont tous été sélectionnés. Les tourbières situées sur les blocs de la Doré, de Saint-Méthode, de la Bleuetière et de Saint-Félicien ont fait ainsi l'objet d'une évaluation.

3.5.5.2 Bleuet

Le bleuet est une ressource omniprésente au Lac-Saint-Jean. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (M.A.P.A.Q.) publiait récemment une carte des "Possibilités et utilisations pour la production du bleuet" (M.A.P.A.Q., 1997) pour la MRC du Domaine-du-Roy. Cette carte montre les grandes zones où la ressource prioritaire actuelle est le bleuet. On y retrouve des secteurs dans les municipalités de Saint-François-de-Sales, Saint-Félicien, Saint-Méthode et La Doré.

D'autres secteurs pourraient également être identifiés comme étant intéressants pour la mise en valeur de la ressource (Savard, J., comm. pers.⁸). Par exemple, les peuplements de pin gris sur sable sont souvent considérés comme des sites potentiellement intéressants pour la récolte éventuelle du bleuet. Toutefois, l'espèce doit être, dans la mesure où elle est déjà présente, sous couvert forestier.

La production de bleuet doit respecter un certain nombre de critères reliés au site (Savard, J. *et al*, 1994). Ces critères sont détaillés dans le document Annexe. En résumé, mentionnons qu'un bon site est constitué d'un dépôt sablonneux profond et bien drainé dont le relief est relativement plat. Il faut également éviter les risques d'érosion et les terrains en forme de cuvette pour permettre un écoulement d'air froid adéquat. Des conditions de pH entre 4,5 et 5,5 sont à conseiller, de même qu'une épaisseur de matière organique supérieure à 5 cm.

Il n'est pas possible d'évaluer l'ensemble des conditions ci-dessus uniquement à partir de la carte écoforestière, des critères comme l'humus et le pH nécessitant des observations de terrain.

⁸ Savard, Joseph, technicien en agronomie au M.A.P.A.Q. (Alma).

L'évaluation d'un potentiel élevé pour la culture du bleuet est donc basée, à ce stade-ci sur les critères apparaissant sur la carte écoforestière (tableau 3.5.5.2.1) .

TABLEAU 3.5.5.2.1 :Critères d'évaluation d'un bon potentiel pour la culture du bleuet

Caractéristiques du site	Appellations cartographiques
Peuplement résineux avec pins gris	PgPg, PgE. (Epg)
Dépôt sablonneux à faible pierrosité	2B, 3A, 4GS, 5S, 9
Bon drainage	Régimes hydriques II (xérique-mésique) ou III (fraismésique)
Pente faible	Classe de pente A (0 à 3 %)

Les sites ne rencontrant pas les conditions ci-dessus ont un potentiel moyen. Dans le cas d'un dépôt organique, d'un régime hydrique humide ou d'une pente de 9 % ou plus, le potentiel devient faible.

L'évaluation du potentiel est appliquée sur chaque polygone écoforestier. Par la suite, une moyenne pondérée par les superficies permet d'estimer le milieu forestier d'un bloc donné. La carte synthèse du document cartographique présente les sites à potentiel élevé pour la culture du bleuet, tel qu'évalué par la présente méthodologie.

3.5.5.3 Ginseng

Le ginseng est une plante médicinale très en demande sur le marché asiatique. Mentionnons que la principale partie utilisée est la racine. Il est généralement admis que la racine de ginseng met environ 7 à 8 ans pour atteindre un stade de récolte, parfois même jusqu'à 15 ans. Certaines données économiques ainsi que quelques références sur le sujet sont fournies dans le document Annexe.

Au Québec, le ginseng est une espèce associée aux peuplements feuillus, principalement aux érablières du sud de la province (C.D.É.E., 1996), bien que l'espèce ait été observée à des latitudes correspondant approximativement à celle de l'Île d'Anticosti (Rousseau, C., 1974).

Au Lac-Saint-Jean, quelques essais de culture sont en cours (notamment à Saint-Thomas, Dolbeau et Lac-Bouchette) avec un certain succès jusqu'à présent, bien que l'étape de la récolte ne soit pas encore atteinte (Tremblay, J., comm. pers.⁹). Dans certains cas, les plants ont commencé à produire des graines à leur troisième année (Landry, R., comm. pers.¹⁰), ce qui est indicateur de la bonne évolution de la culture.

⁹ Tremblay, Judes, agronome au M.A.P.A.Q. à Mistassini.

¹⁰ Landry, Richard, entrepreneur de Saint-Thomas-Didyme, Lac-Saint-Jean.

Un site à potentiel élevé pour la culture de ginseng doit supporter un peuplement feuillu mature sur un dépôt à texture de loam sableux, riche en humus, à faible pierrosité et bien drainé, où le pH se situe entre 5,5 et 6. Un relief trop accidenté est à éviter.

Certaines des conditions ci-dessus comme l'humus et le pH nécessitent des observations de terrain. Cependant, la majorité des critères peuvent être évalués à partir des informations contenues sur les cartes écoforestières du M.R.N. Ainsi, les sites à potentiel élevé pour la culture du ginseng sont ceux qui rencontrent l'ensemble des éléments suivants (tableau 3.5.5.3.1).

TABLEAU 3.5.5.3.1 : Critères d'évaluation d'un bon potentiel pour la culture du ginseng

Caractéristiques du site	Appellations cartographiques
Peuplement feuillus	Pe, Bb, Fi
Peuplement matures	Classes de hauteur 1, 2 ou 3
Peuplements à couvert denses (> 60 %)	Classes de densité A ou B
Dépôts à dominance de loam sableux à faible pierrosité	1A, 2BE, 3A
Bon drainage	Régime hydrique III (frais)
Pente faible	Classe A (0 à 3 %) ou B (4 à 8 %)

Les secteurs retrouvant l'ensemble de ces conditions ont un potentiel élevé pour la culture du ginseng. Les secteurs caractérisés par des peuplements à dominance résineuse, sur dépôts organiques ou éoliens, à régime hydrique très humide ou à classe de pente modérée ou plus sont évalués comme ayant un potentiel faible. Les autres conditions expriment un potentiel moyen, c'est-à-dire qu'au moins une des composantes biophysiques présente des conditions intermédiaires.

L'évaluation est appliquée sur les polygones écoforestiers de la carte et une moyenne pondérée par les superficies permet d'évaluer globalement le milieu forestier pour chaque bloc. Les potentiels élevés pour la culture du ginseng sont présentés sur les cartes synthèses du document cartographique.

3.5.5.4 Champignons

Les champignons désignent ici les espèces comestibles que l'on retrouve en milieu forestier. D'après une étude réalisée en Abitibi (Miron, F., 1995), les espèces les plus prometteuses sur le plan commercial sont l'armillaire couleur de miel (*Armillaria ponderosa* (Fr.) Kum.), l'armillaire pesant (*Armillaria ponderosa* Pk.), le bolet orangé (*Leccinum aurantiacum* S.F. Gray), l'hydne imbriqué (*Sarcodon imbricatus* (L. ex. Fr.) Karsten) et le tricholome équestre (*Tricholoma flavovirens* (Fr.) Lund).

L'évaluation du potentiel de récolte commerciale de champignons forestiers comestibles est réalisée d'une part, pour les champignons mycorhiziens qui regroupent une majorité d'espèces et d'autre part, pour les espèces saprophytes comme l'armillaire couleur de miel ou le pleurote en forme d'huître. Les deux groupes préconisent des conditions de sites différentes qui sont résumées comme suit : (tableau 3.5.5.4.1)

TABEAU 3.5.5.4.1 : Critères d'évaluation d'un bon potentiel pour la récolte de champignons forestiers comestibles.

CHAMPIGNONS MYCORHIZIENS		CHAMPIGNONS SAPROPHYTES	
Caractéristiques de site	Appellations cartographiques	Caractéristiques De site	Appellations cartographiques
Peuplements résineux avec pin gris	PgPg, PgE, EPg	Peuplements à dominance feuillue	Pe, PeE, PeS, Bb, BbE, BbS, Fi, FiS, FiE
Peuplements matures	Classes de hauteur 1, 2, 3	Peuplements matures	Classes de hauteur 1, 2, 3
Peuplements denses	Classes densité A, B, C	Peuplements denses	Classes densité A, B, C
Dépôts à dominance de sable	1BF, 1BP, 2A, 2B, 3A, 4GS, 5S, 9	Dépôts à dominance d'argile	4GA, 5A
Drainage rapide à modéré	Régime hydrique II (xérique-mésique) ou III (frais-mésique)	Drainage modéré III (frais-mésique)	

Les sites rencontrant l'ensemble des conditions pour l'un ou l'autre des groupes de champignons présentent un potentiel élevé pour ce groupe. Des conditions comme les sols organiques, un drainage mauvais ou des peuplements à densité de couverture de 40 % ou moins se voient attribuer un potentiel faible. Les conditions non exprimées ci-dessus signifient un potentiel moyen.

L'évaluation est appliquée par polygone écoforestier de la carte et une moyenne pondérée par les superficies est obtenue pour chaque bloc. Les potentiels élevés pour la culture de champignons comestibles sont présentés sur les cartes synthèses du document cartographique.

3.5.6 Évaluation du potentiel récréatif

Les activités récréatives qu'il est possible de pratiquer en milieu naturel sont très variées. De façon générale, le potentiel récréatif d'un territoire doit s'appuyer sur une bonne description des ressources naturelles qu'on y trouve comme le réseau hydrographique, la topographie et les paysages, la végétation et les attraits fauniques. Les éléments anthropiques, archéologiques et culturels que l'on trouve sur le territoire sont également intéressants.

Pour simplifier la démarche dans un contexte de détermination des vocations dominantes, les attraits récréatifs ont été regroupés en quatre principaux critères d'évaluation. Ces critères sont définis de la façon suivante :

- 1) Composantes patrimoniales naturelles
Ces composantes désignent les éléments biophysiques, mis à part le paysage et la faune qui sont traités plus loin, qui se prêtent de façon marquée aux activités

récréatives. Mentionnons à ce titre le couvert végétal, les dépôts de surface et le réseau hydrographique.

2) **Attrait du paysage**

Le paysage peut être défini par la combinaison du relief, de la végétation et du réseau hydrographique (Wenger, K., 1984). Un paysage esthétiquement attrayant sera considéré comme étant varié et riche quant aux composantes qui le définissent. Le paysage peut être perçu selon des distances variant du sous-bois ou l'environnement immédiat à la perspective régionale à l'arrière-plan.

3) **Attrait faunique**

Un attrait faunique sur un territoire est défini par un élément d'importance qui permet de générer des activités de récréation comme l'observation, l'interprétation du milieu, l'éducation, la chasse et la pêche. La présence d'une espèce rare, un habitat exceptionnel, un potentiel de la biodiversité élevé tel que défini à la section 3.5.3 et qui exprime une biodiversité riche constituent les principaux éléments considérés comme un attrait faunique significatif. La présence d'une rivière à ouananiche est un exemple d'attrait faunique significatif.

4) **Composantes patrimoniales culturelles**

Cette catégorie comporte tout élément relié à un territoire qui suscite un intérêt historique, archéologique, ethnologique, culturel et scientifique. Sont également considérées les infrastructures environnantes comme les services, les endroits de villégiature et l'accès d'importance.

Le potentiel récréatif d'un territoire est évalué à partir des quatre critères ci-dessus. Un critère constitue un attrait récréatif si deux éléments d'importance reliés à ce critère sont observés pour le territoire en question. Le potentiel récréatif est par la suite évalué de la façon suivante :

Potentiel récréatif :

- Élevé : les quatre critères présentent un attrait récréatif.
- Bon : trois des critères présentent un attrait récréatif.
- Moyen : deux des critères présentent un attrait récréatif.
- Faible : aucun ou un seul des critères présente un attrait récréatif.

Ajoutons finalement qu'un territoire donné peut présenter un attrait récréatif élevé avec un seul des critères d'évaluation présent, dans la mesure où les composantes du territoire sont considérées comme exceptionnelles. Une composante exceptionnelle se démarque nettement sur le plan régional, voir même national.

3.6 DÉTERMINATION DES VOCATIONS DOMINANTES (APPROCHE MULTICRITÈRE)

Cette section résume brièvement la méthodologie utilisée pour déterminer les vocations dominantes sur les T.P.I. de la MRC du Domaine-du-Roy. La procédure est détaillée à la section B.5 du document Annexe. Elle s'applique à chaque bloc des T.P.I. en quatre principales étapes :

Étape 1 : Identification des vocations dominantes possibles :

- Conservation
- Récréative (récréoforestière)
- Faunique (conservation, récréative)
- Agroforestière
- Forestière
- Minière

Chaque vocation exprime une mise en priorité de la ressource à laquelle elle réfère quant à sa conservation et sa mise en valeur. Cette analyse s'effectue pour les parcelles du territoire à l'étude ne faisant pas encore l'objet de droits consentis afin de mettre en relief les meilleures perspectives de développement de ces sites. Ainsi, cela n'entraîne d'aucune façon la remise en question des espaces publics faisant déjà l'objet d'une utilisation et pour lesquels des droits ont été consentis. La description de chacune des vocations est offerte afin de mieux saisir le sens de ces éléments.

VOCATIONS DOMINANTES

CONSERVATION¹¹ Territoire destiné, à plus ou moins long terme, à être géré prioritairement aux fins de maintenir, améliorer ou restaurer les caractéristiques biophysiques des écosystèmes, de maintenir des conditions propices à l'exercice d'activités traditionnelles, et qui bénéficient à cet égard de mesures intérimaires ou transitoires de conservation appropriées, juridiques ou autres.

Une vocation dominante de conservation permet donc des activités dont les objectifs sont de maintenir, améliorer ou restaurer des éléments biophysiques particuliers, les habitats d'espèces menacées ou vulnérables ou des habitats fauniques ou floristiques exceptionnels. Elle reconnaît également des formes traditionnelles d'occupation et d'utilisation du territoire.

RÉCRÉATIVE Pour qu'un territoire ait une vocation récréative dominante, il est nécessaire d'y retrouver plusieurs points d'attrait reliés à chacune des composantes suivantes:

▮ **composantes patrimoniales naturelles:** réfèrent aux éléments du milieu naturel qui se prêtent aux activités récréatives. De façon générale, ce sont les informations retrouvées sur les cartes écoforestières comme le réseau hydrographique ou le type de végétation.

¹¹ Source: Ministère des Ressources naturelles, secteur Terres.

▮ **paysage:** le paysage peut être défini par les composantes naturelles de relief, de la végétation et du réseau hydrographique combinées. Certains ouvrages anthropiques peuvent ajouter ou soustraire à la qualité du paysage. Le paysage peut être identifié à des échelles variant de la perspective régionale à l'attrait esthétique d'un sous-bois.

▮ **faune:** cette composante est évaluée à partir des indices de qualité d'habitat et également à partir d'éléments fauniques d'intérêt ou exceptionnels. Par exemple, la présence d'une rivière à ouananiche sur un territoire constitue un attrait faunique d'intérêt.

▮ **composantes patrimoniales culturelles:** désignent les éléments d'un territoire qui constituent un attrait sur le plan historique, culturel, archéologique, ethnologique ou scientifique.

Un territoire à vocation dominante récréative aura comme principales activités la protection et la mise en valeur des composantes récréatives dans un contexte de développement durable.

Un territoire en milieu forestier à vocation dominante récréative sera désigné à vocation récréotouristique lorsque son utilisation actuelle ou envisagée constitue une forme intensive d'activités récréatives. On désignera ainsi des territoires à haut niveau de fréquentation touristique.

Un territoire en milieu forestier à vocation dominante récréative sera désigné à vocation récréoforestière lorsque son utilisation actuelle ou envisagée constitue une forme extensive d'activités récréatives telles que la randonnée, la chasse, la pêche, la villégiature, etc. La pratique d'activités comme la récolte de matière ligneuse est permise, mais selon des modalités d'harmonisation adéquates (cf. section 8).

AGROFORESTIÈRE

La vocation dominante agroforestière est évaluée à partir de la production potentielle de canneberge dans les sites dénudés humides et de bleuet en milieu forestier. Mentionnons que les T.P.I. de la MRC du Domaine-du-Roy sont situées en milieu forestier et que les grandes cultures agricoles y sont grandement défavorisées par les conditions du sol, notamment le relief prononcé, la pierrosité élevée ou le drainage déficient.

Les productions agroforestières de ginseng et de champignons comestibles en milieu forestier ont fait l'objet d'une évaluation mais

à titre de ressources complémentaires qui ne sont pas utilisées pour attribuer une vocation dominante agroforestière.

FORESTIÈRE

Mise en priorité des mesures de protection et de mise en valeur de la ressource forestière comme source de matière ligneuse.

L'objectif principal d'un territoire à vocation dominante forestière est l'atteinte du rendement soutenu et accru en matière ligneuse par des traitements sylvicoles appropriés suivant les conditions de croissance des sites. Les interventions suivront minimalement la réglementation qu'impose la loi (Loi sur les forêts, Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public).

MINIÈRE

La tourbe est la ressource minière considérée dans ce projet. Par définition, un territoire à vocation minière dominante aura donc comme principale activité de mise en valeur, la production de tourbe.

Étape 2 : Identification des milieux exceptionnels.

Un milieu exceptionnel présente des caractéristiques uniques sur le plan du patrimoine régional, voire national. Un bloc qui est constitué d'un milieu exceptionnel se verra attribuer une vocation dominante de conservation.

Étape 3 : Identification des territoires à usage déterminé.

Ces territoires réfèrent à des usages déjà en cours en vertu d'ententes conclues concernant les droits d'utilisation ou d'occupation.

Étape 4 : Évaluation du potentiel biophysique des ressources en place.

La méthodologie permettant l'évaluation du potentiel biophysique du territoire est résumée à la section 3.4 pour l'ensemble des ressources récréative, agroforestière, faunique, forestière et minière. Mentionnons que pour chaque bloc de territoire analysé, les milieux ouverts, principalement les zones dénudées humides, ont été distingués des milieux fermés ou forestiers.

Pour chaque bloc de territoire ne faisant pas l'objet d'une vocation de conservation ou déterminée, la vocation dominante est donnée par la ressource dont le potentiel biophysique est le plus élevé. En pratique, cela signifie qu'une vocation agroforestière (canneberge) ou minière est attribuée au milieu ouvert d'un bloc selon que les potentiels respectifs soient présents dans ce type de milieu. En milieu fermé, les potentiels forestier et agroforestier sont évalués pour chaque polygone écoforestier et une moyenne globale est compilée en tenant compte de la superficie des polygones.

Un potentiel récréatif élevé, dont la méthodologie est basée sur le nombre d'attraits récréatifs présents sur le territoire, donne en priorité une vocation récréoforestière. Des modalités d'harmonisation particulières pour une mise en valeur multiressource¹² sont alors proposées (cf. section 8).

¹² Une grille incluant des critères d'ordre biophysique et socio-économique a été considérée. Toutefois, l'exercice a été abandonné compte tenu de la complexité de la démarche. La grille actuelle a été développée en vue de déterminer des vocations dominantes fondées essentiellement sur des bases biophysiques. Quant aux choix d'interventions, l'aspect socio-économique devra être pris en compte.

La démarche de l'approche multicritère est synthétisée au tableau 3.6.1 :

TABLEAU 3.6.1: Vocations dominantes (grille de travail)

Type de milieu	Ressources		Potentiel biophysique	Superficie	Vocations dominantes	
			Paramètres			
Milieu exceptionnel					Conservation	
Milieu ouvert (64 ha)	Agroforestière (canneberge)		Qualité du site			
	Minière (tourbe)		Qualité du site			
Milieu fermé (forestier) (63 ha)	Récréative		Attrait des Composantes	Patrimoine naturel		
				Paysage		
				Faune		
				Patrimoine culturel		
	Agroforestière	Bleuet	Qualité du site	Élevé		
				Moyen		
				Faible		
		Ginseng	Qualité du site	Élevé		
				Moyen		
		Champignons	Qualité du site	Faible		
				Élevé		
				Moyen		
				Faible		
	Forestière		Qualité du site	Élevé		
				Moyen		
Faible						
Biodiversité		Qualité des habitats				

4.0 PORTRAIT GÉNÉRAL DU TERRITOIRE

4.1 DONNÉES TERRITORIALES ET DROITS CONSENTIS

Un premier portrait des terres publiques intramunicipales consiste à examiner pour chaque M.R.C. de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, la superficie comparative de ces espaces publics. Le tableau 4.1.1 indique que pour les M.R.C. de Maria-Chapdelaine, du Fjord et du Lac-Saint-Jean-Est, ces superficies représentent respectivement 44 000 ha., 40 548 ha. et 30 000 ha. comparativement à 14 339 ha. pour la M.R.C. Domaine-du-Roy. Cette dernière possède donc la moins grande superficie de terres déléguées. En terme de pourcentage, ces espaces publics représentent 5,1 % du territoire municipalisé de la M.R.C. Domaine-du-Roy, comparativement à 20 %, 15,4 % et 8,6 % pour les M.R.C. Maria-Chapdelaine, Lac-Saint-Jean-Est et celle du Fjord du Saguenay.

TABLEAU 4.1.1 : Superficie des terres publiques intramunicipales des municipalités régionales de comté de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean (ha)

Municipalité régionale de comté	Superficie terres publiques intramunicipale	Importance sur territoire municipalisé
Du Fjord du Saguenay	40 548	8,6 %
Maria-Chapdelaine	44 000	20,0 %
Du Domaine-du-Roy	14 339	5,1 %
Lac-Saint-Jean-Est	30 000	15,4 %
Total	128 887	

Plus spécifiquement pour la M.R.C. Domaine-du-Roy, le tableau 4.1.2 illustre la répartition des T.P.I. pour chacune des municipalités. Les municipalités de Saint-Félicien et du Lac-Bouchette renferment les territoires les plus étendus, tandis que pour les autres municipalités, ces superficies sont de moins grande envergure.

TABLEAU 4.1.2 : Superficie des terres publiques intramunicipales des municipalités membres de la MRC du Domaine-du-Roy (ha)

Municipalité	Superficie terres publiques intramunicipale
La Doré	862
Saint-Félicien	6 349
Saint-Prime	0
Sainte-Hedwidge	8
Roberval	0
Chambord	532
Saint-André	1 429
Saint-François-de-Sales	210
Lac-Bouchette	4 949
Total	14 339

Il importe aussi de mentionner que certains de ces espaces publics font l'objet d'utilisations pour lesquelles des droits ont déjà été consentis. Ces diverses utilisations totalisent une superficie de 2 058 hectares. La principale utilisation de ces espaces, soit pour environ 97 % des espaces publics a trait à des droits de location de lots à des fins d'exploitation de bleuetières (6 dossiers). Les autres droits, qui totalisent environ 51 ha. (3 %) se répartissent de la façon suivante :

- 13 dossiers pour fin de villégiature.
- 7 dossiers de droits de passage.
- dossiers de demande d'acquisition, vente ou cession à titre gratuit.
- 2 dossiers pour fin municipale.
- 1 dossier pour fin communautaire.
- 1 dossier pour conduite d'aqueduc.
- 1 dossier pour fin commerciale (transport aérien).
- 1 dossier pour fin d'un parc touristique.
- 1 dossier pour fin de communication.

4.2 DONNÉES DESCRIPTIVES DES LOTS

Les terres publiques intramunicipales qui sont visées par le plan directeur se répartissent géographiquement en deux grands groupes dans la MRC, qui seront détaillés dans les sections qui vont suivre. De plus, le tableau 4.2.1 fournit la localisation cadastrale des T.P.I. à l'intérieur des limites municipales, ainsi que leur désignation et leur superficie.

4.3 GÉNÉRALITÉS

Les T.P.I. de la MRC Domaine-du-Roy font partie de la forêt boréale et sont étendues sur deux principales zones écologiques, soit la Plaine du Lac-Saint-Jean et les Contreforts du bouclier ceinturant le lac Saint-Jean (M.R.N., 1997a).

La zone de la Plaine est délimitée dans les endroits où l'altitude est inférieure à 180 mètres (U.Q.A.C., 1981). Cette zone coïncide avec le niveau qu'a atteint la mer Laflamme lors de la dernière glaciation; elle donne lieu, comme son nom l'indique, à un paysage de plaine. La zone des Contreforts du bouclier ceinturant le lac Saint-Jean se situe à des altitudes supérieures à 180 mètres (ou environ 200 mètres) (M.R.N., 1997b); son relief est caractérisé par des coteaux et des collines.

Chaque zone comporte des spécifications propres quant aux éléments écologiques qu'on y retrouve (climat, relief, hydrologie, dépôts, dynamique végétale). Les prochaines sections décrivent globalement ces spécifications.

Tableau 4.2.1 Localisation et désignation des blocs de lots intramunicipaux de la MRC du Domaine-du-Roy

Bloc	Désignation	Municipalité	Canton	Rang	Lots	Ha
1	La Doré	N.D. de La Doré	Dufferin	IV	13 à 32	862
2	Bloc de St-Félicien	St-Fé(St-Métho)	Dufferin	III IV	1 à 4 1 à 7	1 201
			De Meulles	III IV	38 à 49 40-41 45 à 49	
3	Bloc St-Méthode	St-Méth(St-Fé)	Parent	II III	24 à 48 38 à 49	1 316
4	Bleuetière de St-Méthode	St-Méth(St-Fé)	Parent	VII VIII IX X XI XII	25 à 35 28 à 43 p.33 à 45 35 à 48 35 à 49 35 à 49	3 238
5	Bloc de Chambord	Chambord	Charlevoix	III IV V	7 à 9 1 à 9 7	510
6	Bloc du lac Ouiatchouan	Lac-Bouchette	Dablon	IV	6 à 11	241
7	Bloc du Lac-Bouchette	Lac-Bouchette	Dequen	V VI VII VIII IX X XI XII XIII XIV	11 à 16 1 à 3 5 à 16 1 à 6 11 à 16 1 à 16 1 à 9 11 à 16 9 à 12 14 à 16 13 à 16 11 à 13 15-16 1 à 13 1 à 9	5 955
		St-André	Dequen	IV	10 à 15 26 à 53	
8	Bloc de la Forêt École	St-Félicien	De Meulles	I	12 à 20	158
9	Arboretum de Dablon	St-François-de-Sales	Dablon	I	23 à 27	168
			Dechêne	I II	1 à 8 1 à 3	
10	Lots épars de la Plaine	St-Méthode (St-Fé)	Parent	IX XI XII	29 30 & p.33 31-34 33	323
11	Lots Épars des Contreforts	Chambord	Métabetchouan	III	39	246
		St-François-de-Sales	Dablon	II III	21 12	
				XI XIV	5 24	
		Lac-Bouchette	Dequen	XV	30	
				Maherbe	Est/ch.de fer 64	
		St-Edwidge	Ashuamouchouan	VIII	4	
12	Lots Épars avec R.A.	St-Méthode (St-Fé)	Parent	V VI	1-4 11-50 1-3 & 14	127
				III	18 à 20	
		St-André/Chambord	Métabetchouan	III	18 à 20	
13	Lots non traités	M.R.C. Domaine-du-Roy	-	-	-	N.C.
					TOTAL	14 345

4.3.1 Écologie

La Plaine du Lac-Saint-Jean coïncide avec l'aire écopysiographique 15 (Plaine du Saguenay et du Lac-Saint-Jean) (M.R.N., 1997a). Les dépôts de surface retrouvés sont des dépôts marins, deltaïques (fluvio-glaciaires) ou organiques et sont caractérisés soit dominants, soit sous-dominants; on rencontre également des dépôts éoliens. Les dépôts deltaïques, éoliens et organiques sont surtout confinés dans la partie nord-ouest de la Plaine.

L'aire écopysiographique des Contreforts du bouclier ceinturant le lac Saint-Jean (20) est largement dominée par des tills d'épaisseur variable (épais dans les districts de coteaux et de collines et minces (< 1 m) dans les districts de hautes-collines ou de monts). Leur texture est généralement moyenne (loameuse) et leur pierrosité faible (entre 15 % et 40 %). Les autres dépôts retrouvés dans l'aire sont secondaires (fluvio-glaciaires), rares (glaciolacustres ou marins) ou négligeables (organiques) (M.R.N., 1997b).

Les différentes conditions de drainage associées aux dépôts mentionnés ci-dessus donneront lieu à une dynamique végétale particulière qu'il est généralement possible de décrire selon la gradation topographique. Il sera alors question de sère physiographique (annexe 2), montrant une séquence de zones homogènes en regard du type de milieu physique et d'une végétation potentielle (type écologique). Chaque type écologique supporte à un moment donné un type forestier, c'est-à-dire un stade de la dynamique végétale que l'on retrouve selon le régime des perturbations naturelles ou humaines (M.R.N., 1997a). Les peuplements forestiers retrouvés sur les T.P.I. sont présentés plus loin.

L'aire de la Plaine du Saguenay et du Lac-Saint-Jean (15) appartient au sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'est (M.R.N., 1997a). Cette région est caractérisée par des forêts dominées par les feuillus intolérants comme le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloïdes*) et le bouleau blanc (*Betula papyrifera*) sur les collines et les coteaux. L'érable rouge (*Acer rubrum*) y est également présent, de même que l'érable à épis (*Acer spicatum*) en sous-bois.

Les vastes zones à dominance sableuse (dépôts marins et deltaïques) supportent plutôt des peuplements forestiers à végétation potentielle d'épinette noire (*Picea mariana*), notamment sur les sites xériques-mésiques. Le pin gris (*Pinus banksiana*) y est généralement abondant, ainsi que les tourbières sur dépôts organiques à drainage déficient. Ces secteurs sont surtout présents dans la partie nord de la MRC (blocs de La Doré, de Saint-Méthode et de Saint-Félicien).

L'aire des Contreforts du bouclier ceinturant le lac Saint-Jean (20) est dominée par des peuplements à dominance de feuillus intolérants ou mélangés à dominance feuillue, appartenant au type écologique de la sapinière à bouleau blanc mésique sur till (M.R.N., 1997a). La majorité des peuplements à dominance de feuillus sont liés aux feux ou à la coupe forestière (M.A.P.A.Q., 1997). Les peuplements résineux (sapin, épinette, pin gris) ou mélangés à dominance résineuse sont moins fréquents, notamment le sapin baumier qui a grandement été affecté par la dernière épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette ainsi que par les coupes forestières. Mentionnons enfin la présence occasionnelle de bouleau jaune sur les sites à drainage latéral.

Cette dernière description convient aux blocs de territoire situés dans la partie sud de la MRC (blocs de Chambord, du lac Ouiatchouane, de Lac-Bouchette).

4.3.2 Hydrographie

Les T.P.I. de la MRC du Domaine-du-Roy sont distribuées suivant différents bassins hydrographiques primaires, i.e. dont le cours d'eau principal se jette directement dans le lac Saint-Jean. Un bassin hydrographique se définit comme étant un « ensemble de territoires où les eaux sont drainées vers un même exutoire » (M.R.N., 1994).

Du nord vers le sud de la MRC du Domaine-du-Roy, on retrouve d'abord le bassin hydrographique de la rivière Mistassini¹³. Il contient les parties sud et est du bloc de la Bleuetière, les lots épars de la Plaine ainsi que les lots épars avec réserve à l'aliénation du rang VI (canton Parent).

Le deuxième bassin d'importance est celui de la rivière Ticouapé où l'on retrouve les parties nord et ouest du bloc de la Bleuetière, les lots épars avec réserve à l'aliénation du rang V (canton Parent) ainsi que le bloc de Saint-Méthode.

Quant aux blocs de La Doré, de Saint-Félicien et de la Forêt d'enseignement, ils se situent à l'intérieur des limites du bassin de la rivière Ashuapmushuan.

Les lots des Contreforts sont contenus par deux bassins hydrographiques primaires, soit celui de la rivière Ouiatchouane et celui de la rivière Métabetchouane. L'arboretum de Dablon, le bloc du lac Ouiatchouane et la plupart des lots épars se trouvent dans le premier alors que le Trou de la Fée et les lots épars du rang III (canton Métabetchouan) et du rang XI (canton Dequen) se trouvent dans le second. Les blocs de Chambord et de Lac-Bouchette chevauchent les deux bassins.

Certains plans d'eau secondaires à l'intérieur des blocs sont dignes de mention, notamment la rivière aux Saumons à l'extrémité sud du bloc de Saint-Félicien, le lac Delaunière à l'extrémité nord du bloc de Chambord, ainsi que la rivière Prudent et les lacs Maggie, Dequen, Plat, Castor et Augustin dans le bloc de Lac-Bouchette.

4.3.3 Infrastructures

Les infrastructures présentes sur les T.P.I. de la MRC du Domaine-du-Roy concernent principalement l'accès au territoire. D'autres éléments sont également présents.

De façon générale, les lots de la Plaine sont tous pourvus d'un accès routier adéquat. Dans certains cas, certains travaux sylvicoles récents ont nécessité la construction d'un chemin forestier important, notamment dans les blocs de La Doré et de Saint-Méthode. L'accès au bloc de Saint-Félicien est développé surtout dans la partie sud où un réseau de chemins secondaires y est présent. Les îles des rivières Mistassini et Ashuapmushuan n'ont évidemment aucun accès routier.

¹³ Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune, direction du milieu hydrique.

Quant aux autres infrastructures, mentionnons la ligne ferroviaire qui traverse les blocs de La Doré et de Saint-Félicien. Ce dernier bloc recèle également des vestiges du moulin des Bernard et est situé à proximité du Jardin zoologique de Saint-Félicien. De plus, une piste de motoneige importante jouxte la partie sud du bloc. Une ligne de transport d'énergie et la route régionale traversent une partie du bloc de la Bleuetière au sud ainsi que les lots épars de la Plaine qui lui sont juxtaposés. Enfin, une zone de villégiature est située entre les lots #1 et #3 du rang VI (canton Parent) à la pointe de la rivière Ticouapé.

L'accès routier aux blocs des Contreforts est relativement développé dans l'ensemble, sauf pour ce qui est des lots épars #12, rang III (canton Dablon) et #5, rang XI (canton Dequen) qui sont dépourvus d'accès. De plus, l'accès aux blocs de Chambord et du lac Ouatouchouane est présent mais pas à l'intérieur de leurs limites territoriales. Les autres blocs sont sillonnés localement de chemins principaux ou secondaires.

Pour ce qui est des autres infrastructures, mentionnons la ligne du gazoduc qui traverse le lot épars #30 du rang XV (canton Dequen), ainsi que la partie ouest du bloc de Lac-Bouchette. Une ligne ferroviaire traverse les lots épars #24 du rang XIV (canton Dequen) et #64 du rang Est du chemin de fer (canton Malherbe) à son extrémité ouest, et le Sentier des Jésuites traverse le bloc de Lac-Bouchette en direction nord-sud près de la rivière Métabetchouane.

Soulignons enfin la présence d'un site de villégiature à l'extrémité est du lac Maggie dont la partie ouest est comprise dans les limites du bloc de Lac-Bouchette, ainsi que la proximité environnante de l'Ermitage Saint-Antoine aux blocs du lac Ouatouchouane et de Lac-Bouchette.

5.0 PORTRAIT GÉNÉRAL DU TERRITOIRE

5.1 INTRODUCTION

Un projet d'une telle ampleur exige une connaissance complète des territoires visés ainsi que des ressources disponibles à l'intérieur de ces terres publiques intramunicipales. Cette section offrira, dans un premier temps, une description générale de chacun des blocs traités dans ce plan d'aménagement intégré des ressources. De plus, les caractéristiques dominantes de chacune des ressources offertes dans les différents blocs viendront compléter l'information présentée dans cette portion du document.

Il est à noter que les blocs incluant le secteur de l'arboretum et de la Forêt d'enseignement de Saint-Félicien ne seront traités qu'à titre descriptif. Cette décision s'explique par le fait que ces secteurs possèdent actuellement des vocations d'aménagement préétablies et ainsi ne pourront faire l'objet d'une planification plus approfondie telle qu'offerte dans ce document. Concernant l'ensemble des lots épars du territoire à l'étude, ils seront traités dans un chapitre subséquent, soit à l'intérieur des sections 1 à 7 du chapitre 6.¹⁴

5.2 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

5.2.1 Généralités

Lors de la réalisation d'une planification intégrée, il s'avère essentiel de posséder une connaissance approfondie des secteurs étudiés. Dans un premier temps, on se doit de maîtriser les caractéristiques générales du territoire ciblé. Le chapitre suivant offrira un portrait général de l'ensemble des blocs de lots intramunicipaux faisant partie de la MRC du Domaine-du-Roy. Plus précisément, un survol sera effectué touchant la localisation et les limites territoriales de chacun des blocs. De plus, cette section résumera les caractéristiques écologiques, les infrastructures disponibles ainsi que quelques particularités appartenant à chacun des secteurs traités.

5.2.2 Bloc 1 : La Doré

Le territoire du bloc de La Doré couvre une superficie de 862 ha situés à l'intérieur de la municipalité de La Doré. Le secteur est composé des lots 13 à 32 du rang IV du canton Dufferin formant un bloc d'un seul tenant entouré de lots privés. En périphérie rapprochée, on retrouve à

¹⁴ Une description plus détaillée de chacun des blocs de lots est disponible à l'intérieur du document Annexe étant joint au document principal. De plus, un ensemble de cartes écoforestières associées aux blocs correspondants est offert dans un atlas cartographique pour ainsi faciliter la localisation des territoires et aider à la compréhension dans les sections descriptives de chacune des ressources.

l'ouest, la municipalité de La Doré, et à l'est la rivière Ashuapmushuane. De plus, on remarque la présence d'une voie ferrée, toujours active, traversant le secteur du bloc à l'étude.

Au niveau écologique, le territoire de La Doré fait partie de l'aire écopysiographique de la Plaine du Lac-Saint-Jean et plus précisément de la région écologique du même nom. Cette région est caractérisée par la présence de pinèdes grises et de tremblaies sur stations sèches. L'écologie est aussi définie par les caractéristiques du sol, soit le dépôt, le drainage et la pente. De façon générale, le secteur est dominé par une forte proportion de dénudés humides et de dépôts organiques. Sur le reste du territoire, on peut retrouver des dépôts plus sablonneux, tels des dépôts éoliens et fluvio-glaciaires. Pour ce qui est du drainage, on constate une piètre qualité de ce dernier pour la majorité du territoire, à l'exception des secteurs plus productifs où le drainage est meilleur. Finalement, le bloc de La Doré repose sur un relief assez plat dont la pente varie de faible à nulle.

L'accessibilité du territoire s'avère bonne pour l'ensemble des secteurs forestiers. Cette facilité d'accès est due à l'élaboration récente d'un réseau routier couvrant la majeure partie du territoire forestier. Cette construction de chemin a été réalisée dans le cadre du Programme de la mise en valeur des ressources en milieu forestier (Volet II), et permet ainsi la réalisation future d'aménagements de tous genres.

5.2.3 Bloc 2 : Saint-Félicien

Le bloc de lots intramunicipaux de Saint-Félicien couvre une superficie de 1 201 ha partagés entre la municipalité de La Doré et celle de Saint-Félicien. Plus précisément, 67 % du territoire est concentré dans la municipalité de Saint-Félicien parcourant les rangs III et IV du canton De Meulles. Du côté de La Doré, les lots sont situés à l'intérieur des rangs III et IV du canton Dufferin. Les lots intramunicipaux forment un bloc d'un seul tenant entouré de lots privés. La rivière aux Saumons indique la limite nord du bloc tandis que le Zoo sauvage de Saint-Félicien vient borner la partie est du territoire. De plus, on remarque la présence de l'usine de sciage de la compagnie de Produits Forestiers Donohue inc. dans le secteur nord-ouest du bloc. Ce bloc est traversé d'est en ouest par une voie ferrée.

Tout comme le bloc précédent, le bloc de Saint-Félicien se situe à l'intérieur de l'aire écopysiographique de la région écologique de la Plaine du Lac-Saint-Jean. D'une façon générale, le réseau hydrographique s'avère bien développé en raison de la présence de plusieurs cours d'eau permanents et intermittents répartis sur l'ensemble du bloc. En ce qui a trait aux caractéristiques du sol, on remarque que les dépôts éoliens, composés de sable, dominent considérablement le secteur. Les dénudés humides sont aussi très présents mais de moindre importance. Le reste du territoire est composé de dépôts plus riches, tels les tills et les deltas fluvio-glaciaires. Au sujet du drainage, il s'avère élevé pour l'ensemble du bloc et concernant la pente, de façon générale, le terrain est plat. On peut donc conclure que le sol varie de sablonneux à riche, ce qui favorise l'établissement des essences peu exigeantes à plus exigeantes, tel le pin gris. La présence de ces essences rejoint le portrait typique de la région écologique de la Plaine du Lac-Saint-Jean.

Actuellement, on constate une multitude de chemins secondaires et tertiaires répartis sur l'ensemble du territoire. Cependant, l'état de ces chemins n'est pas encore connu. Une vérification

terrain est préalable avant de se prononcer sur l'accessibilité du secteur. Cependant il est important de noter la présence d'eskers, constituant un excellent matériel utilisable lors de la construction de chemin.

5.2.4 Bloc 3 : Saint-Méthode

Ce territoire analysé, situé à l'intérieur de la municipalité de Saint-Félicien (secteur Saint-Méthode) forme un bloc de lots de 1 316 ha contenus dans les rangs 2 et 3 du canton Parent. En périphérie du secteur, la municipalité de Normandin marque la limite nord du bloc tandis que les parties sud et est sont bornées par des terres privées. De plus, le secteur ouest est délimité par une voie ferrée qui sert de séparateur entre l'usine Pâte Kraft de la compagnie de Produits Forestiers Donohue et le bloc de Saint-Méthode. Également, un émissaire, permettant l'évacuation des eaux usées de cette papetière traverse l'ensemble du territoire à l'étude. L'emprise de cet émissaire sert de sentier de motoneige durant la saison hivernale.

La totalité du territoire fait partie de l'aire écopysiographique de la Plaine du Lac-Saint-Jean. De plus, le secteur se situe à l'intérieur de la région écologique portant le même nom. Cette région est caractérisée par la présence de pinèdes grises et de tremblaies sur stations sèches. Au niveau des composantes du sol, une brève analyse permet de constater la pauvreté du secteur. En effet, la majorité du territoire est dominé par des dépôts organiques et des dénudés humides dont le drainage semble déficient. Ces éléments ont pour conséquence de diminuer considérablement la productivité de ce secteur. Toutefois, on constate la présence de sols plus sablonneux, composés de dépôts fluvio-glaciaires et éoliens, illustrant un drainage supérieur et par le fait même une qualité de site plus élevée. Finalement, le relief du territoire s'avère uniforme pour l'ensemble du bloc considérant que la pente varie de faible à nulle. En somme, la totalité de ces composantes vient expliquer la présence d'essences peu exigeantes tels le pin gris et l'épinette noire.

Actuellement, on considère que l'ensemble du territoire possède un réseau routier adéquat donnant accès à tous les secteurs ayant un potentiel d'exploitation. Le réseau en place forme une boucle couvrant les limites intérieures du bloc et étant accessible par les rangs 2 et 3 du canton Parent. La construction de ce chemin de 11 km origine des travaux réalisés en 1996. On peut donc établir qu'à ce jour, le territoire de Saint-Félicien (secteur Saint-Méthode) semble accessible d'une façon satisfaisante à des fins d'aménagement de toutes formes.

5.2.5 Bloc 4 : Bleuetière de Saint-Méthode

Le secteur de la bleuetière possède une superficie de 3 238 ha, ce qui place ce bloc au deuxième rang en importance quant à la superficie pour l'ensemble des blocs de lots intramunicipaux de la MRC du Domaine-du-Roy. Plus précisément, le bloc est réparti dans les rangs VII à XII du canton Parent à l'intérieur de la municipalité de Saint-Félicien. Des lots privés et intramunicipaux, appartenant au bloc de lots épars de la Plaine, entourent le secteur de la bleuetière. Géographiquement, ce territoire constitue la limite nord de la MRC du Domaine-du-Roy. En effet, la partie nord du bloc est bornée par le début de la MRC de Maria-Chapdelaine. De son côté, la rivière Ticouapé indique la limite ouest du secteur en plus de chevaucher une partie du bloc. On remarque aussi la présence d'une ligne de transport d'énergie traversant la partie sud du territoire.

D'un point de vue écologique, le secteur de la bleuetière se situe dans l'aire écopysiographique et dans la région écologique du même nom, soit celle de la Plaine du Lac-Saint-Jean. Cette zone écologique est caractérisée par la présence de pinèdes grises et de tremblaies sur stations sèches. En ce qui concerne l'hydrographie du secteur, des cours d'eau sont omniprésents sur l'ensemble du territoire. L'écologie d'un secteur se définit également par les caractéristiques de son sol. Les types de dépôts varient considérablement pour ce territoire. Cependant, le secteur forestier est dominé par des dépôts éoliens et des deltas fluvio-glaciaires. Quelques dépôts organiques sont aussi présents en bordure des dénudés humides. Les drainages sont généralement bons outre les secteurs où l'on retrouve des sols organiques. Finalement, la pente du bloc varie de faible à nulle ce qui donne un terrain assez plat dans son ensemble.

D'une façon générale, le réseau routier est bien développé donnant ainsi accès à tous les territoires exploitables du secteur à l'étude. La route régionale parcourt la partie sud du bloc. De cette dernière est issue une multitude de chemins secondaires suivant les limites des rangs. Ce développement accru s'explique par la présence de bleuetières exigeant un accès à l'ensemble des secteurs exploités. En effet, on retrouve une importante superficie vouée à la production de bleuets. Ces bleuetières génèrent des retombées économiques considérables pour la région du Lac-Saint-Jean.

5.2.6 Bloc 5 : Chambord

Le bloc de lots intramunicipaux de Chambord est situé à l'intérieur des limites de la municipalité du même nom. Ce territoire, couvrant une superficie de 510 ha, est réparti dans les rangs III, IV et V du canton de Charlevoix. Il est à noter que le lot du rang V est considéré comme faisant partie des lots épars. Cependant, il sera joint au bloc de Chambord afin de faciliter la description du territoire. D'une façon générale, le secteur est entouré de lots à tenure privée outre la partie ouest du bloc qui est délimitée par des terres publiques appartenant au Contrat d'Aménagement et d'Approvisionnement Forestier (CAAF) de l'aire commune 22-05. Finalement, on constate la présence d'une ligne de transport d'énergie traversant d'est en ouest le bloc de Chambord.

Au niveau de l'écologie, le secteur à l'étude se situe dans l'aire écopysiographique des Contreforts du bouclier ceinturant le lac Saint-Jean. De plus, la région écologique présente se nomme les Hautes-Terres de Lac-Bouchette. Celle-ci est dominée par des tremblaies et des pessières noires à sapin sur sols frais et des pinèdes grises sur sols secs. De son côté, le réseau hydrographique est bien développé sur l'ensemble du territoire. Plusieurs ruisseaux et lacs, tel le lac Delaunière, figurent dans le bloc de Chambord. En ce qui a trait aux composantes du sol, le secteur est formé de sols riches, soit des tills minces et profonds. Le drainage s'avère bon de façon générale à l'exception de quelques petits secteurs plus humides. Le relief du bloc est très hétérogène. En effet, la pente varie de forte à nulle, mais ce sont les pentes douces qui dominent le bloc de Chambord. Ce portrait écologique vient expliquer la richesse des milieux et la diversité des essences de ce secteur.

Actuellement, il n'existe aucun réseau de chemins couvrant l'ensemble du territoire traité. Cependant, plusieurs chemins en périphérie peuvent donner accès au bloc. Particulièrement, un

petit chemin secondaire traverse le lot épars, uni au bloc, et s'avère une entrée stratégique pour développer un réseau routier à l'intérieur du bloc en question.

5.2.7 Bloc 6 : Lac Ouiatchouane

Le territoire du lac Ouiatchouane se décrit comme un bloc de lots intramunicipaux couvrant une superficie de 241 ha. Ce secteur, situé dans la municipalité de Lac-Bouchette, est formé des lots 6 à 11 du rang IV du canton Dablon. Géographiquement, ce bloc est d'une façon générale entouré de lots privés à l'exception de la partie ouest qui est délimitée par le territoire sous CAAF de l'aire commune 22-05. En périphérie du secteur, on retrouve le lac des Bouleaux et le lac Ouiatchouane qui se déverse dans la rivière du même nom. Finalement, on remarque la présence de la voie ferroviaire et de la route 155 à proximité du bloc.

Au niveau de l'écologie, le bloc du lac Ouiatchouane fait partie de l'aire écopysiographique des Contreforts du bouclier ceinturant le lac Saint-Jean. Plus précisément, le territoire se situe à l'intérieur de la région écologique des Hautes-Terres de Lac-Bouchette. En ce qui concerne l'hydrographie du secteur, on remarque la présence de plusieurs cours d'eau intermittents alimentant les bassins hydrographiques des environs. Les caractéristiques du sol peuvent se résumer comme suit. Le secteur est principalement composé de dépôts glaciaires, soit des tills indifférenciés profonds et minces. On retrouve également des dépôts organiques ainsi qu'un dépôt glaciaire plus rare nommé moraine frontale. Ce dernier s'avère un bon matériel de base pour la construction de chemin. Pour ce qui est du drainage et de la pente, on ne constate aucune problématique majeure. D'une façon générale, le sol est bien drainé à l'exception des secteurs composés de dépôts organiques. De son côté, le relief du territoire varie de plat à modéré.

Aucun chemin ne donne accès au bloc du lac Ouiatchouane. Cependant, deux routes secondaires, sur lots privés, s'approchent du bloc et deviennent par le fait même, des entrées stratégiques permettant l'accès à ces lots intramunicipaux.

5.2.8 Bloc 7 : Lac-Bouchette

Le secteur de Lac-Bouchette forme un bloc d'un seul tenant couvrant une superficie de plus de 8 078 ha compris entre les rangs 4 et 14 du canton Dequen. Le territoire est partagé entre deux municipalités, soit celle de Saint-André et celle de Lac-Bouchette, cette dernière étant majoritairement représentée. À l'intérieur de ce bloc, on distingue trois tenures particulières. La tenure dominante est représentée par des lots intramunicipaux s'étendant sur plus de 5 955 ha. On retrouve également une réserve écologique, bornant la partie nord-ouest du bloc, et des lots privés répartis de façon éparse sur l'ensemble du territoire. Il est à noter que pour le reste du document, il ne sera traité que la partie publique du bloc, soit 5 955 ha. Les secteurs nord et ouest du bloc sont également bordés par des lots à tenure privée, étant toutefois exclus de ce bloc. De son côté, la partie sud du secteur est délimitée par le territoire sous CAAF de l'aire commune 22-01. Finalement, la rivière Métabetchouane borde la limite est de ce territoire à l'étude.

Le secteur de Lac-Bouchette fait partie de l'aire écopysiographique des Contreforts du bouclier ceinturant le lac Saint-Jean. À l'intérieur de cette aire, on retrouve plusieurs régions écologiques dont celle des Basses Laurentides de la rivière Métabetchouane et celle des Hautes-Terres de Lac-

Bouchette. Ces deux dernières régions sont présentes dans le bloc à l'étude. La première, dominant le territoire, est caractérisée par la présence des bétulaies blanches et des tremblaies. De son côté, la seconde région écologique est dominée par des tremblaies et des pessières noires à sapin sur sols frais et de pinèdes grises sur sols secs. Au niveau des caractéristiques du sol, on retrouve, d'une façon générale, beaucoup de dépôts glaciaires, tels des tills indifférenciés profonds et minces, et des drainages frais. Ces éléments contribuent à la présence d'un sol riche produisant des stations propices à la production forestière. Bien que la pente soit variée, le terrain semble assez plat outre certains endroits où le relief est plus accentué.

D'un point de vue général, l'ensemble du territoire à l'étude semble posséder un réseau routier assez étendu couvrant une bonne partie des terres exploitables. Une route, nommée le chemin du lac Maggie, est déjà existante et couvre la partie ouest du bloc jusqu'à la rivière Prudent. De plus, depuis 1995, près de 13 km de chemins forestiers additionnels ont été construits. Ce nouveau réseau est orienté du sud au nord et donne accès à la partie est du bloc. On peut donc conclure que le territoire est maintenant accessible en grande partie.

En terminant, il s'avère important de souligner la présence d'une réserve écologique bornant la partie nord-ouest du bloc à l'étude. Cette dernière, portant le nom de Réserve écologique Louis-Ovide Brunet, couvre une superficie de 653 ha et affiche une vocation de protection. Cette vocation sert à protéger l'état naturel du territoire qui ne peut, sans l'approbation du gouvernement, être sujet à toutes formes d'interventions.

5.2.9 Bloc 8 : Forêt d'enseignement de Saint-Félicien

Le bloc de la Forêt d'enseignement de Saint-Félicien sera traité différemment compte tenu de son utilisation particulière. Ce bloc est composé d'un bloc d'un seul tenant formé de lots à tenure intramunicipale. Le territoire, atteignant une superficie d'environ 158 ha, couvre les lots 12 à 20 du canton De Meulles situé à l'intérieur des limites de la ville de Saint-Félicien. En périphérie du bloc, la route régionale (167) longe la limite est du territoire. De plus, on retrouve dans le même secteur, la rivière Ashuapmushuan ainsi qu'une voie ferrée toujours active. Pour ce qui est du reste du bloc, il est entouré de lots à tenure privée.

En 1986, un protocole d'entente a été signé entre le M.R.N. et le Cégep de Saint-Félicien. De plus, cette forêt possède une vocation première d'enseignement réservé au cégep de Saint-Félicien. Elle est utilisée dans le cadre de diverses formations techniques pour les étudiants du programme des Techniques du milieu naturel. Par le biais de ce programme, plusieurs inventaires détaillés (forestiers, fauniques et pédologiques) ont été réalisés sur l'ensemble du territoire. De plus, divers aménagements (tels que des plantations expérimentales) ont été exécutés par les étudiants en collaboration avec d'autres intervenants.

C'est donc pour ces multiples raisons ainsi que pour sa vocation préétablie, que ce secteur ne sera pas retenu dans l'élaboration du plan d'aménagement touchant l'ensemble des lots intramunicipaux de la MRC du Domaine-du-Roy.

5.2.10 Bloc 9 : Arboretum de Dablon

Le bloc de l'arboretum de Dablon affiche actuellement un statut voué à la recherche forestière; de ce fait, il sera traité de façon particulière. Donc, il ne fera pas l'objet d'analyse d'aménagement. Au niveau territorial, le secteur de l'arboretum est formé d'un bloc de lots de 271 ha compris dans les cantons Dablon et Dechêne de la municipalité de Saint-François-de-Sales. La partie est du secteur est bornée par la rivière Ouiatchouane tandis que les limites ouest et nord sont déterminées par des territoires sous CAAF de l'aire commune 22-05. Le reste du bloc est délimité par des lots privés. En périphérie rapprochée, on retrouve un centre de plein air, une scierie (P.H. Lemay et fils Ltée) et un chemin conduisant à la bleuetière. De plus, à l'intérieur même du territoire, un sentier de motoneige, toujours actif, traverse le bloc et sert de lien entre les municipalités de Roberval et de Saint-François-de-Sales. Il importe, également, de signaler la présence de pistes de ski de fond et de sentiers pédestres déjà existants à l'intérieur du bloc. L'ensemble de ces infrastructures contribue de façon considérable au développement socio-économique de la municipalité de Saint-François-de-Sales.

L'arboretum de Dablon est sous la direction du ministère des Ressources naturelles et ce, à des fins de recherches forestières. Plus précisément, ces recherches poursuivent les objectifs suivants :

- Regrouper, sur des sites donnés, plusieurs expériences au niveau de l'amélioration génétique des arbres.
- Obtenir, pour les espèces étudiées, des informations sur l'adaptation et le rendement dans diverses conditions écologiques.
- Constituer une source de gènes pouvant être exploitée en amélioration génétique des arbres.

Les travaux de recherches ont débuté en 1976 et depuis, près de 22 dispositifs expérimentaux ont été installés, se traduisant par la plantation de plus de 62 660 plants d'essences résineuses et feuillues.

5.3 RESSOURCES FORESTIÈRES

5.3.1 Généralités

Cette portion du document offre un portrait global de la ressource forestière pour chacun des blocs traités dans ce plan d'aménagement. La connaissance des caractéristiques forestières est à la base même d'un aménagement forestier adéquat en plus de mieux cerner les problématiques rencontrées. Toutefois, afin d'alléger le document, seuls les grands thèmes, tels le type de couvert, l'âge des peuplements, la traficabilité et la vulnérabilité à la T.B.E., seront traités dans ce chapitre descriptif. Le document annexe, pour sa part, présente l'ensemble des paramètres forestiers traités.

5.3.2 Bloc 1 : La Doré

Le secteur de La Doré est dominé par des zones improductives, soit près de 550 ha de dénudés humides. Cette superficie de terrains impropres au développement forestier affecte de façon considérable la productivité forestière du bloc. La forêt actuelle du territoire de La Doré origine d'un

feu de plus de 30 ans. Cette perturbation justifie la dominance du couvert résineux et de l'homogénéité de l'âge des peuplements du bloc à l'étude. Les essences principales du territoire sont le pin gris, l'épinette noire et le mélèze laricin. En effet, ces essences possèdent un potentiel élevé d'adaptation aux conditions de terrain difficiles telles que présentes dans ce secteur. De plus, les strates résineuses sont représentées par des peuplements âgés de 50 ans correspondant au stade jeune des stades de développement.

En ce qui a trait à la traficabilité du secteur, on considère qu'elle est bonne pour l'ensemble du territoire forestier productif compte tenu de la qualité du sol et du drainage de ces milieux. Cependant, on retrouve quelques secteurs dont le sol est composé de dépôts organiques, ce qui se traduit par une traficabilité plus faible. Par contre, des travaux de drainage, dans le cadre d'un autre projet, ont été planifiés pour ces secteurs afin d'améliorer la traficabilité du bloc.

De plus, il est bon de souligner la réalisation de divers aménagements sylvicoles sur le territoire depuis 1996. Parmi ces interventions on retrouve, entre autres, des coupes d'éclaircie commerciales. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du Programme de mise en valeur de ressources en milieu forestier (Volet II) et ont permis d'augmenter considérablement la productivité forestière de ce territoire.

En somme, ce portrait forestier permet de constater un important déséquilibre au niveau de la répartition des classes d'âge et des stades de développement pour l'ensemble des strates forestières du bloc. On remarque donc que la forêt du bloc de La Doré s'avère en pleine croissance et par conséquent impropre à une récolte prochaine. Cette situation contraint actuellement l'assurance d'une récolte annuelle constante. La planification et la réalisation de différents aménagements forestiers seront à prévoir afin de permettre le rétablissement d'une structure forestière idéale. Ainsi, on rendra possible l'atteinte d'un rendement soutenu et accru pour la ressource forestière du territoire de La Doré.

On peut donc conclure, considérant l'ensemble des caractéristiques forestières et écologiques du secteur, que le milieu fermé du bloc de La Doré illustre un potentiel forestier moyen.

5.3.3 Bloc 2 : Saint-Félicien

De façon générale, le bloc de Saint-Félicien est composé de zones productives sur le plan forestier. Les superficies improductives ne comptent que pour 27 % du territoire et sont majoritairement représentées par des dénudés humides. La forêt est fortement dominée par des couverts résineux où les essences principales sont le pin gris et l'épinette noire, essences s'adaptant bien aux conditions de terrain du secteur. Les strates mélangées et feuillues sont beaucoup moins nombreuses et c'est le peuplier faux-tremble qui est le plus présent dans ces types de couverts. D'un autre côté, on constate que l'âge moyen des peuplements varie entre les classes d'âge de 30 à 50 ans. Ces classes correspondent, pour les strates résineuses et mélangées du bloc, au stade jeune des stades de développement. Seuls les peuplements de peupliers faux-trembles purs, appartenant à la classe de 50 ans, sont considérés comme étant matures et donc prêts à être récoltés. Cependant, ces strates feuillues ne couvrent que 1 % de la superficie forestière productive.

En ce qui a trait à la traficabilité du secteur, on conclut qu'elle est bonne pour l'ensemble du territoire en raison de la qualité de la texture du sol et du drainage. Seules les zones de dénudés humides comportent des restrictions au niveau de la traficabilité.

On remarque également que très peu de travaux ont été réalisés sur ce bloc, outre un canal de drainage, exécuté par le Zoo sauvage de Saint-Félicien dans la partie sud du bloc. Ces interventions avaient pour but d'alimenter en eau le lac des Montagnais situé dans les Sentiers de la nature du Zoo sauvage de Saint-Félicien.

L'analyse de ces informations porte à conclure que la forêt actuelle est en voie de développement et donc nullement prête à subir une récolte à l'exception des peuplements feuillus. On remarque donc un important déséquilibre au niveau de la répartition des classes d'âge contraignant une exploitation forestière prochaine. Un des objectifs à se fixer pour ce bloc de lots est de rétablir, par le biais de diverses interventions forestières, l'équilibre entre les classes d'âge pour ainsi assurer un rendement soutenu et accru de la ressource forestière.

Somme tout, le territoire du bloc de Saint-Félicien possède un potentiel forestier élevé expliquant ainsi le fait que la réalisation de divers aménagements forestiers s'avèrent avantageux pour ce bloc de lots.

5.3.4 Bloc 3 : Saint-Méthode

Le portrait forestier du secteur Saint-Méthode démontre que plus de la moitié de la superficie est considérée productive au niveau forestier. Les zones improductives, touchant environ 617 ha, sont dominées par des dénudés humides. Les aulnaies et l'émissaire des eaux usées de l'usine de pâte Kraft de la Compagnie Produits Forestiers Donohue inc. s'ajoutent aux superficies improductives du territoire. De son côté, le secteur forestier est dominé par un couvert résineux, dont le pin gris et l'épinette noire représentent les essences principales de ces strates. Pour ce qui est des strates feuillues et mélangées, elles ne couvrent qu'une faible proportion du bloc. On constate que la majorité des peuplements présents se situent dans les classes de 30 et 50 ans. Les peuplements en voie de régénération (10 ans) sont également présents mais ils couvrent une superficie moins importante. Finalement, on retrouve quelques peuplements matures, prêts à la récolte, dans les strates résineuses.

Concernant la traficabilité du territoire, on remarque qu'elle varie de passable à mauvaise selon les secteurs. Dans le cas présent, les facteurs influents sont le drainage et le dépôt. Une grande proportion du territoire repose sur des sols organiques où le drainage est mauvais. Ces éléments affectent de façon considérable la traficabilité de ces milieux. Cependant, d'autres secteurs possèdent des dépôts et des drainages de meilleure qualité. De leur côté, ces zones ne comportent aucune problématique opérationnelle.

Aussi, depuis près de deux ans, plusieurs interventions, tels du drainage, de l'éclaircie commerciale et du reboisement, ont été réalisées sur les lots intramunicipaux de Saint-Méthode. L'ensemble de ces travaux a été effectué dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources en milieu

forestier (Volet II) et a contribué à augmenter tant la productivité forestière que la traficabilité de ce secteur à l'étude.

À la suite de l'étude de ces différents éléments, on remarque qu'il existe, au niveau du couvert forestier, un important déséquilibre touchant les classes d'âge et les stades de développement. Par conséquent, cet aspect nous éloigne du concept de la forêt normale permettant l'assurance d'une récolte annuelle constante. Les interventions forestières devront donc être orientées afin de rétablir cet équilibre pour ainsi maintenir un rendement soutenu et accru de la ressource forestière.

On conclut donc que le bloc de Saint-Méthode, malgré la forte proportion de zones improductives, offre un potentiel forestier moyen permettant ainsi un aménagement forestier plus restreint mais tout de même envisageable.

5.3.5 Bloc 4 : Bleuetière de Saint-Méthode

Le portrait forestier de ce bloc est quelque peu particulier en raison de la présence importante de zones réservées à la production de bleuets. En effet, seulement 14 % (444 ha) du territoire est considéré comme productif au niveau forestier. Les secteurs improductifs sont représentés par des dénudés humides et des bleuetières totalisant 85 % (2 752 ha) du bloc. Outre ces deux éléments, les aulnaies, les cours d'eau, l'agriculture et les lignes de transport d'énergie contribuent à l'improductivité du territoire. De son côté, la superficie productive est dominée par un couvert résineux. Les strates feuillues et mélangées sont également présentes mais de moindre importance. De plus, on constate une bonne répartition des classes d'âge pour le secteur forestier. Cependant, concernant la répartition des stades de développement, le scénario s'avère différent. En effet, la majorité des peuplements se concentrent dans les stades jeunes et en voie de régénération. Le stade mûr est représenté par un seul peuplement feuillu, prêt à la récolte.

En ce qui concerne la traficabilité, elle s'avère bonne pour l'ensemble des secteurs forestiers. Seuls quelques peuplements résineux, établis sur des dépôts organiques, présentent une traficabilité de moindre qualité en raison de la médiocrité du drainage et de la texture du sol.

Des travaux d'aménagement agroforestier ont été réalisés durant l'été 1997 et ce dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier (Volet II). Ces interventions se traduisent par une plantation de pins gris et de pins rouges dans le but de former des brise-vent à l'intérieur des bleuetières.

On remarque donc que la forêt du bloc de la Bleuetière est en pleine croissance et par le fait même impropre à être récoltée à court terme. Toutefois, ceci n'empêche nullement la réalisation d'aménagement forestier dans le but d'augmenter la productivité du secteur forestier du bloc en plus d'assurer un rendement soutenu et accru de la ressource forestière.

Finalement, on constate que le milieu fermé du bloc de la Bleuetière de Saint-Méthode illustre un potentiel forestier moyen et ce en raison de l'ensemble de composantes forestières et écologiques présentes sur ce secteur.

5.3.6 Bloc 5 : Chambord

L'analyse du portrait forestier révèle que le secteur est productif sur plus de 90 % (459 ha) du territoire. Les zones improductives sont représentées par des cours d'eau, des dénudés humides, des aulnaies et une ligne de transport d'énergie. La superficie forestière productive est dominée par des strates mélangées. Les peuplements feuillus et résineux sont également présents mais de moindre importance en superficie. On retrouve aussi des coupes totales dont le type de couvert n'a pas été déterminé. Au niveau de l'âge de la forêt, on remarque une distribution assez uniforme des classes d'âge pour l'ensemble des peuplements. Toutefois, la majorité des peuplements semblent matures et sont prêts à être récoltés. De plus, certains peuplements, composés de sapin, sont surannés et illustrent une vulnérabilité plus élevée à la T.B.E.

Au niveau de la traficabilité du secteur, le bloc de Chambord ne comporte aucun élément important pouvant altérer de façon considérable la traficabilité du territoire. La proportion de zones à dépôt organique, à drainage humide ou à pente forte, est très faible et ne représente que quelques secteurs isolés.

En ce qui concerne la vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons d'épinette, elle s'avère faible en général pour l'ensemble du secteur traité. Cependant, certains peuplements plus susceptibles à cette perturbation doivent être considérés. Ainsi, des modalités particulières devront être élaborées afin de diminuer la vulnérabilité de ces peuplements en plus d'éviter la possibilité d'un établissement massif du sapin en régénération suivant une coupe totale.

Suite à l'analyse de l'ensemble de ces informations, on constate que la forêt du bloc de Chambord possède une structure se rapprochant de la structure idéale suggérée par le concept de la forêt normale. De cette façon, on assure, à long terme, un rendement soutenu et accru de la superficie forestière. Ainsi, la forêt s'avère prête à être récoltée pour certains secteurs et pour d'autres sujets à subir des traitements sylvicoles. L'ensemble de ces interventions aura pour objet de rajeunir la forêt ainsi que d'augmenter la productivité du bloc de Chambord.

On est en mesure de conclure que le secteur de Chambord possède un potentiel forestier élevé dont les possibilités d'aménagement ainsi que les produits issus de ces travaux s'avèrent très diversifiés.

5.3.7 Bloc 6 : Lac Ouatouchouane

Le portrait forestier du bloc du lac Ouatouchouane démontre que la quasi-totalité du territoire, soit 93 % de la superficie totale, est considérée productive au niveau forestier. Les quelques sites improductifs sont représentés par des dénudés humides et des aulnaies. Le couvert forestier est dominé par des strates feuillues. Toutefois, les peuplements mélangés et résineux sont également présents mais couvrant une proportion du territoire plus faible. Cette diversité forestière s'explique par la richesse des dépôts présents dans ce bloc et décrits précédemment. De son côté, l'âge de la forêt est représenté par une concentration de peuplements dans les classes de 50 à 70 ans. Ces classes correspondent au stade mûr des stades de développement pour la majorité des peuplements. On considère le sapin et le peuplier faux-tremble matures à 50 ans tandis que les autres essences présentées dans ce bloc, sont dites prêtes à la récolte à partir de 70 ans. Les

autres classes d'âge, soient celles de 10 à 30 ans, sont peu représentées dans le territoire présent. Au niveau des stades de développement, le stade mûr est dominant, le stade jeune est également omniprésent et celui en voie de régénération est pratiquement absent dans ce bloc.

Concernant la traficabilité du secteur, on constate qu'elle est bonne de façon générale pour l'ensemble du territoire. Cependant, certaines zones semblent plus affectées en raison de la faible qualité du drainage et du relief accidenté. Ces secteurs ne représentent qu'une mince portion du territoire.

De son côté, la vulnérabilité des peuplements face à la T.B.E. s'avère faible sur l'ensemble du territoire. Toutefois, on remarque la présence de quelques peuplements, composés de sapin, figurant une vulnérabilité plus élevée.

Cette forêt démontre donc une dominance des peuplements matures étant par le fait même prêts à être récoltés. Par conséquent, on constate un déséquilibre touchant la répartition des stades de développement affectant ainsi le rendement soutenu et accru de la forêt. Les interventions devront donc être orientées dans le but de rétablir à long terme cet équilibre souhaité. De plus, les aménagements viseront, dans un autre contexte, à diminuer la vulnérabilité des peuplements face à la T.B.E.

En terminant, le bloc du lac Ouiatchouane illustre un potentiel forestier élevé en raison de la qualité du sol et de la diversité forestière présente sur l'ensemble du territoire traité.

5.3.8 Bloc 7 : Lac-Bouchette

Le portrait forestier de ce secteur est réalisé en se basant uniquement sur les lots à tenure intramunicipale ce qui correspond à une superficie de 5 955 ha. De cette portion du territoire, on retrouve une dominance des sites productifs. Seulement 402 ha, étant représentés par des aulnaies, des cours d'eau et des dénudés humides, sont considérés improductifs au niveau forestier. De son côté, le couvert forestier est dominé par des strates feuillues composées de peuplier faux-tremble et de bouleau blanc. Les peuplements mélangés et résineux sont également présents mais couvrent une superficie de moindre importance. De plus, on retrouve de nombreuses coupes totales dont le type de couvert n'est pas connu. En ce qui a trait à l'âge des peuplements, la classe de 70 ans représente le groupe majoritaire du secteur, donc matures et prêts à la récolte. Les peuplements appartenant aux stades jeunes et en voie de régénération sont également représentés dans ce secteur mais couvrent une proportion du territoire moins importante.

Concernant la traficabilité du secteur, on considère qu'elle s'avère satisfaisante pour l'ensemble du territoire en raison de la qualité des dépôts et du drainage. Au niveau du relief, seules quelques zones présentent une pente forte pouvant affecter la traficabilité de ces lieux. On conclut donc que la traficabilité ne s'avère pas une problématique majeure pour le bloc de Lac-Bouchette.

Du côté de la vulnérabilité des peuplements du secteur face à la T.B.E., elle semble relativement basse, compte tenu de la faible proportion d'essences vulnérables. Cependant, il est important de

considérer la possibilité d'un établissement massif du sapin en régénération suite à une coupe totale ce qui augmenterait la vulnérabilité du bloc.

D'autre part, depuis 1995, plusieurs interventions, de toutes formes, ont été réalisées sur les lots intramunicipaux de Lac-Bouchette. Ces travaux réalisés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier (Volet II), ont permis d'augmenter le rendement de cette forêt en plus de participer au développement des autres ressources du territoire.

Ce portait forestier révèle donc que plus de la moitié de la forêt de ce bloc peut donc être récoltable à court terme. Toutefois, un déséquilibre important se fait ressentir au niveau de la répartition des classes d'âge. Les interventions, tant les coupes totales que les travaux sylvicoles, devront être planifiées dans le but de rétablir cet équilibre souhaité.

En somme, on constate que le bloc de Lac-Bouchette possède un potentiel forestier élevé s'illustrant sur l'ensemble du territoire. On peut ainsi dire que les possibilités d'aménagement ainsi que la gamme de produits issue de ces travaux s'avèrent très diversifiées.

5.4 RESSOURCES FAUNIQUES

5.4.1 Généralités

L'évaluation de la ressource faunique est réalisée essentiellement à l'aide d'indices de qualité d'habitat. Un habitat se définit comme l'ensemble des éléments biologiques (couvert, nourriture) et physiques (température, humidité) nécessaires à la survie de l'espèce et ce, en quantité suffisante. Les indices de qualité d'habitat permettent au gestionnaire d'évaluer la qualité et la quantité des habitats actuels des espèces représentatives et, incidemment, de déterminer la quantité de ces habitats nécessaires de maintenir en tout temps sur son territoire, de bien les répartir et de s'assurer que les interventions effectuées dans l'avenir ne viennent pas altérer cette planification intégrée.

Tel que précisé dans la section méthodologique, cinq indices ont été utilisés dans la présente étude, soit ceux de la gélinotte huppée, du grand pic, de la martre d'Amérique, de l'orignal et du lièvre d'Amérique. La majorité de ces espèces sont intéressantes quant à leur importance économique, mais surtout par leur relation à certains types de couverts et de stades successionnels forestiers, ou de combinaisons de ceux-ci, dans une perspective d'appréciation de la qualité de la biodiversité de l'unité d'aménagement que constitue le bloc d'étude. Les résultats des indices de qualité d'habitat pour les cinq espèces retenues expriment conjointement la qualité de la biodiversité du territoire qui est évaluée (globalement) selon les niveaux élevé, moyen et faible.

5.4.2 Bloc 1: La Doré

En plus d'être recouvert sur près des deux tiers de la superficie du bloc par des zones tourbeuses, des peuplements forestiers uniquement à dominance résineuse occupent 97 % de la portion restante du territoire. L'homogénéité de ces peuplements forestiers fait en sorte que les espèces associées aux peuplements forestiers à dominance feuillue, tels la gélinotte huppée et le grand pic,

ne pourront y combler leur besoin pour accomplir leur cycle annuel, et c'est pourquoi on leur associe des valeurs de qualité d'habitat médiocres. De plus, ce couvert résineux est constitué en général de pin gris et même de mélèze laricin, des essences qui n'offrent aucun intérêt pour le lièvre d'Amérique, soit comme couvert de protection thermique en période hivernale ou encore comme obstruction visuelle en sous-étage.

Le paysage forestier du bloc de La Doré offre une qualité restreinte sur le plan de la biodiversité tel qu'il apparaît sur la carte des indices de qualité élevée des habitats, bloc numéro 1. En plus, la faible dimension du bloc conjuguée à la présence d'un sol pauvre et mal drainé, constituent des limites sévères à l'amélioration de ce portrait. Pour ces raisons, le potentiel de la qualité de la biodiversité du bloc de La Doré ne peut résulter qu'en une valeur faible.

5.4.3 Bloc 2: Saint-Félicien

La présence d'une forêt dominée à près de 95 % de peuplements résineux ou à dominance résineuse favorisera davantage des espèces telle que la martre d'Amérique, par opposition au grand pic et à la gélinotte huppée. Le lièvre d'Amérique se retrouvera dans ce type de peuplement à la condition qu'il présente une couverture arborescente suffisamment faible pour permettre une régénération en sous-étage afin d'assurer à la fois nourriture et abri. En plus, les pinèdes grises n'étant pas reconnues pour leur capacité à la rétention de la neige, l'orignal recherchera des peuplements résineux avec des essences plus appropriées pour lui assurer un couvert de protection de fin d'hiver acceptable.

En somme, le paysage forestier du bloc de Saint-Félicien offre une qualité restreinte sur le plan de la biodiversité telle qu'illustrée sur la carte des indices de qualité élevée des habitats, bloc numéro 2. En plus, la présence d'un sol pauvre et mal drainé constitue des obstacles majeurs à l'amélioration de ce portrait. Pour cette raison, le potentiel de la qualité de la biodiversité du bloc de Saint-Félicien résulte au maximum en une valeur moyenne.

5.4.4 Bloc 3: Saint-Méthode

Le bloc de Saint-Méthode ressemble à ceux de la Doré et de Saint-Félicien, notamment par la présence d'une tourbière qui recouvre une proportion importante du territoire, soit environ la moitié, et dans la seconde, par la présence, d'une forte proportion (environ 93 %) de peuplements résineux. La présence d'un sol pauvre et mal drainé avantage des essences de la famille des éricacées en sous-étage qui ne sont guère prisées par le lièvre d'Amérique. De plus, la faible productivité des stations forestières induit des peuplements résineux d'une hauteur de moins de 12 mètres avec une couverture arborescente inférieure à 40 %. Ces conditions ne conviennent guère non plus à la martre d'Amérique. L'absence de peuplements de feuillus ne confère aucun intérêt pour les espèces associées à ce type de couvert. Enfin, les faibles densités de recouvrement de la strate arborescente (inférieure à 60 %) associées à des peuplements de pessière noire, de pin gris voire même de mélèze laricin confèrent des valeurs médiocres en ce qui a trait à la qualité du couvert de protection de fin d'hiver de l'orignal.

Le paysage forestier actuel offre peu de diversité en terme de stades de développement et, surtout, au niveau des types de couverts. La carte des indices de qualité élevée des habitats de ce bloc

traduit bien la faible qualité de la biodiversité. La présence de sol pauvre et mal drainé et de la tourbière qui occupe une portion importante du territoire, limite sévèrement toute possibilité de modifier significativement ce portrait. Pour ces raisons, le potentiel de la qualité de la biodiversité du bloc de Saint-Méthode ne peut atteindre qu'une valeur faible.

5.4.5 Bloc 4: Bleuetière

Les superficies forestières productives, ne constituant que 14 % de la superficie totale du bloc, ne conviennent qu'aux espèces fauniques à petit domaine vital. Les peuplements résineux y sont majoritaires et principalement composés de pin gris dont le couvert dense et de stade jeune ne favorise généralement pas l'établissement d'un couvert arbustif en sous-étage. La carte des indices de qualité élevée des habitats, bloc numéro 4, témoigne d'ailleurs d'une faible valeur sur le plan de la biodiversité.

5.4.6 Bloc 5: Chambord

Le bloc de Chambord présente une mosaïque fort intéressante pour l'habitat de la gélinotte huppée et du grand pic. La gélinotte y retrouvera un couvert forestier répondant avantageusement à ses besoins d'activités de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale, mais à un degré moindre, quant à l'élevage des couvées, compte tenu du nombre de jeunes peuplements. Par contre, le nombre élevé d'arbres feuillus matures procurera un habitat prisé par le grand pic. Le lièvre d'Amérique y trouve aussi son profit dû à la présence de peuplements mélangés qui lui procurent à la fois nourriture et un couvert de protection hivernale. Les peuplements résineux matures de sapin ou à dominance de sapin sont en mesure d'assurer un couvert de protection hivernale de qualité pour l'orignal, en autant toutefois que le sol y soit bien drainé.

La carte des indices de qualité élevée des habitats, bloc numéro 5, illustre bien que ce territoire convient aux espèces associées aux forêts feuillues ou à dominance feuillue. Toutefois, malgré la possibilité d'équilibrer les types de couverts de cette forêt, sa dimension constitue un obstacle permanent pour les espèces à grand domaine vital. Ce constat limite donc à considérer le potentiel de la qualité de la biodiversité pour le bloc de Chambord au maximum à une valeur moyenne.

5.4.7 Bloc 6: Lac Ouiatchouane

À l'instar du bloc de Chambord, le bloc du lac Ouiatchouane présente une forte proportion de peuplements forestiers feuillus intolérants composés principalement de peupliers faux-trembles mais plus âgés. En effet, 76 % des ces feuillus sont d'âge mature (50-70 ans) comparativement à 45 % pour le bloc de Chambord. Cette situation est des plus favorables pour le grand pic qui y retrouve les structures de végétation appropriées pour la nidification et le repos. Dans le cas de la gélinotte huppée, celle-ci y retrouvera un couvert de tambourinage, de nidification et d'alimentation hivernale de choix. De plus, la présence de peuplements d'aulnaies propices à l'établissement d'un couvert d'élevage des couvées, contribuera significativement à rehausser la qualité de son habitat. On observe aussi un pourcentage intéressant d'habitat de qualité pour le lièvre d'Amérique dû à la présence de peuplements mélangés avec une couverture arborescente favorable à l'établissement d'un couvert végétal en sous-étage.

Tel qu'illustré à la carte des indices de qualité élevée des habitats, bloc numéro 6, ce territoire offre aux espèces associées aux forêts feuillues ou à dominance feuillue un habitat de prédilection. Toutefois, malgré la possibilité d'équilibrer les types de couverts de cette forêt pour tenir davantage compte de celles qui se retrouvent en couvert résineux, la dimension de ce territoire constitue un obstacle permanent à l'aménagement des espèces à grand domaine vital. Pour cette raison, le potentiel de la qualité de la biodiversité pour le bloc du lac Ouiatchouane résulte au maximum à une valeur moyenne.

5.4.8 Bloc 7: Lac-Bouchette

D'une superficie de 5 955 ha, le bloc de Lac-Bouchette occupe la plus grande superficie parmi l'ensemble des T.P.I. de la MRC du Domaine-du-Roy. Cette dimension donne l'occasion au gestionnaire d'une telle unité territoriale de procéder avantageusement à une approche d'aménagement intégré qui tient compte des espèces à petit et à grand domaine vital. D'ailleurs, compte tenu de la présence d'une composition forestière dominée en peuplements de feuillus intolérants, principalement en peupliers faux-trembles, certains secteurs du bloc ont déjà fait l'objet d'expérimentation de pratiques forestières multiressources développées dans certains États américains où l'on retrouve le même type de couverts. Il s'agit plus exactement de traitements d'éclaircies précommerciales visant à maintenir le couvert d'élevage de la gélinotte huppée. Le grand pic recherchera aussi les secteurs du bloc composés de peuplements dominés par les feuillus intolérants, mais matures comme en témoigne la carte des indices de qualité élevée des habitats, bloc numéro 7. Le principal facteur limitant du territoire a trait à la faible proportion de peuplements résineux ou à dominance résineuse qui affecte négativement les espèces associées toute l'année à ce type de couvert (ex. : martre d'Amérique), ou encore toutes celles qui en dépendent principalement durant la période hivernale (ex. : lièvre, orignal, etc.). Cette essence assure un abri hivernal de qualité supérieure comparativement aux autres essences résineuses retrouvées dans la région.

Le bloc de Lac-Bouchette se distingue aussi par la présence d'un réseau hydrographique bien développé, lequel est parsemé de quelques plans d'eau tels les lacs Un-Mille, Castor, Augustin, Plat et Maggie. Dans le cas des rivières Prudent et Métabetchouane, ce réseau sert notamment d'habitat à la truite mouchetée et à la ouananiche. Toutes ces raisons concourent à attribuer un potentiel de valeur élevée sur le plan de la qualité de la biodiversité.

5.5 RESSOURCE MINÈRE

5.5.1 Généralités

Suite à la consultation menée auprès du ministère des Ressources naturelles, il importe de préciser qu'il n'existe aucun droit minier, que ce soit sous forme de claim ou de bail exclusif, sur l'ensemble des blocs. Les sections suivantes donneront toutefois une appréciation relative sur le potentiel de mise en valeur de la tourbe pour chacun des blocs à l'étude.

5.5.2 Bloc 1 : La Doré

À cette étape-ci du projet, il s'avère impossible d'apporter une codification précise sur le degré d'exploitabilité des tourbières. Toutefois, à l'instar de la ressource agroforestière de la canneberge, il semble que les tourbières de La Doré renferment, à première vue, les caractéristiques nécessaires à la mise en valeur de la tourbe humide.

5.5.3 Bloc 2 : Saint-Félicien

Les tourbières de Saint-Félicien ne renferment pas à première vue les caractéristiques nécessaires à la mise en valeur commerciale de la tourbe.

5.5.4 Bloc 3 : Saint-Méthode

À cette étape-ci du projet, il s'avère impossible d'apporter une codification précise sur le degré d'exploitabilité des tourbières. Toutefois, à l'instar de la ressource agroforestière de la canneberge, il semble que les tourbières de Saint-Méthode renferment à première vue les caractéristiques nécessaires à la mise en valeur de la tourbe humide.

5.5.5 Bloc 4 : Bleuetière

À cette étape-ci du projet, il s'avère impossible d'apporter une codification précise sur le degré d'exploitabilité des tourbières. Toutefois, à l'instar de la ressource agroforestière de la canneberge, il semble que les tourbières de la Bleuetière renferment à première vue les caractéristiques nécessaires à la mise en valeur de la tourbe humide.

5.5.6 Bloc 5: Chambord

Le bloc de Chambord ne renferme aucun potentiel de mise en valeur commerciale de la tourbe.

5.5.7 Bloc 6: Lac Ouiatchouane

Le bloc du Lac Ouiatchouane ne renferme aucun potentiel de mise en valeur commerciale de la tourbe.

5.5.8 Bloc 7: Lac-Bouchette

Le bloc de Lac-Bouchette ne renferme aucun potentiel de mise en valeur commerciale de la tourbe.

5.6 RESSOURCES AGROFORESTIÈRES

5.6.1 Généralités

Cette section donne un portrait de la ressource agroforestière pour chacun des blocs des T.P.I. de la MRC du Domaine-du-Roy. Deux ressources agroforestières sont considérées comme principales, soit la canneberge et le bleuet, alors que le ginseng et les champignons comestibles sont considérés comme complémentaires.

5.6.2 Bloc 1 : La Doré

5.6.2.1 Canneberge

La carte synthèse des potentiels du bloc numéro 1 illustre le découpage de la tourbière d'une superficie située à l'extrémité sud-ouest du bloc susceptible de présenter un potentiel pour la culture de la canneberge. Le bassin de drainage de cette tourbière d'une superficie d'environ 135 ha, semble répondre, à partir de la nappe phréatique, aux besoins d'approvisionnement en eau d'une plantation de la canneberge. De plus, une consultation privée a permis de mettre en évidence que ce secteur faisait l'objet, à une certaine époque, de récoltes d'atocas sauvages. La présence d'atocas à l'état naturel représente un excellent indicateur pour déterminer la qualité d'un site. Cependant, compte tenu des travaux de drainage forestier exécutés aux environs du site, il devient difficile voire impossible de certifier à ce stade-ci de la planification, si le milieu recèle toujours ses attributs écologiques propices à la production de ce petit fruit, la canneberge, bien que cela demeure encore probable. Cette situation reste à être validée par le biais de visites-terrains.

5.6.2.2 Bleuets

En ne tenant compte que de l'ensemble des sites forestiers productifs, le potentiel pour la culture du bleuets dans le bloc de La Doré est moyen. La présence de dépôts organiques et la présence d'une pente trop prononcée sont les principaux éléments qui réduisent, selon le cas, les possibilités de culture.

Les sites répondant aux critères optimaux d'un potentiel élevé, soit des dépôts sablonneux au régime hydrique frais et à pente faible sur lesquels on retrouve du pin gris, totalisent environ 60 ha dont une grande partie se situe au centre du bloc (cf. carte synthèse des potentiels, bloc numéro 1). Le secteur le plus important en superficie est traversé par le chemin de fer et se situe à proximité de la voie d'accès principale.

5.6.2.3 Ginseng

Le ginseng croît dans un milieu où les essences feuillues matures offrent une couverture dense, conditions que l'on ne retrouve pas dans le bloc de La Doré. Le potentiel du bloc est par conséquent faible.

5.6.2.4 Champignons

Le bloc de La Doré présente des conditions intéressantes pour la récolte de champignons mycorhiziens comme le bolet orangé, la chanterelle ciboule et l'armillaire pesant. Tous les sites supportant des peuplements résineux matures avec pin gris sur des dépôts sablonneux bien drainés ont un potentiel élevé (cf. carte synthèse des potentiels, bloc numéro 1). Pour le bloc de La Doré, on retrouve donc 46 % des superficies forestières.

Cependant, ces peuplements constituent moins de la moitié de la superficie forestière productive ce qui confère au bloc un potentiel global moyen.

5.6.3 Bloc 2 : Saint-Félicien

5.6.3.1 Canneberge

La présence de nombreux dépôts éoliens et d'eskers confèrent au bloc de Saint-Félicien un relief vallonné et discontinu. Cette situation fait en sorte que les tourbières sont confinées à l'intérieur de cette mosaïque aux superficies limitées, aux formes irrégulières et aux pentes disparates, d'où l'absence de potentiel pour la culture de la canneberge.

5.6.3.2 Bleuets

Le bloc de Saint-Félicien contient, à première vue, bon nombre de sites intéressants pour la culture du bleuets. Le milieu forestier productif est constitué en bonne partie de dépôts éoliens sablonneux bien drainés et sur lesquels on retrouve du pin gris qui est généralement considéré comme une espèce indicatrice de bons sites pour le bleuets. Les sites à potentiel élevé sont illustrés sur la carte synthèse des potentiels (bloc numéro 2).

Cependant, les dépôts éoliens donnent lieu à certains endroits à des pentes de 4 à 8 % et plus, ce qui diminue la valeur des sites pour la culture qui se réalise de façon optimale en terrain plat. Globalement, le bloc de Saint-Félicien présente donc un potentiel moyen pour la culture du bleuets.

5.6.3.3 Ginseng

Les peuplements à dominance feuillue, mature et dense constituent moins de 10 % de la superficie forestière productive et sont pour la plupart mélangés. Bien que certains secteurs de feuillus purs de ces peuplements puissent être intéressants pour la culture de ginseng, notamment à proximité de la rivière aux Saumons, le bloc présente dans l'ensemble un potentiel faible.

5.6.3.4 Champignons

Les peuplements de pin gris sur sable sont considérés comme indicateurs d'une bonne productivité potentielle pour les champignons mycorhiziens comestibles. Le bloc de Saint-Félicien en contient plusieurs, mais les plus intéressants, selon les critères d'évaluation, sont ceux où les peuplements atteignent des hauteurs supérieures à 12 mètres (généralement les classes d'âge de 50 ans) et une densité variant de moyenne à forte. Les sites qui rencontrent ces conditions, et qui sont illustrés sur la carte synthèse des potentiels (bloc numéro 2), constituent plus de 40 % de la superficie forestière productive.

Le potentiel est donc évalué à moyen pour l'ensemble du bloc, mais l'ensemble du milieu forestier mérite considération. Il convient de souligner la présence importante de sentiers sur le site, ce qui est un avantage pour les activités de récolte.

5.6.4 Bloc 3 : Saint-Méthode

5.6.4.1 Canneberge

Une évaluation préliminaire de la tourbière du bloc de Saint-Méthode a permis de mettre en évidence le potentiel pour la culture de la canneberge sur une superficie d'environ 220 ha de celle-ci (dont le découpage) tel qu'illustré sur la carte synthèse des potentiels (bloc numéro 3). Les conditions de pentes semblent favorables à une alimentation de la plantation par gravité à partir de l'eau des petits ruisseaux qui coulent en direction sud-ouest et nord-est ou encore celle contenue dans la nappe phréatique. De plus, l'eau s'échappant des canaux de drainage forestier pourrait être captée de façon à alimenter un éventuel réservoir situé en amont de la cannebergière. Cependant, cette planification intégrée devra se faire rapidement, car près de 60 km de drainage forestier furent déjà réalisés jusqu'à ce jour (lots 38 à 49, rang III). D'autres travaux doivent se poursuivre à court terme sur les lots du rang II. On constate donc qu'il y a un potentiel intéressant de canneberge sur le site.

5.6.4.2 Bleuet

Bien que les dépôts à dominance sablonneuse soient importants sur les sites forestiers productifs, la principale limitation pour le bleuet provient des conditions de drainage qui varient d'imparfait, dans la majorité des cas, à très mauvais. Seuls quelques secteurs totalisant environ 35 ha et situés aux extrémités nord et sud du bloc (cf. carte synthèse des potentiels, bloc numéro 3) présentent des conditions optimales. Dans ces circonstances le potentiel pour la culture du bleuet est moyen pour l'ensemble du milieu forestier du bloc.

5.6.4.3 Ginseng

La proportion de zones tourbeuses est élevée dans ce bloc. Les peuplements forestiers sont en majorité résineux, ce qui ne convient pas pour le ginseng, et les quelques peuplements feuillus en place sont jeunes (classe d'âge de 10 ans) et croissent sur des sols organiques (sud du bloc) ou éoliens (nord du bloc) qui offrent peu d'intérêt. Le potentiel pour le ginseng est donc faible.

5.6.4.4 Champignons

Plus de 45 % de la superficie forestière présente des conditions ne convenant pas a priori aux champignons mycorhiziens comestibles. Le mauvais drainage y constitue la principale contrainte; dans d'autres cas, la densité du couvert arborescent est trop faible.

Les conditions idéales, soit un couvert arborescent résineux avec pin gris supérieur à 12 mètres de hauteur et de densité minimal moyenne situé sur des dépôts sablonneux bien drainés, sont rares et confinés aux extrémités nord et sud du bloc (cf. carte synthèse des potentiels, bloc numéro 3).

Le potentiel est donc globalement moyen pour l'ensemble du bloc.

5.6.5 Bloc 4 : Bleuetière

5.6.5.1 Canneberge

Le secteur de la tourbière, qui semble propice à l'implantation d'une culture de canneberges, se situe précisément sur les lots 42 à 45 du rang X, lesquels couvrent une superficie de 135 ha. Ces derniers sont délimités au sud par un chemin d'accès appelé la route d'Albanel (cf. carte synthèse des potentiels, bloc numéro 4). L'intérêt de ce site consiste en la présence d'un ruisseau situé à proximité d'un éventuel champ en culture. De plus, la configuration de la pente générale du terrain permettrait un déversement rapide par gravité dans les champs soit à partir de l'eau du ruisseau qui coule dans la partie nord ou soit celle contenue dans la nappe phréatique. Soulignons aussi la présence de canneberge à l'état sauvage qui représente un bon indicateur quant à la qualité du potentiel de ce site sur le plan de la productivité de ce petit fruit. D'autre part, précisons que les lots du rang IX situés au sud de la route d'Albanel semblent présenter un potentiel moins intéressant, compte tenu que l'approvisionnement en eau devrait se faire par pompage. Toutefois, seul un relevé topographique permettrait de valider cet élément.

5.6.5.2 Bleuet

Comme le bloc constitue déjà une bleuetière sur une bonne partie de sa superficie, le potentiel évalué porte sur les secteurs non aménagés jusqu'à présent, soit les sites forestiers productifs.

Les quelques peuplements situés au sud du bloc reposent en partie sur des dépôts organiques qui ne conviennent pas au bleuet. Les brûlis récents juxtaposés se trouvent cependant sur des sites convenables à priori, soit des dépôts sablonneux bien drainés et à pente faible. Ces conditions se retrouvent également dans les peuplements de pin gris enclavés par le cours d'eau à l'extrémité est du bloc.

Pour ce qui est des sites forestiers de la partie centrale du bloc, la pente de 4 à 8 % diminue leur valeur pour la culture. Le potentiel est donc moyen dans l'ensemble.

5.6.5.3 Ginseng

Les quelques peuplements forestiers que l'on retrouve à l'intérieur du bloc (de même que dans les secteurs périphériques) sont en majorité résineux. Les quelques feuillus se retrouvent dans des conditions qui conviennent peu (dépôts organiques, stade jeune, drainage déficient, etc.). Le bloc de la Bleuetière a donc un potentiel faible pour la culture du ginseng.

5.6.5.4 Champignons

Le potentiel est jugé moyen pour l'ensemble du bloc. Les peuplements résineux sont importants sur les sites forestiers productifs, mais la présence de dépôts organiques ou un stade de végétation jeune diminue la valeur pour la cueillette de champignons comestibles. Les pinèdes matures sur dépôts éoliens (e.g. PgPg B3 50 B 9 II) méritent une attention et peuvent être considérées dans un effort éventuel de caractérisation des habitats pour l'ensemble de la MRC (cf. carte synthèse des potentiels, bloc numéro 4). Notons que l'accès sur l'ensemble du bloc n'est pas problématique, au contraire.

5.6.6 Bloc 5: Chambord

5.6.6.1 Canneberge

Le bloc de Chambord ne se prête pas à la culture de la canneberge.

5.6.6.2 Bleuets

Le bloc de Chambord présente des conditions de site caractérisées par un relief de pentes variant entre 4 et 15 % avec une dominance de tills glaciaires dont la texture et la pierrosité sont généralement variables. Bien que le bleuets puisse se retrouver à certains endroits, les conditions biophysiques rencontrées ne favorisent pas sa culture. Par conséquent, le potentiel est faible dans l'ensemble du bloc.

5.6.6.3 Ginseng

Les peuplements denses et matures à dominance de feuillus sont nombreux mais ils sont en majorité mélangés. Les conditions optimales, soit les peuplements de feuillus purs, denses et matures sur sites bien drainés et à pente faible ne totalisent que 8 ha (cf. carte synthèse des potentiels, bloc numéro 5). Certains secteurs où les résineux sont absents peuvent être considérés dans la mesure où les autres conditions tels la pente faible, un humus adéquat et un bon drainage sont également rencontrées. Le potentiel est par conséquent moyen pour l'ensemble du bloc.

De plus, les peuplements à dominance feuillue dont le stade de maturité est relativement avancé (50 ans et plus) pourraient donner lieu à des pertes de matière ligneuse au cours de la durée de culture d'environ 10 ans du ginseng.

5.6.6.4 Champignons

Le bloc de Chambord s'avère intéressant à priori pour les champignons saprophytes comestibles, compte tenu de la dominance feuillue et mature des peuplements. Les peuplements dont les débris ligneux au sol sont importants sont favorables a priori, notamment ceux ayant subi une perturbation comme la coupe partielle ou une épidémie légère. L'absence de dépôts argileux diminuent toutefois la valeur des sites selon les critères d'évaluation retenus. Le potentiel est donc moyen pour l'ensemble du bloc.

5.6.7 Bloc 6: Lac Ouatouchouane

5.6.7.1 Canneberge

Le bloc du lac Ouatouchouane ne se prête pas à la culture de la canneberge.

5.6.7.2 Bleuets

Le potentiel est faible car aucune condition optimale n'est rencontrée. Il y a une présence importante de tills à épaisseur variable avec affleurements rocheux par endroits et une pente généralement prononcée.

5.6.7.3 Ginseng

Les conditions de site favorables à la culture du ginseng totalisent environ 35 ha dont plus de 25 ha constituent la bétulaie située dans la partie centrale du bloc (cf. carte synthèse des potentiels, bloc numéro 6). Les autres peuplements feuillus matures présentent des conditions moins intéressantes, notamment une pente trop prononcée (9 % et plus) ou une densité du couvert trop faible (60 % ou moins). Le potentiel est par conséquent moyen pour l'ensemble du bloc.

5.6.7.4 Champignons

Les peuplements matures à dominance feuillue sont nombreux, ce qui rend le bloc intéressant pour la production de champignons saprophytes comme le pleurote ou l'armillaire. Les classes d'âge de 50 ans sont relativement plus nombreuses que dans le bloc de Chambord, ce qui pourrait laisser des sites intacts pour la cueillette, un certain temps avant les interventions de coupe. Le potentiel demeure néanmoins moyen, compte tenu des dépôts dominés par les tills qui sont considérés comme tolérés.

5.6.8 Bloc 7: Lac-Bouchette

5.6.8.1 Canneberge

Le bloc de Lac-Bouchette ne se prête pas à la culture de la canneberge.

5.6.8.2 Bleuet

Dans l'ensemble, le bloc de Lac-Bouchette présente des conditions écologiques qui ne favorisent pas la culture du bleuet avec ses pentes faibles à fortes et la dominance de dépôts glaciaires aux textures et pierrosités variables. Un seul secteur de moins de 10 ha (cf. carte synthèse des potentiels, bloc numéro 7) rencontre les conditions optimales, soit sur les lots # 9 et 10 du rang X (canton Dequen).

Le potentiel est donc faible, bien que le bleuet puisse être présent en certains endroits. Il aura dans ce cas un attrait pour la récolte récréative.

5.6.8.3 Ginseng

Des potentiels élevés se retrouvent notamment au nord du lac Un-Mille, aux environs du lac Dequen, au nord de la partie centrale du bloc ainsi qu'à l'extrémité est du bloc près de la rivière Métabetchouane (cf. carte synthèse des potentiels, bloc numéro 7). Ces secteurs ne totalisent cependant que 4 % de la superficie forestière productive du bloc. Les autres sites contiennent une ou plusieurs composantes diminuant leur valeur pour la culture, comme par exemple une densité du couvert insuffisante, une proportion de résineux trop importante et un drainage inadéquat. Le potentiel est donc moyen pour l'ensemble du bloc.

5.6.8.4 Champignons

La dominance feuillue des peuplements rend le bloc intéressant pour les champignons saprophytes comestibles comme l'armillaire couleur de miel et le pleurote. L'absence de dépôts argileux diminue cependant la valeur des sites selon les critères d'évaluation retenus. Le potentiel est donc moyen pour l'ensemble du bloc.

Mentionnons que des essais de culture du pleurote pourraient être tentés en des endroits où l'accès sur le site est relativement développé, notamment dans la partie ouest du bloc. De plus, des espèces comme la fausse morille, qui survient généralement 3 ou 4 ans après perturbation, devraient être considérées dans les trouées réalisées dans cette partie du bloc depuis 1995.

5.7 RESSOURCES RÉCRÉATIVES

5.7.1 Généralités

Les ressources récréatives sont évaluées essentiellement sur la base de l'attrait des composantes patrimoniales naturelles comme le couvert végétal et les conditions écologiques, de l'attrait du paysage, de l'attrait faunique et de l'attrait des composantes patrimoniales culturelles comme les éléments historiques, ethnologiques ou archéologiques que l'on retrouve sur le territoire.

Un territoire dont l'attrait récréatif est élevé retrouvera plusieurs des composantes mentionnées ci-dessus, ou bien un élément qualifié d'exceptionnel sur le plan régional, voire national.

5.7.2 Bloc 1 : La Doré

Le potentiel récréatif pour le bloc de La Doré est faible, compte tenu de la présence importante de zones tourbeuses, du paysage plat et uniforme, du potentiel de la biodiversité faible et de l'absence de phénomène culturel marquant. La présence de dépôts éoliens mérite d'être soulignée mais ne suffit pas à elle seule à constituer un attrait récréatif suffisant pour le bloc.

5.7.3 Bloc 2 : Saint-Félicien

Le bloc de Saint-Félicien contient plusieurs éléments d'attrait récréatif. Son relief est peu accentué en général, mais la mosaïque que forment les peuplements forestiers entrecoupés de zones tourbeuses crée des situations de paysage intéressantes localement. La qualité visuelle du sous-bois est digne de mention, particulièrement le long de la rivière aux Saumons.

Sur le plan du patrimoine naturel, mentionnons la présence de dépôts éoliens que l'on retrouve dans cette partie nord du Lac-Saint-Jean et qui sont nombreux à l'intérieur du bloc; il importe de préciser que ces derniers sont parmi les seuls en province à se situer à proximité des zones habitées (Robitaille, A., comm. pers.¹⁵). La présence de la rivière aux Saumons à l'extrémité sud du

¹⁵ Robitaille, André, géomorphologue, M.R.N.

bloc constitue également un élément patrimonial naturel d'importance.

Le bloc est généralement peu diversifié en ce qui a trait à la couverture végétale du milieu forestier. Les peuplements, en majorité résineux et homogènes, combinés aux nombreuses zones dénudées humides, confèrent au bloc un potentiel moyen de la qualité de la biodiversité (cf. section 5.4.3). Le principal attrait faunique d'importance est la présence de l'habitat à ouananiche, espèce dominante en région sur le plan récréatif, que l'on retrouve dans la rivière aux Saumons.

Ce territoire a subi, au début du siècle, des opérations d'exploitation forestière. Les nombreux sentiers que l'on retrouve dans la partie sud du bloc sont des vestiges de cette époque. Ces sentiers semblent par ailleurs très bien conservés et leur entretien pour des activités éventuelles de randonnées ne serait sans doute pas très onéreux.

Ce qui met le plus en relief le bloc de Saint-Félicien sur le plan récréatif est avant tout son emplacement. D'une dimension relativement importante (1 201 ha), il est situé à proximité de la municipalité de Saint-Félicien (et aussi de celle de La Doré) et tout juste à côté du Zoo sauvage de Saint-Félicien. La présence environnante d'infrastructures d'accès et d'hébergement déjà utilisées par une clientèle touristique importante permet au bloc de Saint-Félicien de bénéficier d'une situation exceptionnelle quant aux possibilités de développement récréatif.

Mentionnons de plus la proximité relative de la piste cyclable du Lac-Saint-Jean, la présence d'une piste de motoneige d'envergure qui longe l'extrémité sud-est du bloc et la présence d'une zone de villégiature à l'extrémité sud près de la rivière aux Saumons. Des intentions de projets à caractère récréatif ont déjà été formulées par la municipalité de Saint-Félicien et également par le Jardin zoologique de Saint-Félicien, ce qui souligne l'importance de la dimension récréative du territoire pour le milieu.

La situation géographique exceptionnelle de ce territoire, conjuguée avec les différents éléments d'attrait qui y sont reliés, confère au bloc de Saint-Félicien un potentiel récréatif élevé. La carte du potentiel récréoforestier du bloc 2 présente les principaux attraits récréatifs reliés au bloc de Saint-Félicien.

5.7.4 Bloc 3 : Saint-Méthode

Le bloc de Saint-Méthode offre peu d'attrait récréatif. Le relief y est plat, la partie centrale du bloc est couverte de zones tourbeuses et les peuplements périphériques sont résineux et sans grande valeur pour la faune. Aucun phénomène culturel marquant n'y est rapporté. Le potentiel récréatif est donc faible dans l'ensemble.

5.7.5 Bloc 4 : Bleuetière

Les composantes récréatives sont absentes du bloc de la Bleuetière, si ce n'est que les superficies déjà aménagées pour la culture peuvent être utilisées à des fins d'éducation et de sensibilisation à l'agroforesterie. Le potentiel récréatif est donc faible pour l'ensemble du bloc.

5.7.6 Bloc 5 : Chambord

Le bloc de Chambord contient quelques points de vue intéressants avec son relief relativement accidenté et ses plans d'eau secondaires enclavés. Le lac Delaunière constitue un site visuellement intéressant localement.

Le potentiel de la qualité de la biodiversité est évalué à moyen (cf. section 5.4.6), le bloc présentant des conditions d'habitat intéressantes pour le petit gibier comme la gélinotte et le lièvre et également pour le grand pic. L'attrait pour l'observation ou la chasse est donc présent.

L'accès dans le bloc est quelque peu contraignant. Le relief accidenté, les cours d'eau enclavés, les débris sous couvert observés notamment suite à du chablis dans les peuplements résineux constituent les principales limites.

Le potentiel récréatif du bloc de Chambord varie dans l'ensemble de faible à moyen.

5.7.7 Bloc 6 : Lac Ouiatchouane

Le bloc du lac Ouiatchouane est relativement surélevé par rapport aux sites environnants. Sa position permet donc une perspective visuelle potentiellement intéressante notamment sur le lac et la rivière Ouiatchouane, mais les peuplements forestiers en place limitent actuellement le champ de vision. Le bloc est également visuellement sensible à partir des zones de villégiature environnantes. Ces considérations le rendent important sur le plan du paysage.

L'accès au bloc est limité. Actuellement, son relief accidenté limite également les possibilités de randonnée. Seule une voie d'accès secondaire est présente à l'extrémité sud du bloc à partir de la tourbière.

Le couvert végétal convient à l'habitat du petit gibier (cf. section 5.4.7) avec ses quelques peuplements résineux, une majorité de peuplements à dominance feuillue, ainsi que quelques secteurs à couvert végétal jeune dans la partie nord-est.

Dans l'ensemble, le bloc présente un potentiel récréatif variant de faible à moyen.

5.7.8 Bloc 7 : Lac-Bouchette

Le bloc de Lac-Bouchette offre plusieurs attraits récréatifs sur un territoire d'une superficie d'envergure, soit 5 955 ha. Le paysage présente un attrait esthétique en plusieurs endroits, notamment le long de la rivière Métabetchouane avec la chute Blanche et le secteur des Cascades ainsi qu'à proximité des plans d'eau secondaires. La topographie montueuse du bloc permet, en certains endroits, une perspective visuelle sur l'ensemble de la région, surtout à l'extrémité ouest du bloc.

Le réseau hydrographique de Lac-Bouchette est le plus développé des T.P.I. de la MRC du Domaine-du-Roy avec la présence des lacs Maggie, Un-Mille, Castor, Augustin, Plat et Dequen, la rivière Prudent et Métabetchouane, formant un patrimoine naturel d'importance. Mentionnons

également la présence de la réserve écologique Louis-Ovide Brunet au nord du lac Un-Mille. Cette réserve a comme objectif la protection des écosystèmes représentatifs de la région écologique des Hautes-Terres de Lac-Bouchette (domaine de la sapinière à bouleau blanc) (M.E.F., 1996).

Sur le plan faunique, la présence de la ouananiche sur une partie de la rivière Métabetchouane constitue un attrait d'importance. De plus, le territoire présente un potentiel élevé de la qualité de la biodiversité (cf. section 5.4.8). L'observation, l'interprétation du milieu, la chasse, la pêche, la randonnée, sont autant d'activités qui pourront être envisagées dans un milieu qui s'y prête.

À l'extrémité est du bloc, un sentier récréatif, le « Sentier des Jésuites », a été établi le long de la rivière Métabetchouane. D'une longueur d'environ 11 km, il débute à la hauteur du chemin de la Cavée pour rejoindre la chute Blanche à l'extrémité sud du bloc. Ce sentier constitue un segment d'un projet d'envergure appelé le « Sentier des Jésuites » qui devait à l'origine s'étendre de l'embouchure de la rivière Métabetchouane jusqu'à Loretteville, via la réserve faunique des Laurentides (Les expertises en loisirs Gulliver inc., 1996). Le projet est en suspens mais des discussions sont en cours actuellement, notamment entre les municipalités de Saint-André et de Lac-Bouchette, pour le relancer.

Mentionnons par ailleurs que la rivière Prudent aurait constitué, avec les autres plans d'eau secondaires du bloc, une voie de liaison autochtone entre la rivière Métabetchouane et le lac Bouchette. À l'été 1998, un projet de fouilles archéologiques est d'ailleurs prévu sur le site de l'Ermitage Saint-Antoine (Lebel, D., comm. pers.)¹⁶. À l'intérieur des limites du bloc des T.P.I., les possibilités de retrouver des signes ou vestiges d'activités historiques sont bonnes sur une distance maximale d'environ 50 mètres à partir des berges le long des plans d'eau secondaires (Langevin, É., comm. pers.)¹⁷. Cet aspect devrait être considéré lors de la planification éventuelle des activités d'aménagement et de mise en valeur.

Compte tenu des divers attraits récréatifs retrouvés dans le bloc de Lac-Bouchette, le potentiel récréatif y est élevé. Plusieurs activités peuvent être pratiquées, dont la récolte de matière ligneuse, mais elles devront être assujetties à des modalités d'harmonisation qui éviteront ainsi d'hypothéquer les attraits récréatifs présents de façon à permettre le développement multiressource éventuel du territoire. À titre d'exemple, certains travaux d'aménagement intégré forêt-faune réalisés sur le territoire depuis 1995, dans le cadre du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier du M.R.N., s'inscrivent dans cet esprit.

Dans l'ensemble, le potentiel récréatif du bloc de Lac-Bouchette s'avère élevé. La carte du potentiel récréoforestier du bloc 7 localise les principaux attraits récréatifs reliés au bloc de Lac-Bouchette.

¹⁶ Lebel, Denis, dir. Ermitage Saint-Antoine.

¹⁷ Langevin, Éric, laboratoire d'archéologie de l'U.Q.A.C.

6.0 PORTRAIT SYNTHÈSE DES LOTS ÉPARS

Cette section du document renferme un portrait général de l'ensemble des lots intramunicipaux considérés épars en raison de leur superficie restreinte et de leur distribution éparse à travers le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy. De plus, ces lots sont souvent isolés et entourés de terres privées. Ces éléments viennent expliquer la diversité écoforestière de chacun de ces lots. Toutefois, afin de faciliter leur description, nous avons établi certains regroupements associés aux aires écophysiographiques des secteurs. On retrouve donc un bloc de lots associés à l'aire écophysiographique de la Plaine du Lac-Saint-Jean et un pour celle des Contreforts du bouclier ceinturant le lac Saint-Jean. Finalement, un dernier groupe a été formé touchant l'ensemble des lots ayant une réserve à l'aliénation. Un portrait général de ces terres ainsi qu'une brève description des différentes ressources seront traités dans cette partie du document.

6.1 GÉNÉRALITÉS

Il est à noter que l'ensemble des généralités énoncées dans chacune des sections du chapitre cinq s'applique également pour le chapitre suivant. Au besoin, le lecteur peut se référer aux sections correspondantes incluses au chapitre précédent.

6.2 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

6.2.1 Bloc 10 : Lots épars de la Plaine

Ce bloc regroupe les lots épars, sans réserve à l'aliénation, situés dans la Plaine du Lac-Saint-Jean. Plus précisément, les lots, couvrant une superficie de 323 ha, sont compris entre les rangs IX à XII du canton Parent de la municipalité de Saint-Félicien. En périphérie des lots, on retrouve principalement des lots privés. Cependant, la partie sud-ouest est délimitée par le bloc de lots intramunicipaux de la bleuetière, et la section nord-est, par la rivière Mistassini. À l'intérieur du territoire, une ligne de transport d'énergie ainsi que la route régionale, traversent l'ensemble des lots d'ouest en est.

Comme décrit précédemment, les lots épars font partie de l'aire écophysiographique de la Plaine du Lac-Saint-Jean ainsi que de la région écologique du même nom. Cette région est caractérisée par la présence de pinèdes grises et de tremblais sur stations sèches. De son côté, le réseau hydrographique y est bien développé en raison de la présence de nombreux cours d'eau permanents et intermittents. En ce qui a trait aux caractéristiques du sol du secteur, on remarque une gradation des textures orientée perpendiculairement à la rivière. En effet, les dépôts varient de fluviaux à deltas glaciaires selon leur position face au cours d'eau. De plus, on remarque la présence de dépôts organiques. Ces dépôts renferment des drainages plus pauvres que ceux mentionnés précédemment, affectant ainsi la productivité de ces secteurs. Finalement, le terrain possède, de façon générale, un relief plat, dont la pente varie de faible à nulle.

Actuellement, le tronçon de la route régionale, nommé la route de la friche, parcourt l'ensemble des lots épars les rendant ainsi tous accessibles. À cette route s'ajoutent quelques chemins

secondaires touchant quelques lots. On peut donc conclure que le réseau routier en place est, d'une façon générale, bien développé.

Finalement, il est à noter l'existence d'un projet futur ayant pour objectif la protection des milieux humides touchant les berges des rivières Mistassini et Ticouapé. Par conséquent, ce projet, voué à la conservation et à l'aménagement faunique, affectera la vocation des berges des lots épars de la Plaine.

6.2.2 Bloc 11 : Lots épars des Contreforts

Ce regroupement de lots épars couvre une superficie totalisant près de 246 ha. Ces terrains, considérés comme étant sans réserve à l'aliénation, sont répartis dans le vaste territoire de l'aire écopysiographique des Contreforts du bouclier ceinturant le lac Saint-Jean. Plus précisément, les lots épars s'étendent sur plusieurs municipalités allant de celle de Chambord jusqu'à Lac-Bouchette en passant par la municipalité de Sainte-Hedwidge. Généralement, ces terres sont entourées de lots à tenure privée et dans certains cas, par des terres publiques sous CAAF. À l'intérieur de ces lots, on retrouve, pour quelques spécimens, la présence d'une voie ferrée étant toujours active et parcourant la totalité de ces terres.

Comme mentionné ci-dessus, les lots épars font partie de l'aire écopysiographique des Contreforts du bouclier ceinturant le lac Saint-Jean. Au centre de cette aire, se distinguent deux régions écologiques associées aux lots épars. La région dominante s'avère celle des Hautes-Terres de Lac-Bouchette étant caractérisée par la présence de tremblaies et de pessières noires à sapin sur sols frais et de pinèdes grises sur sols secs. L'autre région correspond aux Basses Laurentides de la rivière Métabetchouane et est dominée par du peuplier faux-tremble sur sols frais et du pin gris sur sols secs. Au niveau de l'hydrographie des secteurs, on constate qu'elle s'avère bien développée pour l'ensemble des lots épars. En effet, plusieurs cours d'eau permanents et intermittents parcourent ces terres. En ce qui concerne les caractéristiques du sol, elles se résument comme suit. Les dépôts glaciaires, tels les tills indifférenciés, dominent les secteurs traités. On retrouve également une gamme variée d'autres types de dépôts mais de moindre importance en superficie. En ce qui a trait à la pente et au drainage du bloc, on ne remarque aucune problématique majeure. D'une façon détaillée, la pente varie de douce à nulle pour l'ensemble des lots, et le drainage de sec à humide. On peut donc conclure que les lots épars des Contreforts reposent d'une façon générale sur des sols assez riches expliquant la diversité écologique de ces lots.

Concernant l'accès au territoire, on constate, que d'un point de vue général, la majorité des lots épars des Contreforts est accessible par le biais de petits chemins secondaires traversant les lots ou en les longeant de façon rapprochée. Cependant, certains lots restent toujours sans accès.

6.2.3 Bloc 12: Lots épars avec réserve à l'aliénation

Ce bloc, couvrant une superficie de 127 ha, regroupe l'ensemble des lots épars de la MRC du Domaine-du-Roy ayant une réserve à l'aliénation. Plus précisément, les lots épars se divisent en deux blocs, soit les lots du Trou de la Fée, répartis dans les municipalités de Chambord et Saint-André, et ceux de la Plaine du Lac-Saint-Jean, près de Saint-Méthode. Du côté du Trou de la Fée, on remarque que le territoire, composé d'une partie des lots 18 à 20 du rang III du canton

Métabetchouan, est partagé de chaque côté de la rivière Métabetchouane. Pour les lots de la Plaine, le bloc est formé de certains lots issus des rangs V et VI du canton Parent bornant les rivières Mistassini et Ticouapé. L'ensemble de ces terres est entouré de lots privés et possède une tenure intramunicipale.

Le portrait écologique s'avère très diversifié pour chacun des secteurs compte tenu que ces blocs se localisent dans deux aires écopysiographiques différentes. En effet, le bloc du Trou de la Fée fait partie de l'aire écopysiographique des Contreforts du bouclier ceinturant le lac Saint-Jean. De plus, on retrouve à l'intérieur même de ce territoire, deux régions écologiques soit celle des Hautes-Terres de Lac-Bouchette et celle des Montagnes du Saguenay. Le second bloc de lots est situé à l'intérieur de l'aire écopysiographique de la Plaine du Lac-Saint-Jean et de la région écologique du même nom. Ces différences écologiques auront pour effet de produire une diversité importante tant au niveau des caractéristiques du sol que de la composition forestière de ces deux zones à l'étude. Concernant la description des sols, on constate que le bloc du Trou de la Fée diffère de celui de la Plaine. En effet, le secteur des Contreforts repose sur des dépôts glaciaires dont le drainage est rapide et où le relief est très accentué en bordure de la rivière. Du côté de la Plaine, le portrait est entièrement différent. Le sol est dominé par des dépôts organiques et fluviaux. Le drainage varie donc d'élevé à faible et la pente s'avère nulle pour l'ensemble du bloc.

D'une façon générale, l'ensemble des lots épars traités dans ce bloc semble accessible par le biais de plusieurs petites routes secondaires. En somme, l'accessibilité des territoires ne s'avère pas une contrainte importante pouvant affecter le potentiel d'aménagement de ces lieux.

Finalement, il s'avère essentiel de mentionner que ces deux secteurs possèdent actuellement des vocations récréatives et fauniques que l'on devra prendre en considération lors de l'élaboration de ce plan d'aménagement intégré des ressources.

6.2.4 Bloc 13 : Lots intramunicipaux fragiles

Parmi l'ensemble des lots intramunicipaux présents dans la MRC du Domaine-du-Roy, il reste une série de lots qui ne sont pas regroupés dans cette section et qui ne seront pas traités dans la phase I de ce document de planification intégrée des ressources des territoires publics intramunicipaux. La liste de ces lots est disponible dans le document Annexe au tableau O.1.1.

De cette multitude de lots, on distingue plusieurs îles situées dans les rivières Ashuapmushuan et Mistassini. Ces terres illustrent plusieurs zones inondées. On constate également un manque fréquent d'informations écoforestières ainsi qu'un accès limité de ces terres. L'ensemble de ces raisons affecte le potentiel et l'intérêt d'aménager ces lots intramunicipaux. Mentionnons de plus que les îles aux Outardes, aux Pucés, du Raccourci, au Canot et aux Visons, font l'objet d'une entente relativement à la gestion et la mise en valeur. En vertu de cette entente, la MRC du Domaine-du-Roy:

- ne devra réaliser, ni autoriser, aucune intervention dans les habitats fauniques en voie d'être décrétés sans avoir obtenu l'accord du ministère de l'Environnement et de la Faune,

- devra reconnaître le droit du ministère à autoriser la communauté montagnaise de Mashteuiatsh à occuper le site de façon temporaire, pour y pratiquer des activités culturelles et de chasse,
- devra respecter les droits consentis et à être consentis à la communauté montagnaise sans autres conditions et ne pourra exercer aucun recours contre le ministre et ne lui adresser aucune demande de compensation relativement à tout effet de cette autorisation.

Outre ces îles, on retrouve certains lots, en bordure de quelques rivières, étant actuellement inondés. Encore ici, ces terres ne démontrent aucun potentiel forestier, compte tenu de l'état de ces milieux reposant sur des terrains immergés.

Pour l'ensemble de ces facteurs mais, surtout, en raison de la nature fragile de ces territoires, une vocation de conservation est de facto attribuée à l'ensemble de ces milieux.

Ces aires seront numérisées et reportées à la carte des vocations dominantes.

C'est donc pour la totalité de ces facteurs qu'il fut décidé d'exclure ces lots et parties de lots, dans ce chapitre descriptif des territoires publics intramunicipaux de la MRC du Domaine-du-Roy.

6.2.5 Bloc 14 : Lots intramunicipaux des Chutes-à-Michel

Les parties de lots 12 à 20 rang 1 du Canton Demeules à Saint-Félicien représentent un territoire de forme irrégulière totalisant une superficie de 29,54 ha. Situé entre la rivière Ashuapmushuan et l'emprise du chemin de fer, cet emplacement dénommé Chutes-à-Michel, est reconnu depuis plusieurs années pour son potentiel récréotouristique.

D'ailleurs en 1992, la Ville de Saint-Félicien signait une entente avec le Gouvernement du Québec pour obtenir les droits de location de ce secteur afin de le mettre éventuellement en valeur. Les efforts de la ville de Saint-Félicien, du ministère des Ressources naturelles et de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, permirent le 3 décembre 1998, l'annonce du début des travaux d'aménagement d'une piste multi-fonctionnelle de trois kilomètres linéaires (3 km) en bordure de la rivière Ashuapmushuan. Cette piste sera reliée à la "Véloroute des bleuets" qui fait le tour du Lac-Saint-Jean. Un aménagement sera de plus réalisé pour permettre aux usagers d'apprécier à sa juste valeur la qualité visuelle relevée du paysage de l'endroit.

L'utilisation passée et actuelle de ce site et, de surcroît, les travaux de mise en valeur en cours, ne viennent que confirmer la vocation du site, à savoir une vocation dominante récréotouristique. On comprendra alors que compte tenu de ces raisons, il serait tout à fait inutile de procéder plus avant à une analyse exhaustive pour en déterminer un meilleur usage.

6.3 RESSOURCES FORESTIÈRES

6.3.1 Bloc 10 : Lots épars de la Plaine

En ce qui concerne le portrait forestier du secteur, on remarque que les superficies productives et improductives sont réparties de façon équitable pour l'ensemble du territoire. Cependant, cette même répartition s'avère plus variée selon les lots concernés. Les zones improductives sont principalement représentées par des dénudés humides. On retrouve aussi des cours d'eau, des bleuetières et d'autres éléments mais de moindre importance. Au niveau des types de couvert, la répartition est quasi uniforme pour l'ensemble des strates du territoire. En portant une analyse approfondie, soit lot par lot, on constate que la répartition des types de couvert n'est plus autant homogène. Pour ce qui est de l'âge des peuplements, ce sont les classes de 10 à 50 ans qui dominent le territoire.

Au niveau de la traficabilité du territoire, on remarque qu'elle est très variable selon les secteurs. Certaines zones démontrent une dominance de dénudés humides et de dépôts organiques ayant pour effet d'affecter la traficabilité de ces lieux. Par contre, on retrouve ailleurs des caractéristiques de sol de meilleure qualité favorisant par le fait même la traficabilité de ces zones. On peut donc dire que la traficabilité se divise en deux secteurs. Les lots plus à l'est possèdent une meilleure traficabilité que ceux plus à l'ouest en raison de la qualité du sol et du drainage de ces milieux. On remarque également une vulnérabilité face à la T.B.E. mais cependant faible en raison de l'absence d'essences vulnérables tel le sapin baumier.

On peut donc conclure que d'une façon générale, les lots épars de la Plaine possèdent un potentiel forestier élevé. Toutefois, la forêt s'avère majoritairement jeune et par le fait même impropre à une récolte prochaine. Les travaux devront donc être orientés dans le but de rétablir l'équilibre entre les stades de développement pour ainsi assurer, à long terme, le maintien d'un rendement annuel constant de la ressource forestière des lots épars de la Plaine.

6.3.2 Bloc 11 : Lots épars des Contreforts

En ce qui a trait au portrait forestier de ces lots épars, on constate qu'il s'avère excellent d'un point de vue général. En effet, la majorité des territoires sont dominés par des superficies productives au niveau forestier outre un certain lot de Saint-François-de-Sales qui est entièrement improductif. Les quelques zones improductives sont représentées par des dénudés humides, des aulnaies et des cours d'eau. Le couvert forestier de ces lots est en majorité composé de strates feuillues et mélangées. Les strates résineuses couvrent une moins grande superficie. Cependant, cette représentation est une image globale des lots. Une analyse individuelle de ces derniers démontre un tout autre portrait forestier. Au niveau de l'âge des peuplements, on remarque que pour l'ensemble des lots, il existe une certaine homogénéité dans la distribution des classes d'âge. Cependant, cet équilibre ne figure pas pour les stades de développement. On constate que la majorité des peuplements appartient au stade mûr, correspondant aux classes de 50 et 70 ans et par le fait même, sujets à être récoltés. Ici encore, cette description n'est valide que pour l'ensemble des secteurs.

Au sujet de la traficabilité des lots épars des Contreforts, on ne distingue aucune problématique majeure en raison de la qualité des sols, des drainages et du relief homogène des secteurs traités. Les proportions des dénudés humides, à l'exception du lot de Saint-François-de-Sales, sont minimales et ne viennent qu'affecter faiblement la traficabilité de ces zones.

En ce qui concerne la vulnérabilité des lots face à la T.B.E., elle s'avère nulle pour l'ensemble du territoire en raison de l'absence d'essences vulnérables. Seul un petit lot, situé à Lac-Bouchette, renferme quelques peuplements âgés de 50 ans et composés de sapin. Ce secteur possède ainsi une vulnérabilité plus élevée. Toutefois, des travaux de prévention contribueraient à diminuer les risques d'impacts lors d'une éventuelle épidémie.

L'analyse de ces données offre les résultats suivants. La forêt actuelle de ces lots épars illustre une dominance des peuplements matures nécessitant une récolte prochaine. De plus, pour les peuplements plus jeunes, une gamme variée de traitements sylvicoles est applicable permettant ainsi une augmentation de la productivité forestière de ces terrains. On peut donc conclure que d'un point de vue global, les lots épars des Contreforts démontrent un potentiel forestier élevé où les possibilités d'aménagement s'avèrent très diversifiées.

6.3.3 Bloc 12 : Lots épars avec réserve à l'aliénation

Le portrait forestier de ces territoires révèle que d'une façon générale, les superficies forestières productives et improductives sont réparties de manière équitable. Toutefois, il est bon de préciser que le secteur du Trou de la Fée illustre une productivité plus élevée que les lots de la Plaine. Les zones improductives sont principalement représentées par des dénudés humides, des aulnaies, des cours d'eau et des secteurs agricoles. Au niveau du couvert forestier, on remarque que l'ensemble des types de couvert est dominé soit par des strates résineuses soit par des strates feuillues. Cependant, la composition forestière varie selon les lots. Concernant l'âge des peuplements, une concentration des classes de 10 et 30 ans figure pour l'ensemble de ces lots épars. Ces classes correspondent aux stades en voie de régénération et jeune des stades de développement. Toutefois, les classes de 50 et 70 ans sont également présentes mais uniquement dans le secteur du Trou de la Fée.

Pour ce qui est de la traficabilité des lots, elle est très variable selon les secteurs. Le Trou de la Fée illustre une traficabilité faible en raison du relief très accidenté que l'on retrouve en bordure de la rivière. Du côté de la Plaine, la proportion élevée de dépôts organiques et de dénudés humides altère considérablement la traficabilité de ces milieux. Des mesures particulières d'exploitation devront être prises afin d'éviter toute détérioration de ces sols.

Au niveau de la vulnérabilité des peuplements face à la T.B.E., seul le secteur du Trou de la Fée présente une vulnérabilité plus élevée, compte tenu de la présence d'essences sensibles. Du côté des lots de la Plaine, la vulnérabilité de ces terres semble nulle en raison de l'absence d'essences cibles.

En résumé, on constate que les lots de la Plaine illustrent un portrait forestier plus jeune que celui du Trou de la Fée. Cette situation révèle que la majorité des peuplements de ces lots épars ne

peuvent être récoltés prochainement. Cependant, ceci n'empêche nullement un aménagement de ces territoires forestiers. Il s'avérera tout de même important, comme mentionné précédemment, de prendre en considération les vocations existantes sur ces blocs de lots épars avec réserve à l'aliénation.

On conclut donc, suite à l'analyse de l'ensemble des éléments écologiques et forestiers disponibles, que les lots épars avec réserve à l'aliénation possèdent un potentiel forestier moyen.

6.4 RESSOURCES FAUNIQUES

6.4.1 Bloc 10 : Lots épars de la Plaine

Les habitats fauniques des lots épars de la Plaine se scindent en deux catégories. Sur la partie nord on retrouve des habitats fauniques associés au milieu forestier comme tous ceux analysés jusqu'à présent. Toutefois, leur faible dimension constitue une limite à l'application des indices de qualité d'habitat, d'où l'absence de carte. En plus, leur forme longitudinale concourt à qualifier ces parcelles de terrain de faible potentiel sur le plan de la qualité de la biodiversité.

L'intérêt de ces lots porte davantage sur la partie sud de ceux-ci. La présence de plus en plus marquée du sol saturé en eau, crée des milieux humides qui s'étendent sur plus d'une trentaine d'autres lots. Ces derniers, conjugués avec quelques îles de la rivière Mistassini, forment les milieux humides du Canal-du-cheval qui couvrent environ 14 km². En plus d'être reconnu comme aire de reproduction importante pour le canard noir au Lac-Saint-Jean, le territoire est inscrit au plan des habitats fauniques par le M.E.F., confirmant ainsi la valeur élevée de leur biodiversité.

6.4.2 Bloc 11 : Lots épars des Contreforts

La faible dimension des lots des Contreforts, leur forme longitudinale, enclavés par surcroît, fait en sorte qu'ils représentent peu d'intérêt sur le plan de la qualité de la biodiversité.

6.4.3 Bloc 12 : Lots épars avec réserve à l'aliénation

Les lots épars ont été réservés à l'aliénation, compte tenu de la présence des milieux humides et de l'importance de cet habitat pour bon nombre de groupes d'espèces, notamment pour la faune sauvagine. Concernant le lot 14 du rang VI, celui-ci se situe à l'intérieur des limites du secteur des milieux humides du Canal-du-cheval. Le lecteur aura donc à se référer à la section 6.4.1 pour plus de détails.

Les lots 4 et 11 du rang V sont situés à l'intérieur de l'habitat faunique appelé section en aval de la rivière Ticouapé. Cet habitat produit le plus de nichées de canard en nombre absolu de tous les marais du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En terme d'indice de productivité relative, cet indice exprimant le nombre de couvées recensées par hectare d'habitat disponible pour l'élevage des couvées, la rivière Ticouapé arrive au quatrième rang des habitats à fort potentiel de toute la région. De plus, ce

territoire est inscrit au plan des habitats fauniques par le M.E.F. compte tenu de son importance à titre d'aire de concentration d'oiseaux aquatiques.

Les lots 1 et 50 du rang V occupent le secteur désigné sous l'appellation de la pointe Ticouapé. Ce marais subit directement des fluctuations du niveau d'eau du réservoir du lac Saint-Jean, d'où une productivité particulièrement faible des couvées de canard. Cette situation s'explique par le fait que le marais est exondé au moment du sommet de la migration de la majorité des espèces d'anatidae au Lac- Saint-Jean, lequel coïncide généralement avec la première semaine du mois de mai. La régularisation du niveau d'eau du marais devrait permettre d'optimiser le succès de reproduction de ce site pour la sauvagine. Soulignons que tous les lots épars avec réserve à l'aliénation situés dans la Plaine sont en grande partie zonés conservation au plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Félicien, lequel plan d'urbanisme est conforme au schéma d'aménagement de la MRC du Domaine-du-Roy.

Enfin, les lots 18 à 20 du rang III du canton de Métabetchouan constituent le site récréatif du Trou de la Fée. Par conséquent, ils ne feront pas l'objet d'analyse sur le plan de la qualité de la biodiversité.

6.5 RESSOURCE MINIÈRE

6.5.1 Bloc 10 : Lots épars de la Plaine

Les lots épars de la Plaine ne renferment aucun potentiel de mise en valeur commerciale de la tourbe.

6.5.2 Bloc 11 : Lots épars des Contreforts

Les lots épars des Contreforts ne renferment aucun potentiel de mise en valeur commerciale de la tourbe.

6.5.3 Bloc 12 : Lots épars avec réserve à l'aliénation

Les lots épars avec réserve à l'aliénation ne renferment aucun potentiel de mise en valeur commerciale de la tourbe.

6.6 RESSOURCES AGROFORESTIÈRES

6.6.1 Bloc 10 : Lots épars de la Plaine

6.6.1.1 Canneberge

Les lots épars de la Plaine du Lac-Saint-Jean ne se prêtent pas à la culture de la canneberge.

6.6.1.2 Bleuets

La partie des lots au sud de la route régionale est caractérisée par des aulnaies, des zones dénudées humides et des peuplements feuillus sur dépôts fluviaux, ce qui diffère à des degrés variables des critères d'évaluation retenus. La partie des lots au nord de la route présente également des zones dénudées humides mais les peuplements forestiers en place sont davantage résineux et le pin gris y est abondant, constituant un indicateur de bon site potentiel (cf. carte synthèse des potentiels, bloc numéro 10). Dans l'ensemble des lots épars de la Plaine, le potentiel pour la culture du bleuets est moyen.

6.6.1.3 Ginseng

La portion des lots au nord de la route régionale convient peu pour la culture du ginseng, la proportion résineuse des peuplements étant trop importante. Les peuplements les plus intéressants se retrouvent au sud de la route régionale sur les dépôts fluviaux bien drainés supportant une végétation feuillue dense, notamment sur les lots # 33 du rang IX et # 31 et # 34 du rang X (canton Parent) près de la rivière Mistassini (cf. carte synthèse des potentiels, bloc numéro 10). Cette portion fait cependant partie du périmètre de protection envisagé pour le projet Tikouamis. Dans l'ensemble, le potentiel pour la culture du ginseng sur les lots épars de la Plaine est faible.

6.6.1.4 Champignons

Malgré la forte présence de peuplements résineux dans la partie au nord de la route régionale, leur couvert présente une densité trop faible en général (moins de 40 %). La partie au sud de la route est davantage feuillue, ce qui diminue la valeur des sites pour les champignons mycorhiziens. Aucune condition optimale n'est rencontrée pour les champignons comestibles. Le potentiel est donc faible.

6.6.2 Bloc 11 : Lots épars des Contreforts

6.6.2.1 Canneberge

Les lots épars des Contreforts ceinturant le lac Saint-Jean ne se prêtent pas à la culture de la canneberge.

6.6.2.2 Bleuets

On ne retrouve pas de conditions optimales, soit des dépôts sablonneux, bien drainés sur pente faible, pour la culture du bleuets sur les lots épars des Contreforts. Un relief trop prononcé, une texture et une pierrosité variables contribuent à diminuer la valeur des sites qui présentent ainsi globalement un potentiel moyen.

6.6.2.3 Ginseng

Un potentiel élevé se retrouve sur le lot # 12 du rang III (canton Dablon) (cf. carte synthèse des potentiels, bloc numéro 11). Les autres sites ne rencontrent pas les conditions optimales, soit des peuplements feuillus matures et denses sur dépôts bien drainés à pente faible, bien que certains

soient tout de même intéressants, comme cette peupleraie mature sur pente douce sur le lot # 30, rang XIV (canton Dequen). Dans l'ensemble, le potentiel est donc moyen.

6.6.2.4 Champignons

Aucune condition optimale pour les champignons comestibles n'est rencontrée, qu'ils soient micorhiziens ou saprophytes (cf. section 3.5.5.4). Les peuplements matures sont en majorité feuillus ou mélangés et offrent donc des possibilités réduites pour les champignons mycorhiziens. Pour ce qui est des champignons saprophytes, les dépôts argileux sont rares et donc moins intéressants selon les critères d'évaluation. Le potentiel pour l'ensemble des lots épars est donc évalué à moyen.

6.6.3 Bloc 12 : Lots épars avec réserve à l'aliénation

6.6.3.1 Canneberge

Les lots épars avec réserve à l'aliénation ne se prêtent pas à la culture de la canneberge.

6.6.3.2 Bleuet

Le potentiel est faible dans l'ensemble. Les lots avec réserve à l'aliénation situés dans la Plaine du Lac-Saint-Jean ont une proportion élevée de zones dénudées humides et le milieu forestier est en partie sur dépôt organique. Le Trou de la Fée présente quant à lui un relief trop accidenté.

6.6.3.3 Ginseng

Le seul secteur qui présente un intérêt totalise plus de 10 ha sur le lot 14 du rang VI (canton Parent). Aucun autre site n'apparaît intéressant et le potentiel est par conséquent faible dans l'ensemble.

6.6.3.4 Champignons

Pour ce qui est des lots avec réserve à l'aliénation situés dans la Plaine, les dépôts organiques ou le stade jeune des peuplements diminuent considérablement la valeur des sites selon les critères d'évaluation retenus.

Le pin gris est omniprésent au Trou de la Fée mais les conditions de dépôt mince et un régime hydrique très sec diminuent le potentiel. Dans l'ensemble des lots épars avec réserve à l'aliénation, ce dernier est faible.

6.7 RESSOURCES RÉCRÉATIVES

6.7.1 Bloc 10 : Lots épars de la Plaine

L'aspect faunique est évidemment présent dans la portion située entre la route régionale et la rivière Mistassini en raison de la présence des milieux humides constituant des habitats exceptionnels pour la sauvagine (cf. section 6.4.1). Dans ce contexte, le potentiel récréatif est

élevé.

6.7.2 Bloc 11 : Lots épars des Contreforts

Les lots épars des Contreforts n'ont que peu d'attraits récréatifs dans l'ensemble, si ce n'est du milieu forestier pour l'observation ou la chasse du petit gibier. De plus, leur superficie restreinte offre peu d'intérêt pour le développement récréatif. Par conséquent, le potentiel est faible.

6.7.3 Bloc 12 : Lots épars avec réserve à l'aliénation

Les lots épars avec réserve à l'aliénation situés dans l'aire écophysiographique de la Plaine du Lac-Saint-Jean se retrouvent dans le périmètre du projet de conservation et de mise en valeur des milieux humides Tikouamis, ce qui leur confère un potentiel récréatif élevé en raison des habitats exceptionnels qu'on y trouve.

Quant au Trou de la Fée, ce secteur fait déjà l'objet d'une utilisation récréative. La rivière Métabetchouane, l'attrait du paysage, la présence de grottes sont autant d'éléments contribuant aux activités récréatives de visites guidées mises en valeur.

7.0 ENSEMBLE DE LA MRC

Cette section offre un portrait résumé de l'ensemble des lots intramunicipaux que l'on retrouve sur le vaste territoire de la MRC du Domaine-du-Roy. De cette façon, on regroupe la totalité des blocs traités précédemment. De cette concentration, en découle les grandes caractéristiques et composantes typiques de chacune des zones écologiques. Plus précisément, la description a été réalisée de façon à offrir un portrait général des ressources ainsi qu'une comparaison entre chacune des aires écopysiographiques, tel que précisé dans les chapitres précédents. Ainsi, on obtient une représentation globale des lots intramunicipaux ainsi que des possibilités de développement pour chacune des ressources disponibles sur ces territoires.

7.1 GÉNÉRALITÉS

Pour l'ensemble des sections, les généralités s'avèrent identiques à celles indiquées au chapitre précédent. Au besoin, veuillez vous référer au chapitre 5.

7.2 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Suite à l'analyse de l'ensemble des blocs traités, on constate que les terres publiques intramunicipales de la MRC du Domaine-du-Roy couvrent une superficie totale d'environ 14 345 ha. Ces lots formant des regroupements ou étant isolés, sont répartis à travers les municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy.

Comme il a déjà été mentionné dans le chapitre 4, les blocs de lots sont distribués entre les aires écopysiographiques suivantes. La première, nommée la Plaine du Lac-Saint-Jean, couvre les territoires en bordure du Lac-Saint-Jean et la seconde, celle des Contreforts du bouclier ceinturant le lac Saint-Jean, touche les municipalités plus au sud du territoire. À l'intérieur de ces zones écologiques, on retrouve plusieurs régions écologiques qui ont été précisées précédemment pour chacun des blocs traités. Au niveau des caractéristiques du sol, on remarque une variété des dépôts variant en fonction de l'aire écopysiographique. Le secteur des Contreforts démontre une dominance des dépôts glaciaires tels les tills indifférenciés minces et profonds accompagnés de drainage généralement frais. De leur côté, les terres de la Plaine reposent soit sur des dénudés humides ou des dépôts éoliens et fluvio-glaciaires. En somme, la texture de ces sols varie de sablonneuse à organique. Par le fait même, le drainage de ces lieux fluctue selon le relief et principalement selon les dépôts présents. Concernant le relief du territoire, on constate qu'il s'avère uniforme pour le secteur de la Plaine tandis que les terres des Contreforts illustrent un relief plus montagneux où la pente, sans être abrupte, semble plus variable.

L'accessibilité des territoires varie considérablement selon les blocs traités. Toutefois, lorsqu'il y a accès pour un bloc, c'est souvent par le biais de chemins secondaires. Il est cependant bon de souligner que la quasi-totalité des secteurs nécessitera une construction de chemins ou un développement des réseaux actuels afin de rendre accessible l'ensemble des zones exploitables de ces blocs.

Finalement, on constate que certains blocs possèdent à ce jour des vocations que l'on devra prendre en considération lors de l'élaboration de ce plan. Cependant, la majorité des blocs restent sans orientations précises. La détermination des vocations dominantes sera établie ultérieurement permettant ainsi d'assurer une utilisation optimale et adéquate de ces terres.

7.3 RESSOURCES FORESTIÈRES

Encore ici, le portrait forestier diffère en fonction de l'aire écopysiographique où l'on se situe. Tel que mentionné dans le chapitre précédent, les lots faisant partie des Contreforts présentent une forêt dominée par les strates feuillues et mélangées. Toutefois, les peuplements résineux sont également présents sur ces territoires mais couvrant une superficie de moindre importance. Les essences typiques de cette zone écologique sont le peuplier faux-tremble, le bouleau blanc, l'épinette blanche et noire et quelques sapins baumier. La présence de sols riches produit une diversité forestière que l'on retrouve dans ce secteur. De leur côté, les lots appartenant à l'aire de la Plaine présentent un portrait quelque peu différent. Les peuplements résineux purs dominent le territoire où le pin gris, l'épinette noire et le mélèze laricin représentent les essences principales du secteur. Les strates mélangées et feuillues sont aussi représentées mais dans ces peuplements, c'est le peuplier faux-tremble qui domine. Ce portrait forestier démontre la qualité moindre des sites comparativement à ceux des Contreforts.

Toutes les classes d'âge sont uniformément représentées sur l'ensemble de la MRC du Domaine-du-Roy. Toutefois, le secteur de la Plaine illustre une dominance des classes de 30 et 50 ans alors que les classes de 70 ans et plus, s'avèrent majoritaires pour le territoire des Contreforts.

En ce qui a trait à la traficabilité des milieux, on constate qu'elle varie pour chacun des secteurs et ce en fonction de la qualité du dépôt, de la pierrosité, de la pente et du drainage. En effet, les secteurs forestiers de la Plaine reposent à l'occasion sur des dépôts organiques ce qui altère la traficabilité de ces terrains. De leur côté, les Contreforts possèdent une qualité des dépôts et du drainage plus élevée. Cependant, la pente s'avère l'élément cible contraignant parfois la réalisation des opérations sur ces territoires. D'une façon globale, on peut donc conclure que la traficabilité s'avère satisfaisante pour l'ensemble de la MRC du Domaine-du-Roy.

La vulnérabilité des peuplements face à la T.B.E. s'avère, de façon générale, faible pour l'ensemble du territoire. Plus précisément, on constate que les blocs des Contreforts possèdent une vulnérabilité légèrement plus élevée en raison de la présence du sapin baumier. Du côté de la Plaine, la vulnérabilité des peuplements semble plutôt nulle.

Certains blocs de lots ont subi antérieurement des interventions forestières de différentes natures. L'ensemble de ces travaux a été réalisé dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier (Volet II) et a eu pour effet d'augmenter la productivité des secteurs en plus de contribuer au développement économique des régions concernées.

En somme, on constate que la forêt de la Plaine semble plus jeune que celle des Contreforts. Par le fait même, la proportion de peuplements prêts à la récolte s'avère plus élevée pour les lots des Contreforts. Toutefois, des aménagements sont possibles pour l'ensemble des territoires. Les

stratégies d'intervention devront donc varier selon les secteurs en raison de la différence des stades évolutifs de chacune des forêts et du niveau de vulnérabilité des peuplements face à la T.B.E. On conclut donc que les terres publiques intramunicipales de la MRC du Domaine-du-Roy possèdent un potentiel forestier variant selon les secteurs mais s'avérant tout de même bon pour l'ensemble du territoire évalué.

7.4 RESSOURCES FAUNIKES

À la suite de l'analyse de l'ensemble des terres publiques intramunicipales, voici le portrait synthèse du potentiel de la qualité de la biodiversité:

Qualité faible	Qualité moyenne	Qualité élevée
La Doré	Saint-Félicien	Lac-Bouchette
Saint-Méthode	Chambord	Lots épars de la Plaine, avec ou sans réserve à l'aliénation
Bleuetière	Ouiatchouane	
Lots des Contreforts, avec ou sans réserve à l'aliénation		

L'uniformité des strates forestières en terme de stades de développement et, surtout, de types de couverts conjugués avec la présence d'un sol pauvre et mal drainé des blocs de La Doré et de Saint-Méthode, constituent des limites sévères relativement à la productivité végétale tant au niveau de l'étage arborescent qu'arbustif. Ces habitats seront délaissés par bon nombre d'espèces au profit d'autres où la nourriture et le couvert de protection seront de meilleure qualité. De plus, la fragmentation du paysage forestier du bloc de la Bleuetière ne peut convenir qu'aux espèces fauniques à petit domaine vital et, de surcroît, la présence de peuplements purs en pin gris limite considérablement leur utilisation. Enfin, la petitesse des habitats des lots épars des Contreforts dans lesquels, ici encore, seulement les espèces à petit domaine vital pourront y trouver les composantes d'habitat nécessaires à leur survie, ne représente que très peu de valeur dans ce vaste paysage forestier du Lac-Saint-Jean. Pour toutes ces raisons, le potentiel de la qualité de la biodiversité de ces territoires résulte en une valeur faible.

Même si certains secteurs du bloc de Saint-Félicien renferment des zones humides, la majorité de ceux-ci se caractérise par un sol bien drainé où on y retrouve des habitats intéressants pour le lièvre et la martre d'Amérique, ainsi qu'un couvert de protection de fin d'hiver pour l'orignal. Cependant, même avec une plus grande proportion de couverts feuillus ou à dominance feuillue qui favoriserait les espèces telles la gélinotte huppée et le grand pic, la nature du sol à plusieurs endroits limite considérablement le potentiel de la qualité de la biodiversité, d'où l'attribution d'une valeur moyenne. Ce type de couvert se retrouve toutefois en abondance dans les blocs de Chambord et du lac Ouiatchouane, ce qui explique les valeurs élevées des indices de qualité d'habitat pour ces espèces. Cependant, les faibles dimensions de ces blocs ne peuvent permettre d'attribuer une valeur plus appréciable que moyenne sur le plan de la qualité de la biodiversité.

Le bloc de Lac-Bouchette et les lots épars de la Plaine, avec ou sans réserve à l'aliénation, sont les deux seuls territoires qui possèdent une valeur élevée sur le plan de la qualité de la biodiversité.

Tout d'abord de par sa dimension et la qualité de son sol, le bloc de Lac-Bouchette est le seul territoire des terres publiques intramunicipales à offrir la possibilité de mettre de l'avant de façon efficace un véritable concept d'aménagement multiressource, incluant les espèces à grand domaine vital. Bien que la forêt soit déficitaire en regard à la proportion de peuplements résineux ou à dominance résineuse, ce qui explique les résultats mitigés des indices du lièvre et de la martre d'Amérique, ainsi que de l'orignal, il est relativement simple d'atténuer cette carence et, incidemment, d'optimiser cet habitat pour ces espèces. Enfin, la présence d'un réseau hydrographique abritant, entre autres, ouananiche et truite mouchetée, confirme ce potentiel jusqu'au niveau de la faune ichthyenne.

En ce qui a trait à l'ensemble des lots épars de la Plaine, il ne sert à rien de les considérer séparément. Il faut plutôt les apprécier comme des éléments faisant partie d'un ensemble que constituent les milieux humides et l'importance de ceux-ci pour plusieurs espèces animales qui en dépendent exclusivement. Ce type d'habitat représente un patrimoine élevé sur le plan de la biodiversité, compte tenu des superficies limitées présentes tant au Québec qu'à l'échelle nord-américaine.

7.5 RESSOURCES MINIÈRES

Les blocs des Contreforts ceinturant le lac Saint-Jean ne possèdent pas les caractéristiques biophysiques permettant d'envisager des activités de récolte de la tourbe. Par contre, la situation est différente pour les tourbières des blocs de La Doré, de Saint-Méthode et de la Bleuetière. Il semble toutefois que tous ces milieux soient plutôt propices à l'exploitation de la tourbe humide, compte tenu que la faible épaisseur de ceux-ci constitue une limitation à une éventuelle mise en valeur commerciale de la tourbe sèche.

7.6 RESSOURCES AGROFORESTIÈRES

Dans l'ensemble, les blocs de la Plaine du Lac-Saint-Jean offrent les meilleures possibilités sur le plan agroforestier. Les blocs de La Doré, de Saint-Méthode et de la Bleuetière contiennent des milieux ouverts constitués de zones dénudées humides convenant a priori pour la culture de la canneberge. Le potentiel pour la culture du bleuets est également présent, mais sur des superficies plus restreintes et morcelées, ce qui résulte, globalement, en des conditions moyennes. Quelques superficies présentent des potentiels intéressants, notamment dans le bloc de Saint-Félicien. Le potentiel pour la culture du ginseng est faible partout, alors que le potentiel de récolte de champignons mycorhiziens comestibles est moyen, les blocs de La Doré et de Saint-Félicien affichant les meilleures possibilités.

Les blocs situés dans les Contreforts sont moins intéressants sur le plan agroforestier. Aucun des sites ne convient pour la culture de la canneberge alors que les conditions écologiques, notamment la texture et l'épaisseur variables des dépôts ainsi que les pentes relativement prononcées, diminuent la valeur des sites pour la culture du bleuets. Le couvert végétal à dominance de feuillus matures donne quelques possibilités pour la culture du ginseng ainsi que pour la récolte de champignons saprophytes comestibles comme l'armillaire et le pleurote.

7.7 RESSOURCES RÉCRÉATIVES

Mis à part les lots épars de la Plaine du Lac-Saint-Jean qui constituent un milieu exceptionnel et qui font l'objet actuellement du projet de conservation et de mise en valeur Tikouamis, les blocs de lots qui présentent un attrait récréatif élevé sont ceux de Saint-Félicien et de Lac-Bouchette dont les superficies respectives sont relativement importantes.

Dans le cas du bloc de Saint-Félicien, des vestiges historiques d'activités forestières, dont un important réseau de sentiers secondaires, des situations de paysages locaux intéressants créées par les mosaïques de forêts entrecoupées de zones tourbeuses ainsi que par les sites environnant la rivière aux Saumons, et la proximité d'infrastructures, dont le Zoo Sauvage de Saint-Félicien, contribuent à donner au territoire un attrait récréatif important.

Pour ce qui est du bloc de Lac-Bouchette, mentionnons l'attrait esthétique de la rivière à ouananiche Métabetchouane avec la chute Blanche et la section des Cascades, la présence du Sentier récréatif des Jésuites qui longe la rivière, un potentiel de la biodiversité intéressant, la réalisation de travaux d'aménagement intégrés uniques au pays, un réseau hydrographique secondaire pittoresque, sont autant d'éléments qui contribuent à donner au bloc un attrait récréatif élevé.

8.0 VOCATIONS DOMINANTES ET MODALITÉS D'HARMONISATION

Les précédents chapitres du document visaient à mettre en relief les éléments présents et les différents potentiels des terres publiques intramunicipales de la MRC du Domaine-du-Roy dans le but d'en dégager les vocations dominantes. Ce chapitre présente donc les vocations dominantes touchant l'ensemble des blocs traités dans ce document et suivant la méthodologie décrite dans la section 3. Pour chacune de ces vocations, des modalités d'harmonisation des ressources ont été élaborées conformément aux exigences de la Convention de gestion territoriale intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et la MRC Domaine-du-Roy. Dans le contexte de la mise en valeur des terres publiques intramunicipales, compte tenu de la localisation de celles-ci en zone périurbaine, la dimension d'utilisation polyvalente du territoire prend tout son sens. À cet égard, soulignons le premier paragraphe relativement à la disposition préliminaire de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) (Gouv. du Québec, 1997) qui en fait foi. Il s'énonce comme suit:

« La présente loi a pour objet de favoriser la reconnaissance du patrimoine forestier et l'aménagement de la forêt afin de répondre aux besoins économiques, écologiques et sociaux des générations actuelles et futures et ce, tout en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire. »

Les modalités d'harmonisation refléteront cette récente réalité. Dans un premier temps, il importe de mentionner que les modalités retrouvées dans le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (L.R.Q., c. F-4.1, a. 171), s'appliquent sur les terres publiques intramunicipales. Ce nouveau règlement (R.N.I.) mis en vigueur en 1996 se distingue principalement de la version du précédent par l'énoncé de règles très précises relativement à l'aménagement de ponts et de ponceaux dans le but de protéger l'habitat du poisson et, plus particulièrement, en relation avec la présente planification intégrée du territoire, à la protection de la qualité de la biodiversité et incidemment, du milieu visuel. L'article 74 du R.N.I. constitue en ce sens une modalité clé en réduisant considérablement la dimension des coupes d'un seul tenant et, surtout, l'obligation de répartir celles-ci selon des proportions et des classes de superficie variables en fonction des zones bioclimatiques (M.R.N., 1997). Néanmoins, la dimension maximale permise d'une coupe pourrait atteindre, selon le règlement, une superficie de 150 ha. Il importe donc de comprendre dans quel esprit s'inscrit cette modalité majeure pour en déterminer dans un second temps ses limites d'application. En effet, l'application de cette modalité s'avère pertinente dans la mesure où la perception de l'écosystème forestier se situe à l'échelle du paysage forestier.

Le paysage est alors perçu comme une mosaïque de peuplements forestiers et de végétation non forestière reflétant l'histoire des perturbations naturelles et la disponibilité des ressources (eau, éléments nutritifs, etc.) (Swanson et Franklin, 1992 in M.R.N., 1996).

Or, cette mosaïque qui constitue la base du maintien de la biodiversité, reflète alors une certaine diversité des écosystèmes sur un territoire qui résulte en une succession végétale. Le problème consiste toutefois à en assurer une répartition adéquate, d'où l'importance de choisir une unité territoriale appropriée. Pour ce faire, le ministère des Ressources naturelles a adopté un nouveau découpage territorial utilisé pour la gestion forestière au Québec qui consiste en des unités territoriales de références (U.T.R.). Dans la zone de la sapinière et de la forêt mixte, la superficie de

l'U.T.R. varie entre 100 et 300 km². Les UTR constituent un nouvel outil de planification permettant de moduler l'organisation spatiale des interventions sur le territoire. Elles représentent un virage majeur en matière de gestion durable des ressources du milieu forestier. Non seulement le gestionnaire doit s'assurer de la répartition, selon des règles bien précises, de certains types de peuplements afin d'assurer la diversité des habitats, mais en plus les U.T.R. doivent toujours être constituées de peuplements d'arbres feuillus, mélangés ou résineux de plus de 7 mètres de hauteur sur au moins 30 % de cette superficie.

La dimension des U.T.R. constitue toutefois un compromis entre les attentes de l'industrie afin d'obtenir des unités fonctionnelles et les caractéristiques des ressources du milieu forestier pour en assurer une gestion intégrée. En réalité, une unité territoriale s'harmonisant à l'échelle du paysage débute à partir d'un territoire ayant une superficie de l'ordre de quelques dizaines de kilomètres carrés. En ce sens, la Forêt d'enseignement et de recherche de l'Université Laval, la Forêt Montmorency, est fréquemment désignée comme un exemple du concept de la forêt mosaïque. D'une superficie de 66 km², cette forêt se retrouve à 70 km au nord de l'agglomération de Québec dans le domaine écologique de la sapinière à bouleau blanc. À titre de comparaison, le bloc de Lac-Bouchette se situe aussi dans le même domaine écologique et occupe une superficie de près de 60 km². Ainsi, les grandes règles de modalités d'harmonisation proposées pour ce territoire, mais adaptées aux caractéristiques propres de celui-ci, s'inspireront du concept de la forêt mosaïque mis de l'avant à la Forêt Montmorency.

Toutefois, que ce soit au niveau de la Forêt Montmorency ou d'une U.T.R., celles-ci s'imbriquent à l'intérieur d'un autre territoire forestier plus vaste et tout aussi homogène que constitue le grand domaine écologique de la sapinière, simplifiant par le fait même l'harmonisation de cet ensemble. Par contre, la situation qui prévaut en zone périurbaine est fort différente. L'utilisation polyvalente du territoire génère un paysage mettant en évidence parfois des éléments du paysage trop fréquemment sans lien entre eux. Les problématiques associées à la fragmentation des milieux agroforestiers, la disparition des terres humides ou agricoles au profit d'activités de reboisement ou encore de pollution de source agricole dans les cours d'eau, ne sont là que quelques exemples parmi tant d'autres. Dans une optique de gestion durable, la planification intégrée des ressources ne peut se réaliser dans un système aussi complexe sans une vision plus étendue de la réalité. Cette problématique s'avère d'autant plus aiguë en présence de territoires forestiers aux dimensions inférieures à celle du paysage, comme c'est d'ailleurs le cas pour plusieurs blocs de T.P.I. de la MRC du Domaine-du-Roy. Le choix de perception qui traduira les modalités pour ces territoires, se limitera incidemment selon une plus petite unité de gestion, soit à celle de l'échelle du peuplement.

Pour cette raison, il est de première importance de mettre de l'avant des outils de planification intégrée qui reposent sur une perception à l'échelle du paysage. En effet, il importe de comprendre qu'une application directe des fondements de planification territoriale retrouvés dans le R.N.I. sur les terres publiques intramunicipales, entraînera incidemment un biais majeur sur les principes fondamentaux de la gestion durable des ressources du milieu forestier. De plus, une analyse du territoire à l'échelle du paysage se justifie d'autant plus, compte tenu de la complexité d'intégration d'un territoire aux multiples ressources et vocations et ce, tant au niveau de la mise en valeur de celui-ci que de la protection de ses éléments telles que la préservation de la biodiversité, la qualité

du paysage, de l'eau, du sol, ou encore l'intégrité écologique du milieu pour les générations actuelles et futures.

Les sections suivantes présentent les vocations dominantes pour les territoires intramunicipaux de la MRC du Domaine-du-Roy telles que déterminées selon la méthodologie de la section 3.6, ainsi que les grandes lignes quant aux modalités d'harmonisation pour une mise en valeur optimale des ressources sur la base des vocations établies. Des recommandations quant à leur mise en application, incluant l'aliénation selon le cas, sont également formulées.

8.1 VOCATIONS DOMINANTES

Les vocations dominantes sont présentées par bloc de T.P.I. à partir d'un tableau synthèse qui résume les différents potentiels du territoire. Les types de milieu ouvert et fermé sont considérés séparément en raison de l'importance des zones dénudées humides que l'on retrouve dans certains blocs, notamment ceux de la Plaine. Une vocation dominante indique, pour un type de milieu donné, quelle est la ressource présentant le plus d'importance suivant l'approche multicritère de la section 3.6. La trame horizontale dans chacun des tableaux est reliée aux ressources agroforestières ne faisant pas l'objet d'une vocation dominante alors que les trames de teinte grise mettent en relief les ressources principales (gris foncé) et complémentaires (gris pâle).

Rappelons que l'objectif global de cet exercice consiste à mettre en évidence des potentialités pour optimiser les retombées économiques dans les communautés locales. Ainsi, même dans le cadre de ce processus d'attribution d'une vocation dominante à un territoire donné, cela ne signifie pas pour autant qu'il s'agit ici d'un effet d'exclusion sur des potentialités futures, ou encore qu'il ne pourrait tenir compte de l'émergence éventuelle des préoccupations.

Rappelons également qu'il s'agit d'un exercice qui consiste à mettre en lumière les perspectives de développement des terres publiques intramunicipales pour les secteurs ne faisant pas l'objet pour l'instant d'utilisation en vertu de droits consentis. Par exemple, les détenteurs de droits d'usage pour l'exploitation des bleuetières sur ces espaces publics ne sont d'aucune manière remis en question. Au contraire, la détermination de ce territoire à titre de vocation agroforestière du bloc de la Bleuetière vient notamment confirmer la vocation d'exploitabilité de cette ressource agroforestière.

8.1.1 Bloc 1 : La Doré

Compte tenu des résultats sur le potentiel des différentes ressources (tableau 8.1.1), le bloc de La Doré se voit attribuer une vocation dominante agroforestière (canneberge) en milieu ouvert et une vocation dominante forestière en milieu fermé. Mentionnons la présence de potentiels élevés en milieu fermé pour la culture du bleuet (19 %) et également pour la cueillette de champignons mycorhiziens (46 %).

TABLEAU 8.1.1 : VOCATIONS DOMINANTES DU BLOC LA DORÉ

Type de milieu	Ressources	Potentiel biophysique		Superficie	Vocations dominantes	
		Paramètres				
Milieu exceptionnel						
Milieu ouvert (550 ha)	Agroforestière (canneberge)	Qualité du site		Présent	Agroforestière	
	Minière (tourbe)	Qualité du site		Présent		
Milieu Fermé (forestier) (312 ha)	Récréative		Attrait Des Compo- Santes	Patrimoine naturel	Absent	
				Paysage	Absent	
				Faune	Absent	
				Patrimoine culturel	Absent	
	Agro-forestière	Bleuet	Qualité du site	Élevé	19 %	
				Moyen	56 %	
				Faible	25 %	
		Ginseng	Qualité du site	Élevé	0 %	
				Moyen	7 %	
				Faible	93 %	
		Champignons	Qualité du site	Élevé	46 %	
				Moyen	23 %	
				Faible	30 %	
	Forestière		Qualité du site	Élevé	55 %	Forestière
				Moyen	20 %	
				Faible	25 %	
	Biodiversité		Qualité des habitats		Faible	

8.1.2 Bloc 2 : Saint-Félicien

Le bloc de Saint-Félicien se voit attribuer une vocation dominante récréoforestière de par les attraits récréatifs qu'on y trouve sur les plans du patrimoine naturel et du paysage (tableau 8.1.2) dans un environnement forestier, mais également et surtout, en raison de son emplacement géographique privilégié dans un secteur près d'infrastructures récréatives déjà présentes (cf. section 5.7.3) tels l'accès et l'hébergement, ainsi que la présence, à proximité du Zoo Sauvage de Saint-Félicien.

TABLEAU 8.1.2: VOCATION DOMINANTE DU BLOC DE SAINT-FÉLICIEN

Type de milieu	Ressources		Potentiel biophysique	Superficie	Vocations dominantes	
			Paramètres			
Milieu exceptionnel						
Milieu ouvert (316 ha)	Agroforestière (canneberge)		Qualité du site	Absent		
	Minière (tourbe)		Qualité du site	Absent		
Milieu fermé (forestier) (885 ha)	Récréative		Attrait des Compo-Santes	Patrimoine naturel	Présent	Récro-Forestière
				Paysage	Présent	
				Faune	Absent	
				Patrimoine culturel	Absent	
	Agro-forestière	Bleuet	Qualité du site	Élevé	41 %	
				Moyen	58 %	
				Faible	1 %	
		Ginseng	Qualité du site	Élevé	0 %	
				Moyen	22 %	
				Faible	78 %	
		Champi-gnons	Qualité du site	Élevé	42 %	
				Moyen	48 %	
				Faible	10 %	
		Forestière	Qualité du site	Élevé	85 %	
				Moyen	15 %	
				Faible	0 %	
	Biodiversité		Qualité des habitats		Moyen	

8.1.3 Bloc 3 : Saint-Méthode

Les résultats sur le potentiel des différentes ressources (tableau 8.1.3) permettent d'attribuer au bloc de Saint-Méthode une vocation dominante forestière en milieu fermé et une vocation dominante agroforestière (canneberge) en milieu ouvert. Mentionnons que la ressource forestière démontre un potentiel élevé sur 25 % de la superficie en milieu fermé mais elle constitue tout de même la valeur de potentiel élevé la plus importante.

TABEAU 8.1.3 : VOCATIONS DOMINANTES DU BLOC DE SAINT-MÉTHODE

Type de milieu	Ressources	Potentiel biophysique		Superficie	Vocations dominantes	
		Paramètres				
Milieu exceptionnel						
Milieu ouvert (617 ha)	Agroforestière (canneberge)	Qualité du site		Présent	Agro-forestière	
	Minière (tourbe)	Qualité du site		Présent		
Milieu fermé (forestier) (699 ha)	Récréative		Attrait des composantes	Patrimoine naturel	Absent	
				Paysage	Absent	
				Faune	Absent	
				Patrimoine culturel	Absent	
	Agro-forestière	Bleuet	Qualité du site	Élevé	11 %	
				Moyen	62 %	
				Faible	27 %	
		Ginseng	Qualité du site	Élevé	0 %	
				Moyen	8 %	
				Faible	92 %	
		Champi-gnons	Qualité du site	Élevé	6 %	
				Moyen	48 %	
				Faible	46 %	
	Forestière		Qualité du site	Élevé	25 %	Forestière
				Moyen	41 %	
				Faible	34 %	
	Biodiversité		Qualité des habitats		Faible	

8.1.4 Bloc 4 : Bleuetière

Le bloc de la Bleuetière, dans sa partie qui n'est pas encore aménagée jusqu'à présent et qui totalise 1 493 ha, se voit attribuer une vocation dominante agroforestière (canneberge) en milieu ouvert (tableau 8.1.4.) et une vocation dominante forestière en milieu fermé. Rappelons que la détermination des vocations dominantes ne considère pas les surfaces de bleuetière déjà exploitées mais plutôt les surfaces actuellement non aménagées. Ainsi, les espaces publics faisant l'objet d'une utilisation et pour lesquels des droits ont déjà été consentis ne sont aucunement remis en question.

TABEAU 8.1.4 : VOCATIONS DOMINANTES DANS LE BLOC DE LA BLEUETIERE

Type de milieu	Ressources		Potentiel biophysique		Superficie	Vocations dominantes	
			Paramètres				
Milieu exceptionnel							
Milieu ouvert (1 049 ha)	Agroforestière (canneberge)		Qualité du site		Présent	Agro-forestière	
Milieu fermé (forestier) (444 ha)	Récréative		Attrait des compo- santes	Patrimoine naturel	Absent		
				Paysage	Absent		
				Faune	Absent		
				Patrimoine culturel	Présent		
	Agro-forestière	Bleuet	Qualité du site	Élevé	6 %		
				Moyen	75 %		
				Faible	19 %		
		Ginseng	Qualité du site	Élevé	2 %		
				Moyen	27 %		
				Faible	71 %		
		Champignons	Qualité du site	Élevé	19 %		
				Moyen	45 %		
				Faible	36 %		
		Forestière		Qualité du site	Élevé	42 %	Forestière
					Moyen	41 %	
					Faible	17 %	
	Biodiversité		Qualité des habitats		Faible		

8.1.5 Bloc 5 : Chambord

Compte tenu des résultats sur le potentiel des différentes ressources, le bloc de Chambord se voit attribuer une vocation dominante forestière (tableau 8.1.5.) avec un potentiel élevé couvrant près de 97 % de la surface en milieu fermé.

TABLEAU 8.1.5 : VOCATION DOMINANTE DU BLOC DE CHAMBORD

Type de milieu	Ressources	Potentiel biophysique		Superficie	Vocations dominantes	
		Paramètres				
Milieu exceptionnel						
Milieu ouvert (50 ha)	Agroforestière (canneberge)	Qualité du site		Absent		
	Minière (tourbe)	Qualité du site		Absent		
Milieu fermé (forestier) (460 ha)	Récréative		Attrait des composantes	Patrimoine naturel	Absent	
				Paysage	Présent	
				Faune	Présent	
				Patrimoine culturel	Absent	
	Agro-forestière	Bleuet	Qualité du site	Élevé	0 %	
				Moyen	63 %	
				Faible	37 %	
		Ginseng	Qualité du site	Élevé	2 %	
				Moyen	72 %	
				Faible	26 %	
		Champi-Gnons	Qualité du site	Élevé	0 %	
				Moyen	92 %	
				Faible	8 %	
	Forestière		Qualité du site	Élevé	97 %	Forestière
				Moyen	2 %	
				Faible	1 %	
	Biodiversité		Qualité des habitats		Moyen	

8.1.6 Bloc 6 : Lac Ouiatchouane

Le potentiel forestier étant celui qui présente les meilleurs résultats dans le bloc du lac Ouiatchouane (tableau 8.1.6.), la vocation dominante du bloc est donc forestière. Toutefois, il s'avère bon de souligner la présence du potentiel élevé du ginseng.

TABLEAU 8.1.6 : VOCATION DOMINANTE DU BLOC DU LAC OUIATCHOUANE

Type de milieu	Ressources		Potentiel biophysique	Superficie	Vocations dominantes	
			Paramètres			
Milieu exceptionnel						
Milieu ouvert (17 ha)	Agroforestière (canneberge)		Qualité du site	Absent		
	Minière (tourbe)		Qualité du site	Absent		
Milieu fermé (forestier) (224 ha)	Récréative		Attrait des compo- Santes	Patrimoine naturel	Absent	
				Paysage	Présent	
				Faune	Présent	
				Patrimoine culturel	Absent	
	Agro-forestière	Bleuet	Qualité du site	Élevé	0 %	
				Moyen	31 %	
				Faible	69 %	
		Ginseng	Qualité du site	Élevé	16 %	
				Moyen	55 %	
				Faible	29 %	
		Champi- gnons	Qualité du site	Élevé	0 %	
				Moyen	81 %	
				Faible	19 %	
	Forestière		Qualité du site	Élevé	86 %	Forestière
				Moyen	1 %	
				Faible	13 %	
	Biodiversité		Qualité des habitats		Moyen.	

8.1.7 Bloc 7 : Lac-Bouchette

En raison de l'ensemble des attraits récréatifs en milieu naturel retrouvés dans le bloc de Lac-Bouchette, la vocation dominante du bloc est récréoforestière. Les activités permises peuvent être nombreuses, notamment les activités d'aménagement forestier, mais elles doivent respecter les modalités d'harmonisation qui tiennent compte de la vocation dominante du territoire (tableau 8.1.7).

TABLEAU 8.1.7 : VOCATION DOMINANTE DU BLOC DE LAC-BOUCHETTE

Type de milieu	Ressources		Potentiel biophysique	Superficie	Vocations dominantes	
			Paramètres			
Milieu exceptionnel						
Milieu ouvert (402 ha)	Agroforestière (canneberge)		Qualité du site	Absent		
	Minière (tourbe)		Qualité du site	Absent		
Milieu fermé (forestier) (5 553 ha)	Récréative		Attrait des Compo- Santes	Patrimoine naturel	Présent	Récréo-forestière
				Paysage	Présent	
				Faune	Présent	
				Patrimoine culturel	Présent	
	Agro-forestière	Bleuet	Qualité du site	Élevé	0 %	
				Moyen	39 %	
				Faible	61 %	
		Ginseng	Qualité du site	Élevé	4 %	
				Moyen	69 %	
				Faible	27 %	
		Champignons	Qualité du site	Élevé	0 %	
				Moyen	88 %	
				Faible	12 %	
	Forestière		Qualité du site	Élevé	95 %	
				Moyen	5 %	
				Faible	0 %	
	Biodiversité		Qualité des habitats	Élevé		

8.1.8 Bloc 8 : Forêt d'enseignement

En vertu d'un protocole d'entente signé entre le M.R.N. et le collège de Saint-Félicien, la vocation première du territoire en est une d'enseignement (cf. section 5.2.9). Compte tenu de ce statut, aucune modalité d'harmonisation ne sera évoquée pour ce territoire.

8.1.9 Bloc 9 : Arboretum de Dablon

L'arboretum de Dablon fait actuellement l'objet de nombreuses activités de recherche forestière sous la direction du M.R.N. (cf. section 5.2.10), ce qui en détermine d'ailleurs son statut préétabli de recherche. Aucune modalité d'harmonisation ne sera donc évoquée pour ce bloc.

8.1.10 Bloc 10 : Lots épars de la Plaine

Les lots épars de la Plaine constituent un milieu exceptionnel pour l'habitat de la faune sauvage (cf. section 6.4.1), dans la partie sud qui forment les milieux humides du Canal-du-cheval. La vocation de cette partie du territoire en est donc une de conservation.

La partie nord des lots, soit celle au nord de la route régionale, ne fait pas partie des milieux humides et les résultats des potentiels y indiquent plutôt une vocation dominante forestière (tableau 8.1.10.). Ces deux vocations font l'objet de modalités d'harmonisation spécifiques.

TABLEAU 8.1.10: VOCATIONS DOMINANTES DU BLOC DES LOTS ÉPARS DE LA PLAINE

Type de milieu	Ressources		Potentiel biophysique	Superficie	Vocations dominantes	
			Paramètres			
Milieu exceptionnel					Présent	
Milieu ouvert (151 ha)	Agroforestière (canneberge)		Qualité du site	Absent		
	Minière (tourbe)		Qualité du site	Absent		
Milieu fermé (forestier) (172 ha)	Récréative		Attrait des composantes	Patrimoine naturel	Présent	
				Paysage	Absent	
				Faune	Présent	
				Patrimoine culturel	Absent	
	Agro-forestière	Bleuet	Qualité du site	Élevé	7 %	
				Moyen	81 %	
				Faible	12 %	
		Ginseng	Qualité du site	Élevé	8 %	
				Moyen	64 %	
				Faible	28 %	
		Champignons	Qualité du site	Élevé	1 %	
				Moyen	71 %	
				Faible	28 %	
	Forestière		Qualité du site	Élevé	88 %	Forestière
				Moyen	0 %	
				Faible	12 %	
	Biodiversité		Qualité des habitats		Élevée	

8.1.11 Bloc 11 : Lots épars des Contreforts

Les lots épars des Contreforts, compte tenu des résultats obtenus sur le potentiel des différentes ressources (tableau 8.1.11.), présentent globalement une vocation dominante forestière.

**TABLEAU 8.1.11 : VOCATION DOMINANTE DES LOTS ÉPARS DES
CONTREFORTS**

Type de milieu	Ressources		Potentiel biophysique	Superficie	Vocations dominantes	
			Paramètres			
Milieu exceptionnel						
Milieu ouvert (31 ha)	Agroforestière (canneberge)		Qualité du site	Absent		
	Minière (tourbe)		Qualité du site	Absent		
Milieu fermé (forestier) (215 ha)	Récréative		Attrait des composantes	Patrimoine naturel	Absent	
				Paysage	Absent	
				Faune	Absent	
				Patrimoine culturel	Absent	
	Agro-forestière	Bleuet	Qualité du site	Élevé	0 %	
				Moyen	67 %	
				Faible	33 %	
		Ginseng	Qualité du site	Élevé	14 %	
				Moyen	56 %	
				Faible	30 %	
		Champignons	Qualité du site	Élevé	0 %	
				Moyen	94 %	
				Faible	6 %	
	Forestière		Qualité du site	Élevé	94 %	Forestière
				Moyen	6 %	
				Faible	0 %	
	Biodiversité		Qualité des habitats		Faible	

8.1.12 Bloc 12 : Lots épars avec réserve à l'aliénation

Les lots épars avec réserve à l'aliénation se voient attribuer une vocation dominante de conservation pour ceux qui sont localisés dans la Plaine du Lac-Saint-Jean. Ils constituent des milieux exceptionnels comme habitat pour la sauvagine et sont d'ailleurs en grande partie affectés conservation au schéma d'aménagement de la MRC du Domaine-du-Roy et au plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Félicien.

Quant au Trou de la Fée, il fait déjà l'objet d'activités récréotouristiques importantes, ce qui en détermine sa vocation dominante (tableau 8.1.12).

TABLEAU 8.1.12: VOCATION DOMINANTE DES LOTS ÉPARS AVEC RÉSERVE À L'ALIÉNATION

Type de milieu	Ressources		Potentiel biophysique	Superficie	Vocations dominantes		
			Paramètres				
Milieu exceptionnel					Conservation Récréo-touristique		
Milieu ouvert (64 ha)	Agroforestière (canneberge)		Qualité du site	Absent			
	Minière (tourbe)		Qualité du site	Absent			
Milieu fermé (forestier) (63 ha)	Récréative		Attrait des compo-Santes	Patrimoine naturel	Présent		
				Paysage	Absent		
				Faune	Présent		
				Patrimoine culturel	Absent		
	Agro-forestière	Bleuet	Qualité du site	Élevé	0 %		
				Moyen	63 %		
				Faible	37 %		
		Ginseng	Qualité du site	Élevé	15 %		
				Moyen	38 %		
				Faible	47 %		
			Champi-gnons	Qualité du site	Élevé		0 %
					Moyen		53 %
					Faible		47 %
	Forestière		Qualité du site	Élevé	54 %		
				Moyen	1 %		
Faible				45 %			
Biodiversité		Qualité des habitats		Faible			

8.2 MODALITÉS D'HARMONISATION

Les vocations dominantes ayant été attribuées dans les types de milieu ouvert et fermé, il est nécessaire d'identifier les modalités d'harmonisation qui permettront une mise en valeur optimale du territoire, tenant compte de l'ensemble des ressources présentes et des vocations établies.

Toutefois, d'autres modalités d'harmonisation pourraient éventuellement être proposées lors de la phase de conception et d'élaboration de projets de mise en valeur intégrée.

À la suite de l'analyse des blocs, cinq vocations dominantes ont été identifiées, soit les vocations dominantes forestière, récréoforestière, agroforestière (canneberge), de conservation et déterminée. Comme mentionné précédemment, le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (R.N.I.) s'applique sur l'ensemble des T.P.I. de la MRC du Domaine-du-Roy, ce qui assure une protection minimale des écosystèmes forestiers en regard d'activités comme la récolte de matière ligneuse, et permet ainsi d'envisager l'atteinte d'un aménagement durable. À cet égard, la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1) souligne que les activités visant l'aménagement durable des forêts doivent concourir :

à la conservation de la diversité biologique ;

- au maintien et à l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers ;
- à la conservation des sols et de l'eau ;
- au maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques ;
- au maintien des avantages socio-économiques multiples que les forêts procurent à la société ;
- à la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées.

Pour tenir compte de l'utilisation polyvalente des T.P.I., de la dimension quelquefois réduite des blocs de territoire concernés et des ressources complémentaires qui ont été identifiées et qui ne font pas actuellement l'objet de considérations explicites dans le R.N.I., des modalités d'harmonisation additionnelles sont nécessaires. Certaines constituent une bonification du R.N.I., notamment sur le plan de la qualité de la biodiversité et visuelle, alors que d'autres visent la mise en valeur des ressources complémentaires identifiées.

Les modalités d'harmonisation sont présentées aux tableaux 8.2.1 (a, b, c). Chacune répond à des objectifs précis selon la vocation dominante. Des modalités générales s'appliquent globalement à l'ensemble du territoire pour une vocation dominante donnée, alors que des modalités spécifiques visent plus particulièrement les ressources complémentaires pour lesquelles un potentiel élevé a été identifié à l'intérieur d'un bloc.

Toutefois, l'application de ces modalités n'exclut pas une mesure de sécurité mise d'avant par le ministère des Transports afin de prévenir ou de solutionner, en période hivernale, le problème de poudrerie aux abords des terres déboisées. Cette règle consiste à conserver le long du réseau

routier une lisière boisée de chaque côté de l'axe central de la route pour les lots dont la désignation cadastrale est la suivante:

Parent	Rang IV	Les parties de l'aire de conservation adjacentes à la route 169
Parent	Rang VII	Lots 24 à 26
Parent	Rang VIII	Lots 28 à 30
Parent	Rang IX	Lots 29 à 34
Parent	Rang XI	Lots 31 et 34
Parent	Rang XII	Lot 33

Dans le cas de la désignation des lots 12 à 20 inclusivement, rang 1 du canton de Demeules, soit en bordure de la Forêt d'enseignement, s'applique en plus une mesure prescrite dans le document complémentaire du schéma d'aménagement de la M.R.C. du Domaine-du-Roy. Cette mesure vise à préserver l'encadrement visuel des voies panoramiques. Elle consiste plus précisément à ne pratiquer aucune coupe, à l'exception d'une coupe sélective, dans les premiers 30 mètres d'une voie panoramique.

8.2.1 Vocation dominante forestière

Cette vocation dominante se retrouve dans une majorité de blocs en milieu fermé. Les principaux objectifs à rencontrer pour un territoire à vocation dominante forestière sont le rendement soutenu et accru de la matière ligneuse ainsi que la protection de l'ensemble des ressources du milieu.

8.2.1.1 Modalités générales

Les coupes ne doivent pas dépasser le tiers de la superficie forestière productive et de façon à assurer une bonne répartition des coupes sur l'ensemble du territoire, ce principe s'applique à des unités d'aménagement de trois peuplements écoforestiers juxtaposés. Pour chaque unité, on devra retrouver un peuplement en régénération, un peuplement jeune et un peuplement mature. Comme l'âge d'exploitabilité varie selon les essences et la qualité des sites, les stades de développement se distinguent d'une période approximative de 15 à 25 ans selon le cas.

Mentionnons que ce principe de coupe par trouée sur des superficies restreintes est désigné par le concept de forêt mosaïque à la Forêt Montmorency (Bélanger, 1992) qui se trouve, comme les T.P.I. de la M.R.C du Domaine-du-Roy, dans le domaine de la sapinière à bouleau blanc.

Dans tous les cas, les coupes se feront suivant des périmètres irréguliers autant que possible pour favoriser l'effet de bordure. Une superficie donnée aura un périmètre supérieur si son contour est irrégulier, augmentant ainsi la zone de transition ou de bordure entre deux milieux différents. L'effet de bordure favorise des conditions diversifiées du milieu qui satisfont un plus grand nombre et une plus grande variété d'espèces animales (*Ferron et al.*, 1996).

Mentionnons que la conservation de semenciers résineux en périphérie des coupes permettra de favoriser la régénération d'un couvert de protection hivernale de meilleure qualité, si les essences sélectionnées sont par ordre décroissant de qualité: le sapin baumier, l'épinette blanche, l'épinette noire et le mélèze laricin. Il sera donc important de s'assurer de la présence de semenciers en

périphérie des coupes lors de leur localisation. Mentionnons que le pin gris est abondant dans les blocs de la Plaine mais sa valeur comme couvert de protection hivernale, notamment pour la gélinotte huppée, est plus faible que le sapin et l'épinette (Cade et Sousa, 1985 in *Ferron et al.*, 1996).

Les aulnaies constituent des habitats généralement privilégiés par la bécasse d'Amérique (*Ferron et al.*, 1996). Mentionnons que son habitat minimal d'élevage est de 2 ha, ce qui constitue son unité d'aménagement. La conservation de ces milieux est par conséquent importante dans le cas où ces milieux s'avèrent être des habitats propices à la bécasse d'Amérique. Dans le cas contraire, cette modalité ne s'applique pas. La Forêt modèle du Bas-St-Laurent a d'ailleurs retenu cette mesure de protection sur l'ensemble de son territoire (La Forêt modèle du Bas-St-Laurent inc., 1996).

Les modalités générales concernant les lisières le long des plans d'eau et les cours d'eau permanents bonifient les mesures existantes dans le R.N.I. L'importance de la bande riveraine pour la faune n'est plus à démontrer aujourd'hui et il importe de conserver intégralement cette zone de protection dans une perspective de développement durable des ressources naturelles. Ainsi, la bande réglementée de 20 m le long des plans d'eau et des cours d'eau permanents (M.R.N., 1997) est protégée de façon intégrale, pour l'ensemble des T.P.I. de la MRC du Domaine-du-Roy.

8.2.1.2 Modalités spécifiques

Les ressources complémentaires pour lesquelles un potentiel élevé a été identifié à l'intérieur d'un territoire à vocation dominante forestière sont les ressources agroforestières.

Pour le bleuet, la conservation d'un brise-vent en périphérie des sites permettra de protéger les plants éventuels du gel, notamment en favorisant l'accumulation de la neige au sol. Les dimensions du brise-vent seront à préciser selon la structure des peuplements en place.

Pour ce qui est du ginseng, il est précisé que le couvert forestier doit être maintenu en totalité sur les sites retenus durant toute la période nécessaire à la production des racines, soit environ une dizaine d'années pour offrir en permanence des conditions d'ombrage suffisantes. Le peuplement pourra être récolté après cette période selon les objectifs d'aménagement.

8.2.2 Vocation dominante récréoforestière

Les modalités générales d'harmonisation dans un bloc à vocation dominante récréoforestière visent principalement à protéger et à maintenir la qualité visuelle des attraits récréatifs. Il est à noter que l'ensemble des modalités décrites pour la vocation forestière s'applique également pour celle-ci. Toutefois, des modalités particulières ont été ajoutées afin de bonifier celles déjà existantes.

8.2.2.1 Modalités générales

À cet égard, Pâquet (1996a) mentionne que « Les modalités prévues au R.N.I. concernant les paysages demeurent une base qui doit être appliquée sur l'ensemble des forêts du domaine public ».

En ce qui concerne les secteurs situés dans un encadrement visuel, le R.N.I. interdit la récolte de plus du tiers de cet encadrement (section VII, a. 9). Pâquet (1996a) mentionne cependant que «...lorsque les coupes totales occupent en moyenne 25 % du paysage visible, le paysage est acceptable pour une grande majorité des gens...». Dans le contexte périurbain dans lequel sont situées les T.P.I., cette dernière mesure semble très appropriée. Elle est d'ailleurs adoptée à la Forêt Montmorency pour les zones de moyen-plan (zones visibles de 500 m à 3 km des sites d'attrait) (Université Laval, 1992).

De plus, il est préférable d'harmoniser la forme des coupes avec les formes dominantes du paysage pour diminuer leur impact visuel. Ainsi, les limites verticales sont à éviter car le paysage a un caractère panoramique qui souligne davantage la dominance horizontale. En outre, il est reconnu que lorsque la régénération atteint une hauteur de 4 m après coupe, l'impact visuel lié à la coupe est atténué de façon efficace. (Pâquet, J., 1996b).

Deux blocs sont touchés par cette mesure, soit ceux de Saint-Félicien et de Lac-Bouchette. Ce dernier présente toutefois une situation particulière actuellement, en raison du stade avancé d'une bonne partie des peuplements forestiers à dominance de feuillus intolérants. En effet, plusieurs de ces peuplements ont une classe d'âge de 70 ans ou plus et des pertes de matière ligneuse peuvent être encourues en absence de récolte. Ce facteur doit donc être particulièrement considéré lors de la planification initiale des interventions.

De plus, une bande de protection de 100m sera conservée au pourtour des lacs de plus de 20 ha afin de préserver le paysage naturel entourant ces lacs. Cette modalité s'applique jusqu'à ce que le potentiel récréatif du site soit évalué. Dans le cas où aucun potentiel récréatif ne s'affiche, cette modalité est annulée.

8.2.2.2 Modalités spécifiques

Certains sites du bloc de Saint-Félicien présentent un potentiel élevé pour la culture du bleuets. L'aménagement de ces sites pour la production commerciale du bleuets n'est toutefois pas approprié dans un contexte récréoforestier. Il serait préférable d'utiliser le potentiel élevé des sites pour favoriser la reproduction végétative du bleuets à des fins de cueillette récréative. Ainsi, lors des travaux de coupe par trouée, il est souhaitable de considérer, en plus des critères sylvicoles comme la maturité des peuplements, les sites où le bleuets est présent et bien distribué sous le couvert forestier, accélérant ainsi sa reproduction.

Mentionnons par ailleurs que les coupes de superficie restreinte favorisent une certaine protection des plants contre le soleil (Maurice Savard, comm. pers. in Lesieur, C. *et al.*, 1994), ce qui rejoint la

modalité générale évoquée à la section précédente.

8.2.3 Vocation dominante agroforestière (canneberge)

Les modalités d'harmonisation réfèrent surtout aux blocs pour lesquels une vocation dominante agroforestière a été identifiée en milieu ouvert et une vocation dominante forestière en milieu fermé.

8.2.3.1 Modalités générales

À première vue, on pourrait croire à l'absence de conflit d'utilisation considérant qu'il s'agit de deux milieux distincts. Toutefois, les travaux de drainage forestier sur le pourtour de la tourbière, notamment dans le cas des blocs de La Doré et de Saint-Méthode, engendrent des modifications sur l'écologie de cet écosystème et, incidemment, sur le potentiel de mise en valeur de la ressource agroforestière associée à la culture de la canneberge. Par exemple, un site à potentiel élevé pour la culture de la canneberge pourrait être hypothéqué si le réseau de drainage forestier à proximité évacue l'eau sans tenir compte de la localisation de la tourbière.

En revanche, un plan d'aménagement intégré de ce territoire pourrait faire en sorte de capter l'eau qui s'écoule du réseau de drainage forestier pour alimenter un réservoir utilisé à des fins de culture de la canneberge. De plus, tout comme le réseau de drainage forestier, le réseau routier doit être planifié avant que le secteur potentiellement propice à la culture de la canneberge ne devienne enclavé et que son accès pose problème.

Soulignons également que les brise-vent existants, comme dans le secteur nord de la tourbière du bloc de la Bleuetière, doivent être maintenus pour protéger éventuellement les plants contre le gel.

8.2.3.2 Modalités spécifiques

Aucune modalité spécifique n'est recommandée pour un territoire à vocation dominante agroforestière en milieu ouvert. Mentionnons toutefois que la mise en marché d'un compost de qualité à partir de la tourbe en vrac dont la matière première proviendrait principalement des secteurs de la tourbière non propices à la culture de la canneberge, assurerait au promoteur une activité économique d'appoint durant la période d'attente de ses premiers revenus associés à la production de la culture de la canneberge. Ici encore, les pratiques d'aménagement forestier et agroforestier doivent tenir compte des besoins d'accès et d'exploitation de la ressource minière (tourbe).

8.2.4 Vocation dominante de conservation

Les modalités générales pour un territoire à vocation dominante de conservation répondent aux objectifs de maintien, d'amélioration et de restauration des milieux humides exceptionnels identifiés pour les lots épars avec et sans réserve à l'aliénation de la Plaine.

Ainsi, aucune activité ayant un objectif strictement sylvicole ou susceptible de nuire aux habitats fauniques et floristiques en place n'est autorisée.

TABLEAU 8.2.1 a) Synthèse des modalités d'harmonisation

MODALITÉS D'HARMONISATION PAR VOCATION DOMINANTE

VOCATION DOMINANTE	OBJECTIFS	MODALITÉS D'HARMONISATION			
		MODALITÉS GÉNÉRALES	RESSOURCE COMPLÉMENTAIRE	MODALITÉS SPÉCIFIQUES	REMARQUES
FORESTIÈRE	PROTÉGER LA QUALITÉ DE LA BIODIVERSITÉ ET OPTIMISER LES COMPOSANTES D'HABITAT DES ESPÈCES VEGETALES	RECOLTER 33% DE LA SUPERFICIE PAR UNITÉ D'AMÉNAGEMENT D'ENVIRON 30 HA SELON LES PEUPLLEMENTS À TOUTES LES ESPÈCES SELON LES ESSENCES ET LES SITES. CONSERVER INTÉGRALEMENT UNE LISIÈRE BOISÉE DE 20 M LE LONG DES PLANS D'EAU ET DES COURS D'EAU PERMANENTS. CONSERVER LA PRÉSENCE DE SEMENCIERS LORS DE LA COUPE			LA SURFACE DES COUPES CORRESPOND À LA DIMENSION DES PEUPLLEMENTS FORESTIERS ASSURE UNE RÉPARTITION DE CLASSES D'ÂGE DIFFÉRENTES FAVORISE L'ÉTABLISSEMENT NATUREL D'ESSENCES À VALEUR ÉLEVÉE SUR LE PLAN DU COUVERT DE PROTECTION HIVERNALE PAR ORDRE DE VALEUR DÉCROISSANTE, ON RETROUVE LE SAPIN BAUMIER, L'ÉPINETTE BLANCHE, L'ÉPINETTE NOIRE ET LE MÊLÈZE LARICIN LE CERCLE, LE CARRÉ, LE RECTANGLE ET LES FORMES IRRÉGULIÈRES OFFRENT, PAR ORDRE CROISSANT, LE PLUS DE BORDURE POUR UNE MÊME SUPERFICIE HABITAT DE LA BÉCASSE D'AMÉRIQUE
	PROTÉGER LA QUALITÉ VISUELLE DES SITES ET LA QUALITÉ DE LA BIODIVERSITÉ	AUGMENTER L'EFFET DE BORDURE EN FAVORISANT UNE FORME IRRÉGULIÈRE DES COUPES. CONSERVER LES AULNAIES DONT LA SUPERFICIE EST SUPÉRIEURE À 2 HA. CONSERVER INTÉGRALEMENT UNE LISIÈRE BOISÉE DE 20 M LE LONG DES PLANS D'EAU ET DES COURS D'EAU PERMANENTS			
	HARMONISER LES RESSOURCES FORESTIÈRES ET AGROFORESTIÈRES		AGROFORESTIÈRE (BLEUET) (GINSENG)	CONSERVER UN BRIS-VENT EN PÉRIPHÉRIE DE LA BLEUETIÈRE PROTÉGER LES SITES SÉLECTIONNÉS POUR UNE PÉRIODE CORRESPONDANT À LA CULTURE	MAINTIEN DU COUVERT FORESTIER POUR ASSURER L'OMBRAGE NÉCESSAIRE À LA CROISSANCE

8.2.1 b) Synthèse des modalités d'harmonisation
MODALITÉS D'HARMONISATION PAR VOCATION DOMINANTE

			MODALITÉS D'HARMONISATION			
VOCATION DOMINANTE	BLOCS CONCERNÉS	OBJECTIFS	MODALITÉS GÉNÉRALES	RESSOURCE COMPLÉMENTAIRE	MODALITÉS SPÉCIFIQUES	REMARQUES
RÉCRÉOFORESTIÈRE	BLOCS LAC-BOUCHETTE, ST-FÉLICIEN	PROTÉGER ET MAINTENIR LA QUALITÉ VISUELLE DES ATTRAITS RÉCRÉATIFS	RÉCOLTER 25% DE LA SUPERFICIE PAR UNITÉ D'AMÉNAGEMENT D'ENVIRON 30 HA SELON LES PEUPLLEMENTS			RÉDUIRE L'IMPACT VISUEL NÉGATIF DU PARTERRE DE COUPE EN MINIMISANT LES DÉCHETS OU EN LES RABATTANT AU SOL
			FAVORISER UNE ORIENTATION PLUTÔT HORIZONTALE DES COUPES			ÉVITER LES AXES VERTICAUX QUI NE CORRESPONDENT PAS AU SENS GÉNÉRAL DU PAYSAGE
			ATTENDRE QUE LA VÉGÉTATION AIT ATTEINT UNE HAUTEUR DE 4 M AVANT DE PROCÉDER À UNE SECONDE COUPE ADJACENTE			UNE HAUTEUR DE 4 M ATTÉNUÉ L'IMPACT VISUEL LIÉ À LA COUPE
			CONSERVER INTÉGRALEMENT UNE LISIÈRE BOISÉE DE 100 M LE LONG DES LACS DE 20 HA ET PLUS JUSQU'À CE QUE LE POTENTIEL DE VILLÉGIATURE DU SITE SOIT ÉVALUÉ			DANS LE CAS OÙ LE POTENTIEL DE VILLÉGIATURE EST NUL, CETTE MODALITÉ NE S'APPLIQUE PAS
		HARMONISER LES RESSOURCES RÉCRÉATIVES ET AGROFORESTIÈRES		AGROFORESTIÈRE (BLEUET)	FAVORISER LES COUPES SUR LES SITES OÙ LE BLEUET EST PRÉSENT ET BIEN DISTRIBUÉ SOUS COUVERT	PERMET D'ACCELERER LA REPRODUCTION DE L'ESPÈCE SUR L'ENSEMBLE DE LA SUPERFICIE POUR LA CUEILLETTE RÉCRÉATIVE

8.2.1 c) Synthèse des modalités d'harmonisation

MODALITÉS D'HARMONISATION PAR VOCATION DOMINANTE

VOCATION DOMINANTE	OBJECTIFS	MODALITÉS D'HARMONISATION			REMARQUES
		MODALITÉS GÉNÉRALES	RESSOURCE COMPLÉMENTAIRE	MODALITÉS SPÉCIFIQUES	
AGROFORESTIÈRE (CANNEBERGE)	HARMONISER LA RESSOURCE AGROFORESTIÈRE À LA RESSOURCE FORESTIÈRE	INTÉGRER LE RÉSEAU DE DRAINAGE FORESTIER À UNE ÉVENTUELLE MISE EN VALEUR DE LA TOURBIÈRE			
		INTÉGRER LE RÉSEAU DE VOIRIE FORESTIÈRE À UNE ÉVENTUELLE MISE EN VALEUR DE LA TOURBIÈRE			
		MAINTENIR LES BRISE-VENTS EXISTANTS EN PÉRIPHÉRIE DU SITE			
CONSERVATION	MAINTENIR, AMÉLIORER OU RESTAURER DES ÉLÉMENTS BIOPHYSIQUE PARTICULIERS, LES HABITATS D'ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES OU DES HABITATS FAUNISTIQUES OU FLORISTIQUES EXCEPTIONNELS	ÉVITER TOUTS TRAVAUX SYLVICOLES AYANT POUR UNIQUE OBJECTIF D'AUGMENTER LE RENDEMENT DE LA MATIÈRE LIGNEUSE			
		ÉVITER UNE MISE EN VALEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE NUISIBLE POUR LES HABITATS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES			
DÉTERMINÉE	RECONNAÎTRE DES FORMES TRADITIONNELLES D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU TERRITOIRE D'UTILISATION DU TERRITOIRE				
		RESPECTER LES USAGES			INCLUT LE SITE RÉCRÉOTOURISTIQUE DU TROU DE LA FÉE

8.3 RECOMMANDATIONS

- 1- Les modalités d'intervention suggérées dans la présente planification intégrée des T.P.I. de la MRC du Domaine-du-Roy tiennent compte de la superficie parfois restreinte des blocs. La portée de ces modalités d'harmonisation sera d'autant plus intégrée si la planification des territoires tient compte d'unités de superficie davantage subordonnées aux caractéristiques biophysiques de base de l'ensemble du territoire. Pour ce faire, le M.R.N. (1997) suggère des unités territoriales de référence à l'échelle du paysage. Il importe qu'à son tour la MRC se dote d'outils cohérents de gestion multiressource en s'appuyant sur des unités territoriales à l'échelle du paysage, lesquelles unités doivent être dans un premier temps judicieusement délimitées. Ces unités auront, par exemple, des superficies moyennes différentes selon qu'elles se situent dans l'aire de la Plaine ou celle des Contreforts qui présente un relief plus important.
- 2- L'évaluation du potentiel pour les différentes ressources considérées s'appuie en grande partie sur l'information contenue sur la carte écoforestière du M.R.N. Bien que les unités cartographiques aient subi une validation en début de projet, plusieurs informations nécessaires à une évaluation complète du potentiel des différentes ressources ne sont pas disponibles (e.g. pH, nature et épaisseur de l'humus ou de la tourbe, débit de l'eau, etc.) ou figurent de façon trop sommaire (e.g. épaisseur du dépôt) pour porter un jugement définitif. Des vérifications de terrain supplémentaires dans le cadre d'un inventaire multiressource seront donc nécessaires pour confirmer certains potentiels.
- 3- Les travaux de récolte de matière ligneuse devraient se faire avec un équipement approprié de façon à assurer la protection de la régénération et des sols de même qu'à favoriser la création d'emplois durables. À cet égard, l'utilisation d'équipements légers lors des travaux d'aménagement devrait être encouragée. Des études menées en région concernant l'utilisation d'équipements alternatifs concluent en ce sens (Dunnigan, 1997; Dunnigan, 1996). D'autres utilisations d'équipements alternatifs se font de plus en plus fréquemment en région et il serait très pertinent de considérer ces expériences locales. Il existe toute une gamme d'équipements utilisés en forêt et un choix judicieux verra à mettre davantage l'emphasis sur le nombre et la qualité des emplois plutôt qu'uniquement sur la mécanisation des travaux.
- 4- La réalisation de travaux d'aménagement multiressource nécessite des connaissances techniques de base. Aussi, il faut s'assurer que le personnel affecté à ces travaux soit en mesure de les appliquer correctement. Dans le cas contraire, il faut prévoir une formation adéquate. Cela est également valable pour l'utilisation d'équipements alternatifs pour la récolte de matière ligneuse.

- 5- Une des prochaines étapes concernant les blocs à vocation dominante récréoforestière est de former un partenariat dont la mission sera de définir les projets de développement durable pour la communauté locale. Déjà les attraits récréatifs ont été soulignés lors de l'analyse des territoires et les modalités d'harmonisation permettront de les protéger adéquatement lorsque des travaux d'aménagement forestier seront appliqués. Il importe désormais d'amorcer le processus de développement récréatif qui permettra de bonifier la valeur actuelle du milieu forestier par une utilisation polyvalente du territoire. Ce partenariat procurera aux gens du milieu un sentiment d'appartenance au projet tout en ciblant leurs attentes.
- 6- Un partenariat ou une entente serait également souhaitable dans le cas des blocs à vocation dominante agroforestière (canneberge) de façon à permettre l'intégration des propriétés privées en périphérie des blocs. Les travaux de drainage forestier sur le pourtour de la tourbière dans le cas des blocs de La Doré et de Saint-Méthode engendrent des modifications sur l'écologie de cet écosystème et, incidemment, sur le potentiel de mise en valeur de la culture de la ressource agroforestière associée à la culture de la canneberge. L'intégration à la planification globale de développement agroforestier des propriétés se situant à l'extérieur des blocs des T.P.I. permettra d'optimiser le choix des sites pour la culture et, selon le cas, de préserver ou de restaurer le milieu.
- 7- Dans les cas de projets de développement principalement à caractère récréoforestier ou agroforestier, des études de faisabilité seront nécessaires de façon à définir avec exactitude tous les paramètres susceptibles d'assurer le succès à long terme des initiatives. Cette étape s'impose de par la nature expérimentale de ce type de projet dans la région.
- 8- Il apparaît pertinent de recommander l'aliénation des lots épars de la Plaine et des Contreforts. Dans le cas des lots épars de la Plaine, la partie nord se situant à l'extérieur du périmètre des milieux fauniques TIKOUAMIS pourrait servir d'échange dans un contexte de projet d'intendance privée, auquel participera éventuellement le Plan conjoint des habitats de l'est. Dans le cas des lots épars des Contreforts, leur aliénation pourrait être réalisée dans un contexte d'échange à des fins de consolidation du bloc de Lac-Bouchette qui contient quelques lots privés enclavés. Toutefois, une analyse de chacun des lots épars sera réalisée afin d'y déterminer les potentiels d'exploitation.
- 9- On ne saurait également ignorer l'importance de mettre sur pied des mécanismes de suivi des activités éventuelles de mise en valeur pour assurer la conformité des interventions prescrites et la qualité des travaux, de même que la mise à jour et le réajustement, le cas échéant, de la planification. Un suivi adéquat est un outil essentiel permettant d'atteindre les objectifs de

développement durable et est garant d'une saine gestion des différentes ressources qu'offre le milieu forestier.

9.0 TERRES À ALINÉNER

La « Convention de gestion territoriale » précise que la planification intégrée de développement et d'utilisation des terres publiques intramunicipales doit contenir les terres que la MRC du Domaine-du-Roy entend aliéner (vendre). La MRC du Domaine-du-Roy a effectué une brève analyse des territoires pour lesquels le M.R.N. - Terres n'avait aucune objection à leur aliénation. Pour la détermination des territoires qui pourraient faire l'objet d'une aliénation, la MRC du Domaine-du-Roy a pris en considération les critères suivants :

- Le potentiel biophysique du territoire;
- Les potentiels d'aménagement du territoire;
- L'accessibilité;
- Les projets du milieu.

En référence à ces critères, l'analyse effectuée par la MRC du Domaine-du-Roy se résume comme suit :

9.1 LOTS ÉPARS DE LA PLAINE

Les lots épars de la Plaine se retrouvent à l'intérieur du territoire de la ville de Saint-Félicien (secteur Saint-Méthode) à l'embouchure de la rivière Mistassini. Ils couvrent une superficie de 289,06 ha. La désignation cadastrale de ces territoires est la suivante :

- Lot 29 et partie des lots 30 et 33, du rang IX, du canton Parent;
- Lots 31 et 34, du rang XI, du canton Parent;
- Partie du lot 33, du rang XII, du canton Parent.

Ces lots ou partie de lots pourront faire l'objet de vente partielle. Préalablement à cette vente, une analyse détaillée sera réalisée en vue de vérifier leurs capacités de réaménagement. Les parties de lots situés au nord de la route 169 pourraient éventuellement être vendues suite à la réalisation d'efforts d'aménagement en vue d'en augmenter leur valeur marchande. Pour ceux situés au sud de la route 169, ils pourront servir dans les discussions avec les propriétaires limitrophes en vue de consolider le territoire de réalisation du projet de mise en valeur des milieux Tikouamis.

9.2 LOTS ÉPARS DES CONTREFORTS

Les lots épars des Contreforts se localisent dans plusieurs municipalités. Chacun d'eux a fait l'objet d'une analyse particulière.

9.2.1 Partie du lot 4, du rang VIII, du canton Ashuapmushuan

Cette partie de lot se trouve dans la municipalité de Sainte-Hedwidge et couvre une superficie de 8,10 ha. Compte tenu que cette partie de lot pourrait éventuellement servir à la mise en place d'un accès à la forêt domaniale, il est décidé de ne pas le vendre.

9.2.2 Partie du lot 12, du rang III, du canton Dablon

Cette partie de lot se situe dans la municipalité de Saint-François-de-Sales, à l'ouest du lac des Bouleaux (Dablon). Il couvre une superficie de 40,47 ha. Son accessibilité est déficiente mais sa contenance forestière est intéressante. Présentement, ce territoire ne fait l'objet d'aucun projet de développement du milieu. Ainsi, la MRC du Domaine-du-Roy procédera à sa vente.

9.2.3 Lot 32, du rang IX, du canton Parent

Cependant, une vérification auprès du Service de l'urbanisme de la ville de Saint-Félicien, a permis de constater que ce lot appartient à Monsieur Josaphat Boutin. De plus, en 1995, la Société sylvicole Chambord ltée a procédé à des travaux d'aménagement forestier sur ce site.

9.2.4 Partie du lot 5, du rang XI, du canton Dequen

Partie du lot 24, du rang XIV, du canton Dequen

Partie du lot 30, du rang XV, du canton Dequen

Partie du lot 64, du rang Est du Chemin de Fer, du canton Malherbe

Ces parties de lots se localisent dans la municipalité de Lac-Bouchette. Au total, elles couvrent une superficie de 143,66 ha. Celles-ci sont accessibles et présentent un bon potentiel forestier. Pour le moment, ces parties de lots ne seront pas vendues. Elles serviront pour des discussions avec les propriétaires de boisés privés à l'intérieur du bloc de Lac-Bouchette – Saint-André. Ces propriétaires pourraient éventuellement accepter d'échanger leurs lots pour ceux-ci.

9.2.5 Partie du lot 39, du rang III, du canton Métabetchouan

Cette partie de lot couvre une superficie de 20,23 ha et se retrouve à l'intérieur de la municipalité de Chambord. Suite à une vérification de terrain, celle-ci pourrait éventuellement faire l'objet d'une aliénation.

10.0 CONCLUSION

Le présent document présente la Planification intégrée de développement et d'utilisation des terres publiques intramunicipales de la MRC du Domaine-du-Roy tel que convenu en vertu de la Convention de gestion territoriale intervenue entre la MRC et le ministère des Ressources naturelles du Québec. Cette planification vise principalement à identifier les vocations dominantes et les modalités d'harmonisation du territoire, de façon à permettre une utilisation polyvalente des ressources sur la base du développement durable et ainsi en maximiser les retombées socio-économiques pour la collectivité.

L'analyse des terres publiques intramunicipales de la MRC du Domaine-du-Roy, qui totalisent plus de 14 345 ha, s'est réalisée par bloc. Cette approche a permis de situer les territoires dans leur contexte écologique et notamment de dégager deux grandes régions ou aires écopysiographiques. La superficie totale des blocs varie de 127 ha pour le bloc de lots épars avec réserve à l'aliénation à 5 955 ha pour le bloc de Lac-Bouchette.

L'aire de la Plaine du Lac-Saint-Jean se situe dans la partie nord de la MRC et contient 7 blocs de territoire totalisant environ 7 210 ha alors que celle des Contreforts du bouclier ceinturant le lac Saint-Jean contient 6 blocs totalisant environ 7 135 ha qui sont localisés dans la partie sud. Ces deux régions présentent des caractéristiques biophysiques spécifiques tel la structure du paysage, les dépôts de surface dominants, la dynamique végétale, etc., qui ont des incidences importantes sur le plan de l'aménagement du territoire.

L'approche par bloc permet, de plus, de tenir compte des préoccupations locales éventuelles lors de l'identification des projets de mise en valeur. Mentionnons que la localisation des blocs à l'intérieur de la MRC révèle une répartition dans plusieurs municipalités différentes, dont principalement La Doré, Saint-Félicien, Saint-André, Saint-François-de-Sales, Chambord et Lac-Bouchette. Les projets de mise en valeur doivent s'inscrire suivant des principes de développement durable dont un des critères de succès est certes l'implication du milieu.

La détermination des vocations dominantes est basée sur une analyse multiressource du territoire. En pratique, l'analyse s'est réalisée suivant une méthodologie qui incluait principalement la collecte d'informations, une brève campagne de validation de terrain et de consultations locales, l'établissement du portrait de base des lots et enfin la détermination des vocations dominantes et l'identification des modalités d'harmonisation. Les vocations établies expriment la nature des ressources en place, leur importance relative sur chacun des blocs de territoire ainsi que leur potentiel de développement suivant une approche multicritère qui s'appuie sur les caractéristiques biophysiques du territoire.

Dans l'ensemble, cinq grandes vocations dominantes ont été identifiées suivant les milieux ouverts ou tourbières d'une part et que l'on retrouve essentiellement dans l'aire de la Plaine, et les milieux fermés ou forestiers d'autre part, qui sont présents dans l'ensemble des blocs. La vocation dominante forestière se retrouve en milieu fermé dans les blocs de La Doré, Saint-Méthode, de la Bleuetière dans l'aire de la Plaine et dans les blocs de Chambord, du lac Ouiatchouane et des lots

épars dans l'aire des Contreforts. Une vocation récréoforestière est attribuée aux blocs de Saint-Félicien et de Lac-Bouchette, compte tenu des nombreux attraits récréatifs qu'on y retrouve alors qu'une vocation agroforestière (canneberge) se retrouve en milieu ouvert dans les blocs de La Doré, de Saint-Méthode et de la Bleuetière. Les lots épars de la Plaine ainsi que les lots épars avec réserve à l'aliénation de la Plaine ont une vocation de conservation en raison des habitats exceptionnels qu'ils constituent pour la faune sauvage. Le Trou de la Fée qui se situe dans l'aire des Contreforts a, quant à lui, un usage actuel récréotouristique. Enfin, les vocations déterminées se retrouvent à la Forêt d'enseignement de Saint-Félicien (vocation d'enseignement) et l'arboretum de Dablon (vocation de recherche forestière).

Ces vocations définissent les grandes orientations de développement à favoriser dans les territoires concernés. Afin de permettre l'utilisation polyvalente du territoire, des modalités d'harmonisation ont été identifiées pour chacune des grandes vocations. Ces modalités donnent les grandes orientations de protection et de mise en valeur de la qualité de la biodiversité et de la qualité visuelle des sites, de même que des ressources principales et complémentaires.

Les modalités proposées tiennent compte de l'application actuelle du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (R.N.I.) et qui s'applique donc sur l'ensemble des terres publiques intramunicipales. Elles bonifient toutefois ce règlement de façon à considérer le contexte périurbain des territoires concernés, la dimension quelquefois réduite des blocs de lots ainsi que des ressources complémentaires qui n'y sont pas considérées de façon explicite comme, par exemple, les ressources agroforestières. Elles s'inspirent en partie des modalités qui définissent le concept de la forêt mosaïque tel qu'appliqué à la Forêt Montmorency de l'Université Laval, notamment en ce qui a trait à la dimension et à la répartition des surfaces de coupe, et également des modalités appliquées sur le territoire de la Forêt modèle du Bas-St-Laurent.

L'identification des vocations dominantes et des modalités d'harmonisation jettent désormais les bases pour un développement durable sur les T.P.I. de la MRC du Domaine-du-Roy. Bien que des projets ponctuels puissent être mis de l'avant comme ce fut le cas des travaux de coupe par trouée et d'éclaircie précommerciale réalisés dans le bloc de Lac-Bouchette depuis 1995 pour répondre à une problématique d'emplois, c'est dans un contexte de mise en valeur multiresource que se situe l'avenue la plus prometteuse de développement durable. C'est dans cet esprit que des recommandations ont de plus été énoncées.

Le milieu forestier a certes contribué significativement au développement socio-économique de la MRC du Domaine-du-Roy et de l'ensemble de la région du Lac-Saint-Jean depuis plusieurs années. Mais il recèle d'autres ressources que l'unique matière ligneuse qui peuvent être mises à profit et ainsi constituer une valeur ajoutée pour l'ensemble de la collectivité. Cet apport ne doit pas être limité qu'aux terres publiques intramunicipales de la MRC, mais à l'ensemble de son territoire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BÉLANGER, L. 1992. **La forêt mosaïque: une stratégie d'aménagement socialement acceptable pour la forêt boréale du Québec. II – Principes de base pour la sapinière.** L'Aubelle 89 (avril 1992) :15-18.

CADE, B.S. and P.J. SOUSA. 1985. **Habitat suitability index models: ruffed grouse.** U.S. Department of the interior, Fish and Wildlife Service, Biological Report 82 (10.86), Washington, D.C., 31 p.

DUNNIGAN, J., 1996. **Analyse de productivité du débardage à l'aide d'un VTT, projet n° 3053.** Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, région: Centre-Nord. Ressources naturelles Canada, programme essais, expérimentations et transfert technologique en foresterie, projet 3053. 36 p.

DUNNIGAN, J., 1997. **Évaluation de la productivité du débardage du bois de tremble à l'aide d'un V.T.T. muni d'une remorque.** Plan de mise en valeur de la forêt privée. Préparée pour Le Groupe Forres inc., 19 p. et annexe.

FERRON, J., R. COUTURE et Y. LEMAY. 1996. **Manuel d'aménagement des boisés privés pour la petite faune.** Fondation de la faune du Québec, Sainte-Foy. 206 p.

GOUV. DU QUÉBEC. 1997. **Loi sur les forêts. L.R.Q., chapitre F-4.1.** Éditeur officiel du Québec. 81 p.

LA FORÊT MODÈLE DU BAS-ST-LAURENT inc. 1996. **Plan d'aménagement multiressource du territoire de l'Est-du-lac-Témiscouata. Partie II, le plan d'affectation et d'aménagement des ressources.** Avril 1996. 103 p.

LESIEUR, C., L. BERTRAND et P.-M. GUIMOND. 1994. **Développement et essai d'un outil multicritère d'aide à la décision pour faciliter la concertation lors de la préparation d'un plan d'aménagement forestier. Phase 3. Bilan synthèse des ressources hydriques, récréatives et fauniques. Aire commune 23-02.** Ressources naturelles Canada, programme essais, expérimentations et transfert de technologie en foresterie, projet 3040. Compagnie Abitibi-Price, papeterie Kénogami. 72 p.

M.R.N. 1997. **Cahier des objectifs de protection du règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (R.N.I.).** Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles, juillet 1997. 99 p.

PÂQUET, J. 1996a. **Proposition de modifications forestières acceptables pour le maintien de la qualité des paysages dans les secteurs visuellement sensibles.** Pour le ministère des

Ressources naturelles, service de l'aménagement forestier, projet de gestion intégrée des ressources. C.A.P. Naturels, Charlesbourg (Québec). 28 p.

PÂQUET, J. 1996b. **Aménagement visuel des paysages forestiers. Un guide de mise en valeur.** C.A.P. Naturels, Charlesbourg (Québec). 33 p.

SWANSON, F.J. and J.F. FRANKLIN. 1992. **New forestry principles from ecosystem analysis of Pacific Northwest forests.** Ecological Applications 2 (3): 262-274.

UNIVERSITÉ LAVAL. 1992 **Plan général d'aménagement de la Forêt Montmorency (révision 1990).** Faculté de foresterie et de géomatique, département des Sciences forestières, Québec. 216 p.

RÉFÉRENCES

- C.D.É.É. 1996. **La culture du ginseng en milieu forestier**. Corporation de développement économique de l'érable, Plessisville, Qc. 25 p.
- LES EXPERTISES EN LOISIRS GULLIVER inc. 1996. **Concept de mise en valeur du Sentier des Jésuites. Document présenté à la municipalité de Saint-André**. Avril 1996. Les expertises en loisirs Gulliver inc. 295, rue Principale, 2^e étage, bureau 4, Lac-Bouchette, Qc. G0W 1V0. 63 p. + ann.
- M.A.P.A.Q. 1997. **Possibilités et utilisations pour la production de bleuets**. M .R.C. Domaine-du-Roy. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean-Côte-Nord. Carte à l'échelle approximative 1 :50 000.
- M.E.F. 1996. **Les réserves écologiques. Un milieu propice à la recherche forestière**. Présentation au comité de coordination de la recherche forestière. Chicoutimi, 10 octobre 1996. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. 7 p.
- MIRON, F. 1995. **Champignons forestiers sauvages potentiel de cueillette et de mise en marché, phase 2**. Projet n° 4054, Programme Essais, expérimentations et transfert technologique en foresterie, Ressources naturelles Canada. Champignons Laurentiens inc., Berry, Qc. 45 p.
- M.R.N. 1997a. **Guide facilitant la photo-interprétation des types écologiques des aires écophysiographiques 15 (Plaine du Saguenay et du Lac-Saint-Jean) et 20 (Contreforts du bouclier ceinturant la Plaine du Lac-Saint-Jean)**. Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, Direction de la gestion des stocks forestiers. 6 octobre 1997. 30 p. + ann. (en publication).
- M.R.N. 1997b. **Synthèses écologiques régionales. Aire écophysiographique 20 : Contreforts du bouclier ceinturant le lac Saint-Jean (ou région écologique 5D)**. Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, Direction de la gestion des stocks forestiers, Direction de la recherche forestière. 27 mai 1997. 71 p.
- M.R.N. 1997c. **Manuel d'Aménagement Forestier, 3^e édition**. Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, 1997. 122p.
- M.R.N. 1994. **Lexique des termes d'inventaire et des entités géographiques en usage dans le secteur forestier**. Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, Direction de la gestion des stocks forestiers, Service des inventaires forestiers. Octobre 1994.
- ROUSSEAU, C. 1974. **Géographie floristique du Québec/Labrador : distribution des principales espèces vasculaires**. P.U.L. 798 p.

- SAVARD, J., R. LAPOINTE, R. FORTIN ET G. SAVARD. 1994. **Production du bleuet nain semi-cultivé au Québec**. Ministère de L'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean-Côte-Nord. 5 p.
- U.Q.A.C. 1981. **Atlas régional du Saguenay—Lac-Saint-Jean**. Les laboratoires de géographie de l'Université du Québec à Chicoutimi avec la collaboration de l'Office de planification et de développement du Québec. Gaëtan Morin Éditeur.
- WENGER, K. (ed.). 1984. **Forestry Handbook**. Second Edition. John Wiley & Sons.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES LOTS DE LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY CONSTITUANT LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES

Vous trouverez, ci-joint en annexe, la liste complète des lots constituant les terres publiques intramunicipales (TPI). Cette liste est issue de l'annexe de la Convention de gestion territoriale et de la carte de la réserve à l'aliénation pour les lots intramunicipaux de la MRC du Domaine-du-Roy. Cependant, des modifications ont été apportées à la liste originelle suite à une mise à jour faite au bureau du M.R.N. (section Terres). Cette liste renferme entre autres les tenures suivantes:

- TM R.A. : Lots avec réserves à l'aliénation.
- TM R.A.I. : Îles avec réserves à l'aliénation.
- TM S.R.A. : Lots sans réserve à l'aliénation.
- TM P.P. : Lots à tenure privée et publique.

Pour les fins de notre étude, les lots à tenure privée et publique (P.P.) ainsi que certains lots avec R.A. situés le long des cours d'eau n'ont pas été traités. Ces territoires possèdent une superficie minimale dont la localisation exacte est de façon générale inconnue. Pour ces raisons, il nous est impossible d'analyser ainsi que d'établir des recommandations pour ces parties de lots.

Une étude plus approfondie ou un arpentage devra être réalisé afin de connaître l'emplacement exact du territoire ciblé.

ANNEXE 2 : SÈRES PHYSIOGRAPHIQUES DES AIRES ÉCOPHYSIOGRAPHIQUES DE LA PLAINE DU LAC-SAINT-JEAN (15) ET DES CONTREFORTS CEINTURANT LE LAC SAINT-JEAN (20)

Liste des lots des terres publiques intramunicipales pour la M.R.C. Domaine-du-Roy

DESIGNATION CADASTRALE				SUPERF. TENURE		SERVITUDES ET AUTRES		BENEFICIAIRE
	Rang		Lot	(Ha)		TYPE		
Roberval	Rang A		Lot 8	6,40	Mixte			
Roberval	Rang B		Lot 9	6,24	Mixte			
Ashtapmushuan	Rang I		Lot 10	0,40	P.P			
Charlevoix	Rang I		Lot 21	0,99	P.P			Hydro-Québec
Charlevoix	Rang A		Lot 11	0,60	P.P			ALCAN
Charlevoix	Rang I		Lot 20	0,13	P.P			Hydro-Québec
Dablon	Rang V		Lot 8		P.P			
Dablon	Rang V		Lot 9	1,86	P.P			
Dablon	Rang V		Lot 14	0,00	P.P			
Dablon	Rang V		Lot 15	0,00	P.P			
Dablon	Rang VI		Lot 13	0,00	P.P			
Dablon	Rang VI		Lot 40	1,59	P.P			
Dablon	Rang VI		Lot 41	0,00	P.P			
Dablon	Rang VI		Lot 42	0,00	P.P			
Dablon	Rang VI		Lot 43	0,00	P.P			
Dablon	Rang VI		Lot 48	4,05	P.P			Municipalité du Lac-Bouchette
Dablon	Rang VI		Lot 49	0,45	P.P			
Dablon	Rang VII		Lot 40	1,52	P.P			
De Meulles	Rang I		Lot 41	0,73	P.P			
De Meulles	Rang I		Lot 42	0,40	P.P			James bay and eastern rail way co Ltd
De Meulles	Rang I		Lot 43	0,86	P.P			James bay and eastern rail way co Ltd
De Meulles	Rang I		Lot 44	0,41	P.P			James bay and eastern rail way co Ltd
De Meulles	Rang II		Lot 35	0,87	P.P			Canadian National
De Meulles	Rang II		Lot 37	0,89	P.P			Canadian National
Dufferin	Rang I		Lot 8	2,06	P.P			James bay and eastern rail way co Ltd
Dufferin	Rang I		Lot 17	2,07	P.P			James bay and eastern rail way co Ltd
Dufferin	Rang I		Lot 18	0,94	P.P			
Dufferin	Rang III		Lot 19	4,53	P.P			James bay and eastern rail way co Ltd
Dufferin	Rang III		Lot 20	2,98	P.P			James bay and eastern rail way co Ltd
Dufferin	Rang III		Lot 21	0,53	P.P			James bay and eastern rail way co Ltd
Dufferin	Rang IV		Lot 9	2,00	P.P			Canadian National
Dufferin	Rang IV		Lot 10	1,60	P.P			Canadian National
Dufferin	Rang IV		Lot 11	1,60	P.P			Canadian National
Dufferin	Rang IV		Lot 12	1,60	P.P			Canadian National

Liste des lots des terres publiques intramunicipales pour la M.R.C. Domaine-du-Roy

DESIGNATION CADASTRALE				SUPERF. (Ha)	TENURE	SERVITUDES ET AUTRES			BENEFICIAIRE
							TYPE		
Dufferin	Rang IV	Lot 33		0,80 P.P		X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang IV	Lot 34		0,80 P.P		X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang IV	Lot 35		0,81 P.P		X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang IV	Lot 36		0,81 P.P		X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang VII	Lot 24		1,64 P.P			Bail de chalet sur réserve de 3 chaînes		
Malherbe	Rang I Lac des Commissaires	Lot 42		0,37 P.P					
Malherbe	Rang I Lac des Commissaires	Lot 50		2,06 P.P		X			
Métabetchouan	Rang I	Lot 29		5,42 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN
Métabetchouan	Rang I	Lot 36		1,17 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN
Métabetchouan	Village			0,00 P.P			Partie de lots et de rues		
Ouistachouan	Rang I	Lot 11		0,00 P.P			Bail (emplacement)		
Ouistachouan	Rang II	Lot 11		0,00 P.P			Bail (emplacement)		Cablovision Alma inc.
Parent	Bloc 1			7,86 P.P			Emprise de chemin		Cablovision Alma inc.
Parent	Rang I	Lot 1		0,73 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang I	Lot 18		1,13 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang I	Lot 20		0,00 P.P					
Parent	Rang I	Lot 29		0,45 P.P		X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Parent	Rang I	Lot 33		0,89 P.P		X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Parent	Rang I	Lot 35		0,91 P.P		X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Parent	Rang I	Lot 36		0,90 P.P		X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Parent	Rang I	Lot 48		0,00 P.P					
Parent	Rang III	Lot 49		49,78 P.P		X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Parent	Rang III	Lot 56		1,09 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang III	Lot 57		1,05 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang III	Lot 58		0,93 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang III	Lot 59		1,01 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang III	Lot 60		2,80 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang III	Lot 61		0,97 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang III	Lot 62		0,81 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang III	Lot 64		0,56 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang III	Lot 68		1,01 P.P			Rue		
Parent	Rang III	Lot 80		22,26 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang IV	Lot 50		7,08 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang IV	Lot 60		0,56 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN

Liste des lots des terres publiques intramunicipales pour la M.R.C. Domaine-du-Roy

DÉSIGNATION CADASTRALE				SUPERF. TENURE		SERVITUDES ET AUTRES			BENÉFICIAIRE	
	Rang		Lot	(Ha)			TYPE			
Parent	IV		Lot 61	0,59 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN	
Parent	IV		Lot 62	0,59 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN	
Parent	IV		Lot 65	0,53 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN	
Parent	IV		Lot 66	0,58 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN	
Parent	IV		Lot 67	0,54 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN	
Parent	IV		Lot 69	0,57 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN	
Parent	IV		Lot 70	0,53 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN	
Parent	IV		Lot 71	0,54 P.P			Rue		ALCAN	
Parent	IV		Lot 77	3,12 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN	
Parent	VI		Lot 6	4,30 P.P		X	1-Servitude de baignage 2- Conduite d'eaux usées		1-ALCAN 2-Donohue	
Parent	VI		Lot 7	0,23 P.P		X	1-Servitude de baignage 2- Conduite d'eaux usées		1-ALCAN 2-Donohue	
Parent	VI		Lot 8	0,35 P.P		X	1-Servitude de baignage 2- Conduite d'eaux usées		1-ALCAN 2-Donohue	
Parent	VII		Lot 24	0,45 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN	
Parent	VII		Lot 36	2,63 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN	
Parent	VIII		Lot 27	5,93 P.P		X	Servitude de baignage		ALCAN	
Roberval	V		Lot 8	0,00 P.P			Bail (site de radio communication)		Roger Camtel inc.	
Charlevoix	III		Lot 7	40,47 R.A		X	Ligne de transport d'énergie		Hydro-Québec	
Charlevoix	III		Lot 8	40,47 R.A		X	Ligne de transport d'énergie		Hydro-Québec	
Charlevoix	III		Lot 9	40,47 R.A		X	Ligne de transport d'énergie		Hydro-Québec	
Charlevoix	IV		Lot 1	33,44 R.A						
Charlevoix	IV		Lot 2	40,47 R.A						
Charlevoix	IV		Lot 3	40,47 R.A						
Charlevoix	IV		Lot 4	40,47 R.A						
Charlevoix	IV		Lot 5	40,47 R.A						
Charlevoix	IV		Lot 6	40,47 R.A						
Charlevoix	IV		Lot 7	40,47 R.A						
Charlevoix	IV		Lot 8	40,47 R.A						
Charlevoix	IV		Lot 9	40,47 R.A						
Dablon	I		Lot 23	6,25 R.A			Droit de passage (sentier)		Corporation des Loisirs St-François	
Dablon	I		Lot 24	41,50 R.A			Baïls de terrains			
Dablon	I		Lot 25	49,25 R.A			Arboretum de Dablon			
Dablon	I		Lot 26	48,50 R.A			Arboretum de Dablon			
Dablon	I		Lot 27	41,75 R.A			Arboretum de Dablon			
Dablon	IV		Lot 6	40,47 R.A						

Liste des lots des terres publiques intramunicipales pour la M.R.C. Domaine-du-Roy

DESIGNATION CADASTRALE			SUPERF. (Ha)	TENURE	SERVITUDES ET AUTRES TYPE		BENEFICIAIRE
Dablon	Rang IV	Lot 7	40,47 R.A				
Dablon	Rang IV	Lot 8	40,47 R.A				
Dablon	Rang IV	Lot 9	40,47 R.A				
Dablon	Rang IV	Lot 10	40,47 R.A				
Dablon	Rang IV	Lot 11	40,47 R.A				
De Meulles	Rang I	Lot 12	1,03 R.A			Forêt d'enseignement	C.E.G.E.P. de St-Félicien
De Meulles	Rang I	Lot 13	1,59 R.A			Forêt d'enseignement	C.E.G.E.P. de St-Félicien
De Meulles	Rang I	Lot 14	1,64 R.A			Forêt d'enseignement	C.E.G.E.P. de St-Félicien
De Meulles	Rang I	Lot 15	3,25 R.A			Forêt d'enseignement	C.E.G.E.P. de St-Félicien
De Meulles	Rang I	Lot 16	4,02 R.A			Forêt d'enseignement	C.E.G.E.P. de St-Félicien
De Meulles	Rang I	Lot 17	0,74 R.A			Forêt d'enseignement	C.E.G.E.P. de St-Félicien
De Meulles	Rang I	Lot 18	3,65 R.A			Forêt d'enseignement	C.E.G.E.P. de St-Félicien
De Meulles	Rang I	Lot 19	7,38 R.A			Forêt d'enseignement	C.E.G.E.P. de St-Félicien
De Meulles	Rang I	Lot 20	2,19 R.A			Forêt d'enseignement	C.E.G.E.P. de St-Félicien
De Meulles	Rang III	Lot 38	38,85 R.A				
De Meulles	Rang III	Lot 39	40,47 R.A				
De Meulles	Rang III	Lot 40	40,47 R.A		X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
De Meulles	Rang III	Lot 41	40,47 R.A		X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
De Meulles	Rang III	Lot 42	40,87 R.A		X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
De Meulles	Rang III	Lot 43	41,28 R.A		X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
De Meulles	Rang III	Lot 44	41,28 R.A		X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
De Meulles	Rang III	Lot 45	41,28 R.A		X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
De Meulles	Rang III	Lot 46	41,28 R.A		X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
De Meulles	Rang III	Lot 47	41,28 R.A		X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
De Meulles	Rang III	Lot 48	41,28 R.A		X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
De Meulles	Rang III	Lot 49	54,23 R.A		X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
De Meulles	Rang IV	Lot 40	19,22 R.A				
De Meulles	Rang IV	Lot 41	29,14 R.A				
De Meulles	Rang IV	Lot 45	41,28 R.A				
De Meulles	Rang IV	Lot 46	41,28 R.A				
De Meulles	Rang IV	Lot 47	41,28 R.A				
De Meulles	Rang IV	Lot 48	40,87 R.A		X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
De Meulles	Rang IV	Lot 49	53,01 R.A		X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Dechêne	Rang I	Lot 1	39,66 R.A			Arboretum Dablon	

Liste des lots des terres publiques intramunicipales pour la M.R.C. Domaine-du-Roy

DESIGNATION CADASTRALE				SUPERF. (Ha)	TENURE	SERVITUDES ET AUTRES			BENEFICIAIRE
							TYPE		
Dechène	Rang I	Lot 2		30,35 R.A			Arboretum Dablon		
Dechène	Rang I	Lot 3		30,35 R.A			Arboretum Dablon		
Dechène	Rang I	Lot 4		25,50 R.A			Arboretum Dablon		
Dechène	Rang I	Lot 5		21,45 R.A			Arboretum Dablon		
Dechène	Rang I	Lot 6		18,50 R.A			Arboretum Dablon		
Dechène	Rang I	Lot 7		9,25 R.A			Arboretum Dablon		
Dechène	Rang I	Lot 8		3,75 R.A			Arboretum Dablon		
Dechène	Rang II	Lot 1		10,75 R.A			Arboretum Dablon		
Dechène	Rang II	Lot 2		5,00 R.A			Arboretum Dablon		
Dechène	Rang II	Lot 3		1,50 R.A			Arboretum Dablon		
Dequen	Rang IV	Lot 10		41,28 R.A		X	Servitude conduit de gaz		Gaz Métropolitain
Dequen	Rang IV	Lot 11		41,28 R.A		X	Servitude conduit de gaz		Gaz Métropolitain
Dequen	Rang IV	Lot 12		41,28 R.A		X	Servitude conduit de gaz		Gaz Métropolitain
Dequen	Rang IV	Lot 13		41,28 R.A		X	1-Servitude conduit de gaz. 2- Bail		1-Gaz Métropolitain 2-Corp. St-François
Dequen	Rang IV	Lot 14		41,28 R.A		X	1-Servitude conduit de gaz. 2- Bail		1-Gaz Métropolitain 2-Corp. St-François
Dequen	Rang IV	Lot 15		41,68 R.A					
Dequen	Rang IV	Lot 26		42,09 R.A		X	Servitude droit de passage		
Dequen	Rang IV	Lot 27		42,90 R.A					
Dequen	Rang IV	Lot 28		42,49 R.A					
Dequen	Rang IV	Lot 29		42,49 R.A					
Dequen	Rang IV	Lot 30		42,49 R.A					
Dequen	Rang IV	Lot 31		42,49 R.A					
Dequen	Rang IV	Lot 32		42,49 R.A					
Dequen	Rang IV	Lot 33		42,90 R.A					
Dequen	Rang IV	Lot 34		42,90 R.A		X	Servitude droit de voie		Cie. de pulpe Métabetchouan
Dequen	Rang IV	Lot 35		42,90 R.A		X	Servitude droit de voie		Cie. de pulpe Métabetchouan
Dequen	Rang IV	Lot 36		42,90 R.A		X	Servitude droit de voie		Cie. de pulpe Métabetchouan
Dequen	Rang IV	Lot 37		42,90 R.A		X	Servitude droit de voie		Cie. de pulpe Métabetchouan
Dequen	Rang IV	Lot 38		42,90 R.A		X	Servitude droit de voie		Cie. de pulpe Métabetchouan
Dequen	Rang IV	Lot 39		43,30 R.A		X	Servitude droit de voie		Cie. de pulpe Métabetchouan
Dequen	Rang IV	Lot 40		43,30 R.A		X	Servitude droit de voie		Cie. de pulpe Métabetchouan
Dequen	Rang IV	Lot 41		43,30 R.A					
Dequen	Rang IV	Lot 42		43,30 R.A					
Dequen	Rang IV	Lot 43		43,30 R.A					

Liste des lots des terres publiques intramunicipales pour la M.R.C. Domaine-du-Roy

DESIGNATION CADASTRALE			SUPERF. TENURE (Ha)		SERVITUDES ET AUTRES		BENEFICIAIRE
					TYPE		
Dequén	Rang IV	Lot 44	43,30	R.A			
Dequén	Rang IV	Lot 45	43,71	R.A			
Dequén	Rang IV	Lot 46	43,71	R.A			
Dequén	Rang IV	Lot 47	43,71	R.A			
Dequén	Rang IV	Lot 48	68,80	R.A			
Dequén	Rang IV	Lot 49	61,51	R.A			
Dequén	Rang IV	Lot 50	58,07	R.A			
Dequén	Rang IV	Lot 51	53,42	R.A			
Dequén	Rang IV	Lot 52	48,16	R.A			
Dequén	Rang IV	Lot 53	65,96	R.A			
Dequén	Rang IX	Lot 1	40,47	R.A			
Dequén	Rang IX	Lot 2	40,47	R.A			
Dequén	Rang IX	Lot 3	40,47	R.A			
Dequén	Rang IX	Lot 4	40,47	R.A			
Dequén	Rang IX	Lot 5	40,47	R.A			
Dequén	Rang IX	Lot 6	40,47	R.A			
Dequén	Rang IX	Lot 7	40,47	R.A			
Dequén	Rang IX	Lot 8	40,47	R.A			
Dequén	Rang IX	Lot 9	40,47	R.A			
Dequén	Rang IX	Lot 11	40,47	R.A			
Dequén	Rang IX	Lot 12	40,47	R.A			
Dequén	Rang IX	Lot 13	40,47	R.A			
Dequén	Rang IX	Lot 14	40,47	R.A			
Dequén	Rang IX	Lot 15	40,47	R.A			
Dequén	Rang IX	Lot 16	40,47	R.A			
Dequén	Rang V	Lot 11	33,99	R.A			
Dequén	Rang V	Lot 12	43,71	R.A			
Dequén	Rang V	Lot 13	52,20	R.A			
Dequén	Rang V	Lot 14	57,87	R.A			
Dequén	Rang V	Lot 15	13,35	R.A			
Dequén	Rang V	Lot 16	55,85	R.A			
Dequén	Rang VI	Lot 1	23,88	R.A			
Dequén	Rang VI	Lot 2	30,35	R.A			
Dequén	Rang VI	Lot 3	36,02	R.A			

Liste des lots des terres publiques intramunicipales pour la M.R.C. Domaine-du-Roy

DESIGNATION CADASTRALE			SUPERF. (Ha)		TENURE	SERVITUDES ET AUTRES		BENEFICIAIRE	
	Rang	Lot					TYPE		
Dequén	Rang VI	Lot 5			24,69 R.A				
Dequén	Rang VI	Lot 6			53,82 R.A				
Dequén	Rang VI	Lot 7			58,27 R.A				
Dequén	Rang VI	Lot 8			30,35 R.A				
Dequén	Rang VI	Lot 9			30,35 R.A				
Dequén	Rang VI	Lot 10			70,01 R.A				
Dequén	Rang VI	Lot 11			40,47 R.A				
Dequén	Rang VI	Lot 12			40,47 R.A				
Dequén	Rang VI	Lot 13			40,47 R.A				
Dequén	Rang VI	Lot 14			40,47 R.A				
Dequén	Rang VI	Lot 15			40,47 R.A		Bail de propriétaires		
Dequén	Rang VI	Lot 16			40,47 R.A				
Dequén	Rang VII	Lot 1			43,30 R.A				
Dequén	Rang VII	Lot 2			40,47 R.A				
Dequén	Rang VII	Lot 3			40,47 R.A				
Dequén	Rang VII	Lot 4			40,47 R.A				
Dequén	Rang VII	Lot 5			40,47 R.A				
Dequén	Rang VII	Lot 6			40,47 R.A				
Dequén	Rang VII	Lot 12			40,47 R.A				
Dequén	Rang VII	Lot 13			40,47 R.A				
Dequén	Rang VII	Lot 14			40,47 R.A				
Dequén	Rang VII	Lot 15			40,47 R.A				
Dequén	Rang VII	Lot 16			40,47 R.A				
Dequén	Rang VIII	Lot 1			40,47 R.A				
Dequén	Rang VIII	Lot 2			40,47 R.A				
Dequén	Rang VIII	Lot 3			40,47 R.A				
Dequén	Rang VIII	Lot 4			40,47 R.A				
Dequén	Rang VIII	Lot 5			40,47 R.A				
Dequén	Rang VIII	Lot 6			40,47 R.A				
Dequén	Rang VIII	Lot 7			40,47 R.A				
Dequén	Rang VIII	Lot 8			40,47 R.A				
Dequén	Rang VIII	Lot 9			40,47 R.A				
Dequén	Rang VIII	Lot 10			40,47 R.A				

Liste des lots des terres publiques intramunicipales pour la M.R.C. Domaine-du-Roy

DÉSIGNATION CADASTRALE				SUPERF. TENURE (Ha)		SERVITUDES ET AUTRES TYPE		BENÉFICIAIRE	
Dequén	Rang VIII	Lot 11			40,47 R.A				
Dequén	Rang VIII	Lot 12			40,47 R.A				
Dequén	Rang VIII	Lot 13			40,47 R.A				
Dequén	Rang VIII	Lot 14			40,47 R.A				
Dequén	Rang VIII	Lot 15			40,47 R.A				
Dequén	Rang VIII	Lot 16			40,47 R.A				
Dequén	Rang X	Lot 9			40,47 R.A	X	Servitude droit de voie	Cie. de pulpe Métabetchouan	
Dequén	Rang X	Lot 10			40,47 R.A				
Dequén	Rang X	Lot 11			40,47 R.A				
Dequén	Rang X	Lot 12			40,47 R.A				
Dequén	Rang X	Lot 14			40,47 R.A				
Dequén	Rang X	Lot 15			40,47 R.A				
Dequén	Rang X	Lot 16			40,47 R.A				
Dequén	Rang XI	Lot 13			40,47 R.A				
Dequén	Rang XI	Lot 14			40,47 R.A				
Dequén	Rang XI	Lot 15			40,47 R.A				
Dequén	Rang XI	Lot 16			40,47 R.A				
Dequén	Rang XII	Lot 11			40,47 R.A				
Dequén	Rang XII	Lot 12			40,47 R.A				
Dequén	Rang XII	Lot 13			40,47 R.A				
Dequén	Rang XII	Lot 15			31,97 R.A				
Dequén	Rang XII	Lot 16			34,40 R.A				
Dequén	Rang XIII	Lot 1			8,09 R.A		Bail	Corporation municipale St-François	
Dequén	Rang XIII	Lot 2			19,02 R.A				
Dequén	Rang XIII	Lot 3			24,28 R.A				
Dequén	Rang XIII	Lot 4			27,11 R.A				
Dequén	Rang XIII	Lot 5			38,45 R.A				
Dequén	Rang XIII	Lot 6			40,47 R.A	X	1-Droit de voie de chemin de fer	Cie. de pulpe Métabetchouan	
Dequén	Rang XIII	Lot 7			39,10 R.A	X	1-Voie de chemin de fer 2-Passage ligne électrique	1-Cie. de pulpe Métabetchouan 2-Hydro	
Dequén	Rang XIII	Lot 8			34,70 R.A	X	1-Voie de chemin de fer 2-Passage ligne électrique	1-Cie. de pulpe Métabetchouan 2-Hydro	
Dequén	Rang XIII	Lot 9			31,16 R.A	X	1-Voie de chemin de fer 2-Passage ligne électrique	1-Cie. de pulpe Métabetchouan 2-Hydro	
Dequén	Rang XIII	Lot 10			33,59 R.A	X	1-Voie de chemin de fer 2-Passage ligne électrique	1-Cie. de pulpe Métabetchouan 2-Hydro	
Dequén	Rang XIII	Lot 11			33,99 R.A	X	1-Voie de chemin de fer 2-Passage ligne électrique	1-Cie. de pulpe Métabetchouan 2-Hydro	
Dequén	Rang XIII	Lot 12			30,76 R.A				

Liste des lots des terres publiques intramunicipales pour la M.R.C. Domaine-du-Roy

DÉSIGNATION CADASTRALE				SUPERF. (Ha)	TENURE	SERVITUDES ET AUTRES			BENÉFICIAIRE
Rang			Lot				TYPE		
Dequen	Rang	XIII	Lot 13		36,42 R.A.				
Dequen	Rang	XIV	Lot 1		37,64 R.A.	X	Servitude conduit de gaz		Gaz Métropolitain
Dequen	Rang	XIV	Lot 2		40,47 R.A.	X	Servitude conduit de gaz		Gaz Métropolitain
Dequen	Rang	XIV	Lot 3		40,47 R.A.	X	Servitude conduit de gaz		Gaz Métropolitain
Dequen	Rang	XIV	Lot 4		40,47 R.A.	X	Servitude conduit de gaz		Gaz Métropolitain
Dequen	Rang	XIV	Lot 5		40,47 R.A.	X	Servitude conduit de gaz		Gaz Métropolitain
Dequen	Rang	XIV	Lot 6		40,47 R.A.	X	Servitude conduit de gaz		Gaz Métropolitain
Dequen	Rang	XIV	Lot 7		40,47 R.A.	X	Servitude conduit de gaz		Gaz Métropolitain
Dequen	Rang	XIV	Lot 8		40,47 R.A.	X	Servitude conduit de gaz		Gaz Métropolitain
Dequen	Rang	XIV	Lot 9		40,47 R.A.	X	Servitude conduit de gaz		Gaz Métropolitain
Dufferin	Rang	XIV	Lot 1		38,85 R.A.	X	Servitude conduit de gaz		Gaz Métropolitain
Dufferin	Rang	III	Lot 1		41,28 R.A.				
Dufferin	Rang	III	Lot 2		41,28 R.A.				
Dufferin	Rang	III	Lot 3		41,28 R.A.				
Dufferin	Rang	III	Lot 4		41,28 R.A.				
Dufferin	Rang	IV	Lot 1		30,35 R.A.				
Dufferin	Rang	IV	Lot 2		30,35 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 3		40,47 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 4		40,47 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 5		16,39 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 6		20,84 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 7		23,27 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 13		40,47 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 14		40,47 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 15		40,47 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 16		40,47 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 17		40,47 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 18		40,47 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 19		40,47 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 20		40,47 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 21		40,47 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 22		40,47 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 23		40,47 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 24		40,47 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Dufferin	Rang	IV	Lot 25		40,47 R.A.	X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National

Liste des lots des terres publiques intramunicipales pour la M.R.C. Domaine-du-Roy

DESIGNATION CADASTRALE				SUPERF. TENURE		SERVITUDES ET AUTRES		BENEFICIAIRE
				(Ha)			TYPE	
Dufferin	Rang IV	Lot 26		40,47	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Dufferin	Rang IV	Lot 27		40,47	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Dufferin	Rang IV	Lot 28		40,47	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Dufferin	Rang IV	Lot 29		40,47	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Dufferin	Rang IV	Lot 30		40,47	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Dufferin	Rang IV	Lot 31		40,47	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Dufferin	Rang IV	Lot 32		40,47	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Métabetchouan	Rang III	Lot 18		3,84	R.A	X	Bail (site du trou de la fée)	Canadien National
Métabetchouan	Rang III	Lot 19		2,42	R.A	X	Bail (site du trou de la fée)	Ville de Desbiens
Métabetchouan	Rang III	Lot 20		1,82	R.A		Site du trou de la fée	Ville de Desbiens
Parent	Rang II	Lot 24		40,47	R.A			
Parent	Rang II	Lot 25		40,47	R.A			
Parent	Rang II	Lot 26		40,47	R.A			
Parent	Rang II	Lot 27		40,47	R.A			
Parent	Rang II	Lot 28		40,47	R.A			
Parent	Rang II	Lot 29		39,96	R.A			
Parent	Rang II	Lot 30		39,17	R.A			
Parent	Rang II	Lot 31		39,17	R.A			
Parent	Rang II	Lot 32		39,17	R.A			
Parent	Rang II	Lot 33		39,17	R.A			
Parent	Rang II	Lot 34		39,17	R.A			
Parent	Rang II	Lot 35		39,17	R.A			
Parent	Rang II	Lot 36		39,17	R.A			
Parent	Rang II	Lot 37		39,34	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Parent	Rang II	Lot 38		37,31	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Parent	Rang II	Lot 39		33,56	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Parent	Rang II	Lot 40		29,81	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Parent	Rang II	Lot 41		26,05	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Parent	Rang II	Lot 42		2,07	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Parent	Rang II	Lot 43		18,55	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Parent	Rang II	Lot 44		14,80	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Parent	Rang II	Lot 45		11,05	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Parent	Rang II	Lot 46		7,29	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National
Parent	Rang II	Lot 47		3,54	R.A	X	Servitude emprise de chemin de fer	Canadien National

Liste des lots des terres publiques intramunicipales pour la M.R.C. Domaine-du-Roy

DESIGNATION CADASTRALE				SUPERF. (Ha)	TENURE	SERVITUDES ET AUTRES			BENEFICIAIRE
							TYPE		
Parent	Rang II	Lot 48		0,29 R.A		X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Parent	Rang III	Lot 38		40,47 R.A					
Parent	Rang III	Lot 39		40,47 R.A					
Parent	Rang III	Lot 40		40,47 R.A					
Parent	Rang III	Lot 41		40,47 R.A					
Parent	Rang III	Lot 42		40,47 R.A					
Parent	Rang III	Lot 43		40,47 R.A					
Parent	Rang III	Lot 44		40,47 R.A					
Parent	Rang III	Lot 45		40,47 R.A					
Parent	Rang III	Lot 46		40,47 R.A					
Parent	Rang III	Lot 47		40,47 R.A		X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Parent	Rang III	Lot 48		40,47 R.A		X	Servitude emprise de chemin de fer		Canadien National
Parent	Rang IX	Lot 34		32,60 R.A		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang IX	Lot 35		40,47 R.A			Réservé pour bleuettière		
Parent	Rang IX	Lot 36		40,47 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		
Parent	Rang IX	Lot 37		40,47 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		
Parent	Rang IX	Lot 38		40,47 R.A					
Parent	Rang IX	Lot 39		40,47 R.A					
Parent	Rang IX	Lot 40		40,47 R.A					
Parent	Rang IX	Lot 41		40,47 R.A					
Parent	Rang IX	Lot 42		40,47 R.A					
Parent	Rang IX	Lot 43		40,47 R.A					
Parent	Rang IX	Lot 44		40,47 R.A					
Parent	Rang IX	Lot 45		40,47 R.A					
Parent	Rang IX	Lot 49		0,51 R.A					
Parent	Rang V	Lot 1		21,34 R.A					
Parent	Rang V	Lot 4		13,20 R.A		X			
Parent	Rang V	Lot 11		51,16 R.A					
Parent	Rang V	Lot 50		10,71 R.A		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang V	Lot 51		38,40 R.A		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang V	Lot 52		30,35 R.A		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang V	Lot 53		22,30 R.A		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang V	Lot 54		19,83 R.A			Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang V	Lot 55		17,80 R.A		X	Servitude de baignage		ALCAN

Liste des lots des terres publiques intramunicipales pour la M.R.C. Domaine-du-Roy

DÉSIGNATION CADASTRALE				SUPERF. (Ha)	TENURE	SERVITUDES ET AUTRES			BENÉFICIAIRE
							TYPE		
Parent	Rang V	Lot 56		14,97 R.A		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang V	Lot 57		9,70 R.A		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang VI	Lot 1		5,93 R.A		X	Servitude de baignage		ALCAN
Parent	Rang VI	Lot 3		0,70 P.P					
Parent	Rang VI	Lot 14		19,02 R.A		X			
Parent	Rang VII	Lot 25		40,47 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VII	Lot 26		40,47 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VII	Lot 27		40,47 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VII	Lot 28		21,58 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VII	Lot 29		20,38 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VII	Lot 30		20,38 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VII	Lot 31		20,38 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VII	Lot 32		20,38 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VII	Lot 33		20,38 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VII	Lot 34		20,38 R.A		X	1-Réservé pour bleuettière 2-Servitude de baignage		1-Coop St-Méthode 2-ALCAN
Parent	Rang VII	Lot 35		20,38 R.A		X	1-Réservé pour bleuettière 2-Servitude de baignage		1-Coop St-Méthode 2-ALCAN
Parent	Rang VIII	Lot 28		39,25 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VIII	Lot 29		30,76 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VIII	Lot 30		14,97 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Les Bleuettières Senco inc.
Parent	Rang VIII	Lot 31		14,97 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Les Bleuettières Senco inc.
Parent	Rang VIII	Lot 32		14,97 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Les Bleuettières Senco inc.
Parent	Rang VIII	Lot 33		14,97 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Les Bleuettières Senco inc.
Parent	Rang VIII	Lot 34		14,97 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Les Bleuettières Senco inc.
Parent	Rang VIII	Lot 35		14,97 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Les Bleuettières Senco inc.
Parent	Rang VIII	Lot 36		40,47 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VIII	Lot 37		40,47 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VIII	Lot 38		40,47 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VIII	Lot 39		40,47 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VIII	Lot 40		40,47 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VIII	Lot 41		40,47 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VIII	Lot 42		40,47 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang VIII	Lot 43		40,47 R.A			Bail (réservé pour bleuettière)		Coop St-Méthode
Parent	Rang X	Lot 35		40,50 R.A			Remarque rue		
Parent	Rang X	Lot 36		40,50 R.A			Remarque rue		

Liste des lots des terres publiques intramunicipales pour la M.R.C. Domaine-du-Roy

DÉSIGNATION CADASTRALE				SUPERF. TENURE		SERVITUDES ET AUTRES		BENÉFICIAIRE
				(Ha)		TYPE		
Parent	Rang	X	Lot 37	40,50	R.A		Remarque rue	
Parent	Rang	X	Lot 38	40,50	R.A		Remarque rue	
Parent	Rang	X	Lot 39	40,50	R.A		Remarque rue	
Parent	Rang	X	Lot 40	40,50	R.A		Remarque rue	
Parent	Rang	X	Lot 41	40,50	R.A		Remarque rue	
Parent	Rang	X	Lot 42	40,50	R.A		Remarque rue	
Parent	Rang	X	Lot 43	40,50	R.A		Remarque rue	
Parent	Rang	X	Lot 44	40,50	R.A		Remarque rue	
Parent	Rang	X	Lot 45	38,50	R.A		Remarque rue	
Parent	Rang	X	Lot 46	40,50	R.A		Remarque rue	
Parent	Rang	X	Lot 47	40,50	R.A		Remarque rue	
Parent	Rang	X	Lot 48	40,50	R.A		Remarque rue	
Parent	Rang	XI	Lot 35	42,00	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	Bleuettière Coop. d'Albanel
Parent	Rang	XI	Lot 36	40,50	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	Bleuettière Coop. d'Albanel
Parent	Rang	XI	Lot 37	40,50	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	Bleuettière Coop. d'Albanel
Parent	Rang	XI	Lot 38	40,50	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	Bleuettière Coop. d'Albanel
Parent	Rang	XI	Lot 39	40,50	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	Bleuettière Coop. d'Albanel
Parent	Rang	XI	Lot 40	41,00	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	Bleuettière Coop. d'Albanel
Parent	Rang	XI	Lot 41	41,00	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	Bleuettière Coop. d'Albanel
Parent	Rang	XI	Lot 42	41,00	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	Bleuettière Coop. d'Albanel
Parent	Rang	XI	Lot 43	41,00	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	Bleuettière Coop. d'Albanel
Parent	Rang	XI	Lot 44	41,00	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	Bleuettière Coop. d'Albanel
Parent	Rang	XI	Lot 45	41,00	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	Bleuettière Coop. d'Albanel
Parent	Rang	XI	Lot 46	41,00	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	Bleuettière Coop. d'Albanel
Parent	Rang	XI	Lot 47	41,00	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	Bleuettière Coop. d'Albanel
Parent	Rang	XI	Lot 48	41,00	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	Bleuettière Coop. d'Albanel
Parent	Rang	XI	Lot 49	46,50	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	Bleuettière Coop. d'Albanel
Parent	Rang	XII	Lot 35	42,00	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	2431-7364 Québec inc.
Parent	Rang	XII	Lot 36	40,50	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	2431-7364 Québec inc.
Parent	Rang	XII	Lot 37	40,50	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	2431-7364 Québec inc.
Parent	Rang	XII	Lot 38	41,00	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	2431-7364 Québec inc.
Parent	Rang	XII	Lot 39	41,00	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	2431-7364 Québec inc.
Parent	Rang	XII	Lot 40	41,00	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	2431-7364 Québec inc.
Parent	Rang	XII	Lot 41	41,00	R.A		Bail (réservé pour bleuettière)	2431-7364 Québec inc.

Liste des lots des terres publiques intramunicipales pour la M.R.C. Domaine-du-Roy

DÉSIGNATION CADASTRALE			SUPERF. TENURE		SERVITUDES ET AUTRES		BÉNÉFICIAIRE	
			(Ha)		TYPE			
Parent	Rang XII	Lot 42	41,00 R.A.		Bail (réservé pour bleuetière)		2431-7364 Québec inc.	
Parent	Rang XII	Lot 43	41,00 R.A.		Bail (réservé pour bleuetière)		2431-7364 Québec inc.	
Parent	Rang XII	Lot 44	40,29 R.A.		Bail (réservé pour bleuetière)		2431-7364 Québec inc.	
Parent	Rang XII	Lot 45	40,49 R.A.		Bail (réservé pour bleuetière)		2431-7364 Québec inc.	
Parent	Rang XII	Lot 46	41,00 R.A.		Bail (réservé pour bleuetière)		2431-7364 Québec inc.	
Parent	Rang XII	Lot 47	41,00 R.A.		Bail (réservé pour bleuetière)		2431-7364 Québec inc.	
Parent	Rang XII	Lot 48	41,00 R.A.		Bail (réservé pour bleuetière)		2431-7364 Québec inc.	
Parent	Rang XII	Lot 49	42,50 R.A.		Bail (réservé pour bleuetière)		2431-7364 Québec inc.	
Ashuapmushuan	Rivière	Île 2	27,11 R.A.I			X	ALCAN	
Ashuapmushuan	Rivière	Île 4	29,95 R.A.I		Servitude de baignage	X	ALCAN	
Dufferin	Rivière	Île C (16 au cad.)	4,86 R.A.I		Servitude de baignage			
Dufferin	Partie non-divisée (île no 1 dans la rivière Ashuapmushuan au cad.)		0,08 R.A.I					
Dufferin	Partie non-divisée (île no 10 dans la rivière Ashuapmushuan au cad.)		0,18 R.A.I					
Dufferin	Partie non-divisée (île no 11 dans la rivière Ashuapmushuan au cad.)		0,18 R.A.I					
Dufferin	Partie non-divisée (île no 12 dans la rivière Ashuapmushuan au cad.)		0,27 R.A.I					
Dufferin	Partie non-divisée (île no 13 dans la rivière Ashuapmushuan au cad.)		0,16 R.A.I					
Dufferin	Partie non-divisée (île no 14 dans la rivière Ashuapmushuan au cad.)		1,01 R.A.I					
Dufferin	Partie non-divisée (île no 2 dans la rivière Ashuapmushuan au cad.)		0,10 R.A.I					
Dufferin	Partie non-divisée (île no 3 dans la rivière Ashuapmushuan au cad.)		0,09 R.A.I					
Dufferin	Partie non-divisée (île no 4 dans la rivière Ashuapmushuan au cad.)		0,06 R.A.I					
Dufferin	Partie non-divisée (île no 5 dans la rivière Ashuapmushuan au cad.)		0,06 R.A.I					
Dufferin	Partie non-divisée (île no 6 dans la rivière Ashuapmushuan au cad.)		0,08 R.A.I					
Dufferin	Partie non-divisée (île no 7 dans la rivière Ashuapmushuan au cad.)		0,16 R.A.I					
Dufferin	Partie non-divisée (île no 8 dans la rivière Ashuapmushuan au cad.)		0,27 R.A.I					
Dufferin	Partie non-divisée (île no 9 dans la rivière Ashuapmushuan au cad.)		0,08 R.A.I					
Parent	Partie non-divisée (île 53 au cad.)		5,67 R.A.I			X		
Parent	Partie non-divisée (île 54 au cad.)		1,01 R.A.I			X		
Parent	Partie non-divisée (île 55 au cad.)		1,62 R.A.I			X		
Parent	Partie non-divisée (île 56 au cad.)		8,50 R.A.I			X		
Parent	Partie non-divisée (île 57 au cad.)		8,50 R.A.I			X		
Racine	Rivière Mistassini	Île 69 (aux Outardes)	21,85 R.A.I			X		
Racine	Rivière Mistassini	Île 70 (aux Outardes)	17,40 R.A.I			X		
Racine	Rivière Mistassini	Île 71 (aux Puces)	2,83 R.A.I			X		
Racine	Rivière Mistassini	Île 72 (du Raccourci)	30,76 R.A.I			X		

Liste des lots des terres publiques intramunicipales pour la M.R.C. Domaine-du-Roy

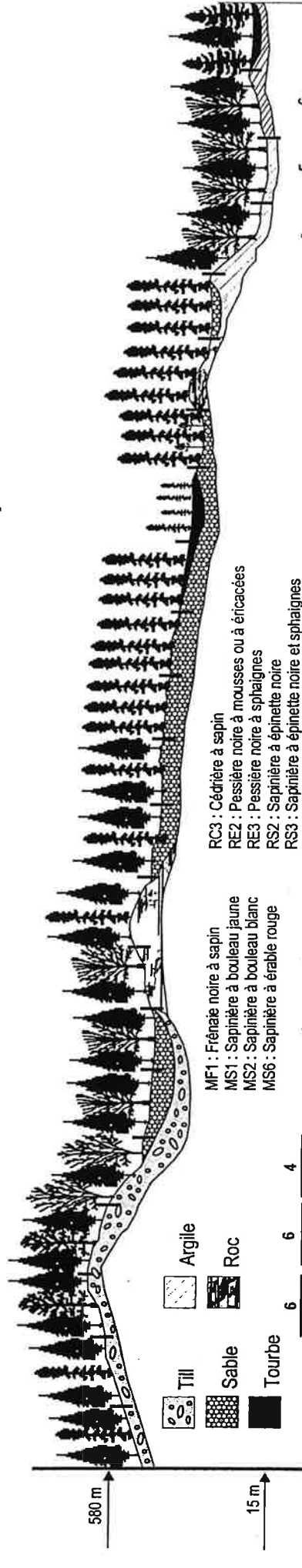
DÉSIGNATION CADASTRALE				SUPERF. (Ha)	TENURE	SERVITUDES ET AUTRES			BENEFICIAIRE
							TYPE		
Racine	Rivière	Mistassini	Ile	73 (au Canot)	13,76 R.A.I			X	
Racine	Rivière	Mistassini	Ile	74 (au Canot)	7,69 R.A.I			X	
Racine	Rivière	Mistassini	Ile	78 (aux Visons)	6,88 R.A.I			X	
Ashuapmushuan	Rang	VIII	Lot	4	8,10 S.R.A				
Charlevoix	Rang	B	Lot	14	12,30 S.R.A			X	Servitude de baignage
Charlevoix	Rang	B	Lot	15	13,70 S.R.A			X	Servitude de baignage
Charlevoix	Rang	V	Lot	7	20,84 S.R.A				
Dablon	Rang	II	Lot	21	2,43 S.R.A				
Dablon	Rang	III	Lot	12	40,47 S.R.A				
Dablon	Rang	V	Lot	4	4,03 S.R.A				
Dequen	Rang	XI	Lot	5	20,23 S.R.A				Droit de passage
Dequen	Rang	XIV	Lot	24	39,66 S.R.A			X	
Dequen	Rang	XV	Lot	30	36,83 S.R.A			X	
Mailherbe	Rang	Est chemin de Fer	Lot	64	46,94 S.R.A				
Métabetchouan	Rang	III	Lot	25	4,05 S.R.A				Partie de lot en bordure de la rive
Métabetchouan	Rang	III	Lot	39	20,23 S.R.A				
Parent	Rang	IX	Lot	29	66,37 S.R.A			X	Servitude de baignage
Parent	Rang	IX	Lot	30	40,00 S.R.A			X	Servitude de baignage
Parent	Rang	IX	Lot	33	26,50 S.R.A			X	Servitude de baignage
Parent	Rang	XI	Lot	31	55,04 S.R.A			X	Servitude de baignage
Parent	Rang	XI	Lot	34	55,85 S.R.A			X	Servitude de baignage
Parent	Rang	XII	Lot	33	45,30 S.R.A			X	Servitude de baignage
									Corp. mun. de St-Thomas d'Aquin

Légende:

R.A
 R.A.I
 S.R.A
 P.P
 Mixte

Lots avec réserves à l'aliénation
 Lots avec réserves à l'aliénation (îles)
 Lots sans réserves à l'aliénation
 Lots à tenure privée et publique (non localisable sur la carte)
 Lots à tenure mixte

Figure . Sère physiographique de la sous-région écologique 4e-T (Plaine du lac Saint-Jean et du Saguenay)
du sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'est.



Type (1)	RS25	RS22 (RE22)	MS65 [MS25]	MS62 [MS22]	MS12	MS61 [MS21]	MS64 [MS24]	MS60 [MS20]	RS20	RS21	RS38	RE24 (RS24)	RE37 (RS37)	RE39 (RS39)	TO19	RE38	RE20	RE21	6		MS63 [MS23]	RC38
																			MS66 [MS26]	MF18		
écologique	RS2 sub- hydrique de texture moyenne	RS2 mésique de texture moyenne	MS6 sub- hydrique de texture moyenne	MS6 mésique de texture moyenne	MS1 mésique de texture moyenne	MS6 mésique de texture grossière	MS6 sub- hydrique de texture grossière	MS6 sur sol mince	RS2 sur sol mince	RS2 mésique de texture grossière	RS3 hydrique minéro- trophe	RE2 sub- hydrique de texture grossière	RE3 hydrique minérale ombr- trophe	RE3 hydrique organique trophe	Tourbière non boisée ombr- trophe	RE3 hydrique minéro- trophe	RE2 sur sol mince	RE2 xérique- mésique de texture grossière	MS6 sub- hydrique de texture fine	MF1 hydrique minéro- trophe	MS6 mésique de texture fine	RC3 hydrique minéro- trophe
Nombre de relevés (2)	5	7 (2)	1 (5)	8 (13)	13	5 (38)	3 (17)	9 (10)	16	47	15	17 (4)	8 (3)	8 (6)	0	7	9	34	2 (12)	11	0 (7)	5
Dépôt - drainage	1A-40	1A-20 1A-30	1A-31 1A-40	1A-20 1A-30	1A-20 1A-30 1A-20 2A-20	5S-30 5S-31	5S-40 5S-31	M1A-20 R1A-20 R-10 R-20 1A-20	R1A-20 M1A-20 R-10 R-20 1A-20	5S-20 5S-30 2B-20 9S-10 9S-20	5S-50 5A-50 7T-60 7E-60	5S-40	5S-50 5A-50 1A-50	7T-60 7E-60	7E-60	5S-50 7T-60 1A-50 5A-50	R-10 R-20 R1A-20 M1A-20 1A-20	5S-20 5S-30 9S-20 9S-30 2BD-20	5A-31 5A-40	5A-41 5A-50	5A-20 5A-30	7T-60 7E-60 7T-50
Essences forestières	BOP-PET- PIG-EPN- SAB	SAB-EPN BOP-PET- PIG	BOP-PET- ERR-SAB	SAB-ERR- BOP-PET- EPN-EPB	SAB-BOP- PET-BOJ	BOP-PET- ERR	BOP-PET- ERR-SAB	BOP-PET- ERR-SAB	SAB-EPN BOP-PET- PIG	BOP-PET- PIG-EPN	SAB-EPN- BOP-PET	PIG-EPN	EPN-PIG	EPN	-	EPN	EPN-PIG	EPN-PIG	SAB-ERR BOP-PET	FRN-SAB	SAB-ERR- BOP-PET	SAB-THO- EPN
Groupes d'espèces indicatrices	AUR, CLB-RUP	KAA-VAA, VAA ³	ERE-RUP, AUR	ERE	ERE, ERE-DIE	ERE	ERE-RUP, AUR	CLB, ERE, ERE-DIE,	KAA, KAA-VAA, PLS	KAA-VAA, VAA ³	AUR, AUR-SPS	KAA-LEG- SPS, LEG-CAL- SPS ³	KAA-LEG- SPS, SPS ³	KAA-LEG- SPS-LEG- CAL-SPS, SPS ³	LEG-CAL- SPS ³	AUR-SPS, NEM	VAA ³	VAA, KAA-VAA	ERE-RUP, AUR	ERE-RUP, AUR	ERE, ERE-DIE	CLB-RUP

(1) Sur certaines combinaisons dépôt-drainage, il est possible d'observer plusieurs types écologiques distincts par leur composition en essences, en cas d'hésitation lors de l'identification du type écologique, retenir le plus fréquent, à l'exception des sapinières à bouleau blanc (MS2) pour lesquelles nous proposons de toujours retenir les sapinières à érable rouge (MS6).

(2) Sur un total de 369 relevés. Ne figurent pas sur la sère : FE32, MS10, en raison d'un faible échantillonnage.

(3) Groupes d'espèces indicatrices dominés par les éricacées (type écologique de régime nutritif relativement pauvre).

(4) On retrouve occasionnellement des érablières (FE32 7 relevés) en position de mi-pente ou de sommet.

(5) Possibilité d'observer FO18 (ormaie-frénésie) dans des conditions apparentées à MF18.

(6) Les anciennes zones agricoles reprises en épinette blanche ou en thuya devraient être référées à la végétation potentielle de la pessière blanche issue d'agriculture (RB1)

685 m

105 m

Lac

Till

Sable

Tourbe

MS1: Sapinière à bouleau jaune
MS2: Sapinière à bouleau blanc
MS6: Sapinière à érable rouge
RE1: Pessière noire à lichens
RE2: Pessière noire à mousses ou à éricacées
RE3: Pessière noire à sphaignes
RS1: Sapinière à thuya
RS2: Sapinière à épinette noire
RS3: Sapinière à épinette noire et sphaignes

3

	RE20	RS22M (ou RE22M)	RS25S (ou RE25S)	RE22	RE37 (ou RS37)	RE39 (ou RS39)	RE38 (ou RS38)	RE25	RE24	RE21 (ou RE11)	RS21	MS21	MS25	MS22 (ou MS22)	MS20 (ou MS60)	RS20	MS12	MS15	RS38	RS25	RS22
à O- e	RE2 sur sol très mince	RS2 mésique de texture moyenne et de mince perte	RS2 sub-hydrigue de texture moyenne avec seepage	RE2 mésique de texture moyenne	RE3 hydrique organo-ombro-trophe	RE3 hydrique ombro-trophe	RE3 hydraulique minéro-trophe	RE2 sub-hydrigue de texture moyenne	RE2 sub-hydrigue de texture grossière	RE2 mésique de texture grossière	RS2 mésique de texture grossière	MS2 mésique de texture grossière	MS2 sub-hydrigue de texture moyenne	MS2 mésique de texture moyenne	MS2 sur sol très mince	RS2 sur sol très mince	MS1 mésique de texture moyenne	MS1 sub-hydrigue de texture moyenne	RS3 hydraulique minéro-trophe	RS2 sub-hydrigue de texture moyenne	RS2 mésique de texture moyenne
Nombre de vés 1	30	18 (10)	6 (6)	54	10 (5)	24 (4)	7 (8)	31	4	21 (3)	8	18	78	167 (42)	24 (6)	30	54	14	8	18	45
dét - nage	R1A-20 M1A-20 M1A-30 M7T-30	1A-20 1AY-20 1AM-20 1AM-30	1A-31 1AY-31	1A-30 1AY-30 1A-20 1AY-20	1A-50 7E-60 7T-60	7E-60 7T-60	7T-60 7E-60	1A-40 1AY-40	2BE-40	2BE-20 2BE-30	2A-20 2A-30 2BE-20	2A-20 2BE-20 2A-30	1A-31 1A-40 1AY-31	1AY-20 1AY-30 1A-20 1A-30 1AM-20	R1A-20 R-20	R1A-20 M1A-20 R-10 M7T-30	1AY-20 1AY-30 1A-20 1A-30	1A-31 1A-40 1AY-31	1A-41 7T-61 1A-50	1A-40 1AY-30 1A-31	1A-30 1A-20 1AY-30
ences stières	EPN,PIG, SAB	SAB,EPN, PET,BOP	SAB,EPN, BOP	EPN,PIG	EPN,SAB, BOP	EPN,MEL, SAB	EPN,PIG, MEL (SAB,BOP, PET)	EPN,SAB MEL	EPN,SAB	EPN,PIG, BOP	SAB,EPN, BOP,PET	SAB,EPB, BOP,PET	SAB,EPB, BOP, PET	SAB,EPB, BOP, PET (ERR)	SAB, EPB,BOP, PET,EPN (ERR)	SAB,EPN, BOP	SAB,EPB, BOJ,ERR, BOP	SAB,EPB, EPN,BOP, PET	SAB,EPN, BOP	SAB,EPN, BOP,PET, PIG	
upes pèces catrices	KAA-LEG, KAA,PLS ⁽²⁾	AUC,PLS, CON. (KAA-LEG) ⁽²⁾	PLS-RUP, PLS, LEG-CAL-SPS (2)	KAA-LEG, PLS,KAA, AUC (2)	KAA-LEG-SPS, SPS,KAA-SPS,LEG-SPS, CAL-SPS,CAX,SPS ⁽²⁾ , CAX (2)	LEG-CAL-SPS KAA-SPS,LEG-SPS, CAX,SPS ⁽²⁾	AUR-SPS, AUR-LEG	KAA-LEG-SPS,LEG-CAL-SPS, KAA-LEG,PLS-RUP ⁽²⁾	LEG-CAL-SPS (2)	KAA, KAA-LEG, PLS (2) (KAA-CLA)	PLS, CON, KAA, KAA-LEG, DIE ⁽²⁾	ERE-DIE ERE ERE-RUI, CON	ERE-RUP, DFS,RUP	ERE, ERE-DIE, ERE-RUI, PLS,RUI	ERE-DIE, ERE (ERR)	KAA-LEG-KAA, AUC,PLS ⁽²⁾	ERE, ERE-DIE, ERE-RUI	AUR-SPS, AUR, ERE-RUP	PLS-RUP, AUC,PLS PLS-SPS ⁽²⁾	PLS, KAA-LEG, KAA,AUC, CON, HYS (2)	

1) Sur un total de 760 relevés. Ne figurent pas sur la série: FE32, MF18, MS26, RE26, RE26S, RS10, RS20S.

2) Groupes d'espèces indicatrices dominés par les éricacées (types écologiques de régime nutritif relativement pauvre).

33) Caractérise les sapinières à épinette noire et les pessières noires de pente $\geq 20\%$ et de pente arrière $\geq 50\text{m}$.